

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levallois

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

REUNION DU
MARDI 11 FEVRIER 2020

Syndicat
Intercommunal des
Transports Urbains
Soissonnais



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS

Mardi 11 Février 2020

ORDRE DU JOUR DU BUREAU SYNDICAL:

1. Appel nominatif- Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 03 décembre 2019
2. Modifications sur le réseau des Transports Urbains Soissonnais – Avenant N°4 au marché n°17001 « Exploitation des Transports Urbains »,
3. Formule de revalorisation du marché n°2018130080 « Exécution des services de transport scolaire. Ligne 106 « SERCHES /ACY » pour les élèves de maternelle et de Primaire » - Avenant n°1,
4. Compte de gestion 2019 de Madame la Trésorière Principale,
5. Compte Administratif 2019,
6. Compte Administratif de l'exercice 2019 – Affectation du Résultat et reprise du solde,
7. Budget Primitif 2020,
8. Contrat d'Assurance des risques statutaires,
9. Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du SITUS – Articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (compte-rendu des décisions prises).
10. Questions diverses.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL:

- 1) Appel nominatif - Approbation du procès-verbal de la réunion du mardi 03 Décembre 2019 – Désignation d'un secrétaire de séance,
- 2) Modifications sur le réseau des Transports Urbains Soissonnais – Avenant N°4 au marché n°17001 « Exploitation des Transports Urbains »,
- 3) Formule de revalorisation du marché n°2018130080 « Exécution des services de transport scolaire. Ligne 106 « SERCHES /ACY » pour les élèves de maternelle et de Primaire » - Avenant n°1,
- 4) Compte de gestion 2019 de Madame la Trésorière Principale,
- 5) Compte Administratif 2019,
- 6) Compte Administratif de l'exercice 2019 – Affectation du Résultat et reprise du solde,
- 7) Budget Primitif 2020,
- 8) Contrat d'Assurance des risques statutaires,
- 9) Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du SITUS – Articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (compte-rendu des décisions prises).
- 10) Questions diverses.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levraut

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL

REUNION DU
MARDI 11 FEVRIER 2020

Syndicat
Intercommunal des
Transports Urbains
Soissonnais

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL
du mardi 11 Février 2020

Date de la convocation :

03 Février 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris aux discussions
4	3	3

Présents : M. LEMOINE, M. PAILLETTE et M. TORDEUX.

Ont participé également : Mme CORDEVANT, M. AUBERT, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. SOW et M. TORDEUX.

Ont assisté :

- Mme HALLEZ (Rédacteur Principal).
- M. LAUTIER (Directeur du SITUS),
- M. JOLY (Assistance Technique)

Sont excusés : M. BEAUDON (membre titulaire), M. BODA (membre titulaire) et M. MADIOT (membre suppléant).

Appel nominatif- Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 03 Décembre 2019	Projet de rapport
	N°1

Le Compte-rendu du bureau du mardi 03 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**Modifications sur le réseau des Transports Urbains Soissonnais –
 Avenant N°4 au marché n°17001 « Exploitation des Transports
 Urbains ».**

**Projet de
 rapport
 N°2**

Suite à des travaux de voirie effectués à CROUY sur la D304, les bus en provenance de la D925 (Sucrerie de BUCY LE LONG) ne peuvent plus effectuer de tourne à gauche. En conséquence pour rejoindre le point d'arrêt « Petit caporal », les bus de la ligne n°8 doivent faire le tour du rond-point situé à proximité de l'enseigne « Carrefour Market » pour rejoindre leur itinéraire.

Il convient donc de prendre en compte cette modification par voie d'avenant.

Les adaptations qui seront apportées sur le réseau T.U.S sont les suivantes :

- **La ligne 8 :** le trajet augmente de 304 mètres par course « retour » de la ligne n°8 soit
 + 754,832 kilomètres par an.

Les kilométrages annuels et les montants annuels (en prix de base 2017) pendant la durée du marché sont les suivants :

Année	Kilométrage de base	Kilométrage après avenants n°1 et n°3	Kilométrage après avenants n°1, n°3 et n°4	Montant H.T du marché de base	Montant H.T du marché après avenants n°1, n°3 et n°4	Variation
2018	580 439,10	581 392,38	581 392,38	2 119 807,68 €	2 122 598,89 €	0,132%
2019	580 439,10	582 527,06	582 527,06	2 119 807,68 €	2 125 921,23 €	0,288%
2020	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2021	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2022	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2023	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2024	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
TOTAL	4 063 073,73	4 076 755,24	4 080 529,40	14 838 653,79 €	14 889 764,08 €	0,344%

Cet avenant n°4 cumulé avec les avenants n°1 et n°3 implique une augmentation de **0,344 %** de la valeur initiale du marché (+ 0,074 % entre l'avenant n°3 et l'avenant n°4).

L'augmentation du montant global du marché étant inférieur à 5% l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été demandé conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur cet avenant n°4 au marché n°17001.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

Formule de revalorisation du marché n°2018130080 « Exécution des services de transport scolaire. Ligne 106 « SERCHES /ACY » pour les élèves de maternelle et de Primaire » - Avenant n°1

**Projet de rapport
N°3**

Le marché n°2018130080 prévoit dans son Cahier des Clauses Administratives Particulières à l'article 2.6.1 « Indice de révision » la formule de révision suivante :

$$P_n = P_{n-1} \left[1 + \frac{IPST_n}{IPST_{n-1}} \right]$$

où :

IPST = Indice de Production des Services de transports, INSEE, cf. L'indice de production de service de transports : base 2000, Études & documents, n° 39 - mars 2011 disponible dans la rubrique « Publication/Études & documents » du site : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr.

P_n = Ensemble des prix de l'année N énoncés au BPU

P_{n-1} = Ensemble des prix de l'année N-1 énoncés au BPU.

Or l'indice IPST n'existe plus.

Il convient donc de changer la formule de la révision des prix. En concertation avec la Régie Régionale des Transports de l'Aisne (RTA), titulaire du marché, il a été convenu d'utiliser la même formule que celle utilisée dans le marché de Transport à la Demande.

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Les prix sont révisés chaque année au 1er janvier pour l'année en cours, à compter du 1er janvier 2020, par application de la formule suivante :

$$P_n = 0,08 P_{n-1} + 0,92 P_{n-1} \left[0,13 \times \frac{G_n}{G_o} + 0,67 \times \frac{S_n}{S_o} + 0,20 \frac{P_n}{P_o} \right]$$

où :

P_n = Prix révisé pour l'année N

P_{n-1} = Prix révisé de l'année N-1

- G_o, S_o, P_o représentent respectivement la moyenne des indices d'octobre n-3 à septembre n-2 connus au 1er janvier n.

G_n = Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole, identifiant INSEE 001764283

Sn = Indice des taux de salaire horaire des ouvriers - Transports et entreposage (NAF rév, 2, niveau A38 HZ) - Base 100 au T2 2017, identifiant INSEE 10562766 multiplié par le coefficient de raccordement 1,134.

Pn = Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Transports, communications et hôtellerie (TCH), identifiant INSEE 001763861

Gn, Sn, Pn représentent respectivement la moyenne des indices d'octobre n-2 à septembre n-1 connus au 1er janvier n.

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant n°1 au marché n°2018130080.

Cet avenant n'impliquant pas de modification substantielle à la base du marché, la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été consultée conformément au Code de la Commande Publique.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de donner leur accord.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

Compte de gestion 2019 de Madame la Trésorière Principale	Projet de rapport
	N°4

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le compte de gestion dressé par Madame MAES, Trésorière Principale.

Il est précisé que l'ensemble des opérations comptables telles qu'elles apparaissent prend en compte la totalité des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2019.

Le compte administratif 2019 du SITUS est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Madame la Trésorière Principale. Il est annexé au présent rapport la synthèse du compte gestion.

Considérant que le compte de gestion de Mme la Trésorière Principale présente des résultats exacts et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le compte de gestion en application de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

Compte Administratif 2019	Projet de rapport
	N°5

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je sou mets à votre examen et à votre approbation le Compte Administratif de l'exercice 2019 conforme dans toutes ses lignes et annexes au Compte de gestion de la Trésorière Principale de Soissons.

Il est donné lecture aux membres du Comité Syndical du compte administratif 2019. Le résultat cumulé de clôture fait apparaître un excédent de 1 063 626,46 € répartis de la manière suivante :

- 690 900,11 € en section de fonctionnement,
- 372 726,35 € en section d'investissement.

RESULTAT 2019 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recette
Total de l'exercice	5 512 180,58 €	5 558 517,18 €
Solde d'exécution 2019	46 336,60 €	
<i>Report de l'excédent 2018</i>		644 563,51 €
Résultat définitif 2019	690 900,11 €	

Le solde d'exécution de l'exercice 2019, en section de fonctionnement, est de **46 336,60 €**.

RESULTAT 2019 DE LA SECTION INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
Total de l'exercice	543 565,73 €	473 210,20 €
Solde d'exécution 2019	-70 355,53 €	
<i>Report de l'excédent 2018</i>		443 081,88 €
Résultat définitif 2019	372 726,35	

Le solde d'exécution de l'exercice 2019, en section d'investissement, est de **- 70 355,53 €**.

Il est demandé aux membres du Comité de délibérer sur le compte administratif 2019, sous la présidence de la doyenne d'âge.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

Compte Administratif de l'exercice 2019 – Affectation du Résultat et reprise du solde	Projet de rapport
	N°6

Le Comité Syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'année 2019 qui présente un excédent de :

- 690 900,11 € en section de fonctionnement,
- 372 726,35 € en section d'investissement.

Considérant que le budget 2020 ne comporte pas, en prévision, de virement de la section d'exploitation (ligne 006) à la section d'investissement (ligne 005),

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

Décide sur proposition du Président, d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2019 d'un montant de 690 900,11 euros au budget comme suit :

- Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 690 900,11 euros.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

Budget Primitif 2020	Projet de rapport
	N°7

Le Budget Primitif 2020 reprend les orientations qui avaient été définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du Comité Syndical du 03 décembre 2019.

Le Budget Primitif 2020, respectant la nomenclature M43, est annexé au présent rapport.

PRESENTATION GENERALE

Le Budget Primitif 2020 est en équilibre en dépenses et en recettes.

Les dépenses totales sont d'un montant de **6 910 773,02 € H.T** dont :

- 6 049 016,61 € en section d'exploitation,
- 861 756,41 € en section d'investissement.

Les recettes totales sont d'un montant de **6 910 773,02 € H.T** dont :

- 6 049 016,61 € en section d'exploitation,
- 861 756,41 € en section d'investissement.

L'excédent cumulé de l'année 2019 est reporté au Budget Primitif 2020 comme décidé par le Comité syndical lors du vote de l'affectation du résultat et à la reprise du solde 2019 (délibération n°07 du 11 février 2020).

SECTION D'EXPLOITATION

1. DEPENSES D'EXPLOITATION

Les prévisions de dépenses de la section d'exploitation au BP 2020 sont estimées à 6 049 016,61 € soit en augmentation de 1,14 % par rapport au BP 2019 et en augmentation de 9,74 % par rapport au CA 2019.

Les prévisions de dépenses réelles d'exploitation 2020 sont estimées à 5 559 986,55 € et affichent une augmentation de 1,15% par rapport au BP 2019 et 10,34 % par rapport au CA 2019.

Le total des dépenses d'ordre d'exploitation a augmenté par rapport à l'exercice 2019 : + 3.34 % (+ 15 819,86 €).

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses d'exploitation par chapitre :

Chapitre/Compte	BP2019+DM	CA 2019	Propositions BP 2020	Variation BP 2020 / BP2019 + DM	Variation BP 2020 / CA 2019
011 - Charges à caractère général	4 962 950,00 €	4 734 103,35 €	4 933 800,00 €	-0,59%	4,22%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	290 000,00 €	266 848,76 €	293 958,00 €	1,36%	10,16%
014 - Atténuations de produits	1 500,00 €	1 129,91 €	11 500,00 €	666,67%	917,78%
65 - Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	18 951,55 €	20 000,00 €	0,00%	5,53%
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DE SERVICES (011+012+014+65)	5 274 450,00 €	5 021 033,57 €	5 259 258,00 €	-0,29%	4,74%
67 - Charges exceptionnelles	17 936,81 €	17 936,81 €	300,00 €	-98,33%	0,00%
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	204 484,56 €	0,00 €	300 428,55 €	46,92%	46,92%
TOTAL DEPENSE REELLES	5 496 871,37 €	5 038 970,38 €	5 559 986,55 €	1,15%	10,34%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	1,00%	3,34%
TOTAL DES PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA SECTON D'INVESTISSEMENT	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	1,00%	3,34%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	5 981 081,57 €	5 512 180,58 €	6 049 016,61 €	1,14%	9,74%
002- Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DE LA SECTION	5 981 081,57 €	5 512 180,58 €	6 049 016,61 €	1,14%	9,74%

Les prévisions de dépenses de la section d'exploitation sont en augmentation de 1,14% par rapport au BP 2019 et de 9,74% par rapport au CA 2019. Cette augmentation par rapport au CA 2019 peut s'expliquer par :

- Une augmentation du chapitre 011 dû principalement à l'actualisation des prix des marchés TUS, TAD et SCOL'TUS,
- Une augmentation du chapitre 014 en raison de la restitution du Versement Transport réclamée par la MSA Marne-Ardennes-Meuse,
- Une augmentation du chapitre 022 qui correspond aux dépenses imprévues pour parer à tout imprévu dans un contexte législatif sur la mobilité encore flou (attente de publication de décrets suite à la promulgation de la LOM le 24 décembre 2019).
- Une augmentation du chapitre 042 qui correspond aux opérations d'ordre (amortissements).

Dans le détail les principales propositions budgétaires 2020 sont les suivantes en section d'exploitation :

Chapitre 011

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est abondé à hauteur de **4 933 800,00 €** soit en diminution de **0,59% par rapport au BP 2019** mais en augmentation de **4,22 % par rapport au Compte Administratif 2019**.

Les principaux comptes de ce chapitre sont :

- **L'article 611 « sous-traitance générale »** est abondé à hauteur de 4 220 000 € en raison de la revalorisation des prix des marchés. . Il correspond au coût de la réalisation des lignes de transport (TUS, TAD et Scolaires).
- **L'article 6068 « Autres matières et fournitures »** se voit affecter 20 000 € qui seront nécessaires pour l'achat de la billetterie TUS, de la signalétique, d'autocollants, de consommables pour imprimantes...
- **L'article 61521 « Entretien et réparations bâtiments publics »** est abondé à hauteur de 6 000,00 € soit le même montant qu'au CA 2019 car cette année seules les dépenses récurrentes seront effectuées à la base Bus et dans l'immeuble du SITUS.
- **L'article 61558 « Autres biens mobiliers »** est abondé à hauteur de 2 000,00 € pour entretenir, comme tous les ans, la matérialisation du réseau (zébras, bandes jaunes...). Cette somme permet également de financer les implantations, réparations de poteaux...
- **Le compte 6156 « Maintenance »** est crédité d'un montant de 80 000€, somme nécessaire au règlement des contrats de maintenance du matériel (billettique, standard téléphonique, parc informatique, machine à affranchir, contrôle des installations électriques, des extincteurs, des logiciels comptables...),

- **L'article 617 « Etudes et recherches »** se voit créditer d'une somme de 20 000 €, afin de couvrir les frais relatifs à la réalisation d'études,
- **L'article 618 « Divers »** est abondé à hauteur de 480 000 afin de régler principalement les frais d'assistance technique et les frais relatifs à l'assistance juridique « SVP ».
- **L'article 6231 « Annonces et Insertions »** est abondé à hauteur de 5 000,00 € somme nécessaire pour régler les frais d'insertion des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution dans le cadre des consultations lancées par le Syndicat.
- **L'article 6236 « Catalogues et Imprimés »** est abondé à hauteur de 5 000 € pour couvrir les frais publicitaires.
- Ce sont 22 000,00 € qui sont affectés à l'**article 6237 « Publications »**. Une partie de cette somme sera nécessaire à la réalisation du Guide-Tus, une autre partie sera nécessaire au "marquage" des véhicules TUS, TAD et SCOL'TUS.
- La somme de 18 000 € vient abonder l'**article 6238 « Divers »** pour couvrir notamment les cotisations du S.I.T.U.S pour son adhésion au GART et à Hauts-de-France Mobilité.
- La somme de 8 500 € est inscrite à l'**article 6262 « Frais de télécommunications »**.

Chapitre 012

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » est crédité de la somme de 293 958,00 € soit une augmentation de 1,36 % par rapport au budget 2019.

La somme de 4000,00 € est inscrite au compte 6218 « autre personnel extérieur » afin de régler les frais relatifs à la mise à disposition, par le Centre de Gestion, de personnel. En effet, le SITUS pourrait avoir recours au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Aisne pour la mise à disposition de personnel pour le bon fonctionnement de la Centrale de Mobilité et la réalisation des cartes de transport « SCOL'TUS ».

L'article 6411 « salaires, appointements, commissions de base » est abondé à hauteur de 187 000,00 € soit une augmentation de 5,48% par rapport au CA 2019, en raison de l'évolution de carrière naturelle des fonctionnaires du SITUS (avancement d'échelon) et à l'évolution des temps de travail des agents actuellement en temps partiel.

Les articles 6451 « cotisations à l'URSSAF » (25 000,00 €), 6453 « cotisations aux caisses de retraite » (47 000,00 €) et 6458 « cotisations aux autres organismes sociaux » (14 500,00 €) sont relativement semblables aux montants prévus l'année dernière.

Les sommes inscrites sur l'ensemble des autres articles de ce chapitre sont semblables à ceux du Budget Primitif 2019 et concernent le règlement des charges sociales (caisse de retraite, assurance maladie...).

Chapitre 014

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » est crédité de la somme de 11 500,00 € soit une augmentation de 917,78 % par rapport au CA 2019. Cette importante augmentation s'explique par la demande de remboursement du Versement Transport de la MSA Marne-Ardennes-Meuse.

Chapitre 65

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est abondé d'une somme de 20 000 €.

Chapitre 67

La somme de 300,00 € est affectée au **chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** pour les titres annulés sur l'exercice antérieur.

Chapitre 022

La somme de 300 428,55 € est affectée au **chapitre 022 « dépenses imprévues (exploitation) »** afin de parer à toute difficulté.

Chapitre 042

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » est abondé à hauteur de 489 030,06 € répartis ainsi :

- 489 030,06 € € à l'article 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ».

2. RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation, sont en diminution par rapport au Compte administratif 2019 à hauteur de - 3,61 %. En incluant l'excédent, les recettes diminuent de 2,48 % par rapport à celles enregistrées en 2019.

Cette diminution s'explique par les recettes provenant :

- De la billetterie : les ventes « tarifs normaux » diminuent au profit des « tarifs réduits »,
- Du versement transport : une baisse est à prévoir en 2020 par rapport à 2019.

Le tableau ci-dessous détaille les recettes d'exploitation par chapitre :

Chapitre/Compte	BP2019+DM	CA2019	Propositions BP 2020	Variation BP 2020/CA 2019	Variation BP 2020 / BP2019
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	644 563,51 €	644 563,51 €	690 900,11 €	7,19%	7,19%
013 - Atténuations de charges	3 000,00 €	3 557,25 €	2 500,00 €	-29,72%	-16,67%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	818 000,00 €	782 681,27 €	768 300,00 €	-1,84%	-6,08%
73 - Produits issus de la fiscalité	2 100 000,00 €	2 375 387,91 €	2 250 000,00 €	-5,28%	7,14%
74 - Subventions d'exploitation	2 389 918,06 €	2 347 874,25 €	2 298 316,50 €	-2,11%	-3,83%
75 - Autres produits de gestion courante	1 600,00 €	1 099,01 €	0,00 €		
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (70+73+74+75+013)	5 312 518,06 €	5 510 599,69 €	5 319 116,50 €	-3,47%	0,12%
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
77 - Produits exceptionnels	24 000,00 €	47 917,49 €	39 000,00 €	-18,61%	62,50%
TOTAL DES RECETTES REELLES	5 336 518,06 €	5 558 517,18 €	5 358 116,50 €	-3,61%	0,40%
TOTAL SECTION	5 981 081,57 €	6 203 080,69 €	6 049 016,61 €	-2,48%	1,14%

Le total des recettes réelles estimées est de **5 358 116,50 €**. Quant au total des recettes de la section d'exploitation il s'élève à **6 049 016,61 €**. Ces montants restent stables par rapport au CA 2019.

Dans le détail les principales estimations des recettes du budget 2020 sont les suivantes en section d'exploitation :

Chapitre 013

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » est crédité de 2 500 € qui correspondent à l'estimation du remboursement du traitement indiciaire et des charges patronales des agents qui pourraient être en maladie ordinaire.

Chapitre 70

Le chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » est crédité d'une somme de 768 300,00€ répartie ainsi :

- 710 300,00 € à l'article 7061 « Transport de voyageurs ». Cela correspond aux prévisions de vente des titres de transport pour l'ensemble du réseau (TUS , TAD et SCOL'TUS),
- 13 000,00 à l'article 7062 « Recettes de messageries par autocars », somme qui correspond à la location des flancs et arrières des bus à la Société "JFK Média",

- 45 000,00 € à l'article 7068 « Services Accessoires aux Transports ». Cette somme correspond au droit d'accès à la Centrale de Mobilité « Mobilinfos », réglée par les réseaux de Château-Thierry et Chauny-Tergnier pour l'information réalisée.

Chapitre 73

Le chapitre 73 « Produits issus de la fiscalité » est abondé d'une somme de 2 250 000,00 €.

Chapitre 74

Le chapitre 74 « Subventions d'exploitation » est crédité d'une somme de 2 298 316,50 :

- Article 7471 « Etat » est abandonné à hauteur de 13 104,00 € et correspond au montant annuel de la Dotation Globale de Décentralisation,
- Article 7472 « Régions » est abondé à hauteur de 1 449 183,70 € qui correspond au versement du transfert financier pour les transports scolaires pour l'année 2019,
- L'article 7474 « Communes » est crédité d'une somme de 836 028,80 € décomposée comme suit :

0 **Au titre des Transports Urbains Soissonnais :**

•	GrandSoissons Agglomération :	627 610,70 € H.T
•	Bucy-le-Long :	26 331,40 € H.T
•	Missy-sur-Aisne :	9 014,60 € H.T
•	Chivres-Val :	7 425,40 € H.T

0 **Au titre des Transports A la Demande :**

•	GrandSoissons Agglomération :	103 626,80 € H.T.
•	Braye	1 685,10 € H.T
•	Chaudun	3 548,30 € H.T
•	Ciry-Salsogne	12 864,30 € H.T
•	Clamecy	3 151,00 € H.T
•	Margival + Montgarny	5 096,40 € H.T
•	Neuville-sur-Margival	1 602,90 € H.T
•	Rozières-sur-Crise	3 178,40 € H.T
•	Terny-Sorny	4 603,20 € H.T
•	Vuillery	602,80 € H.T
•	La Communauté de Communes de Retz en Valois	25 687,50 € H.T

Ces participations ont été calculées au prix de 13,70 € H.T (augmentation de 1,80 % par rapport au prix de l'année 2019), par habitant, sur la base du recensement du 1^{er} Janvier 2020 publié par l'INSEE.

Chapitre 77

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est abondé à hauteur de 39 000,00 € dont 34 000 € inscrits à l'article 775 "Produits des cessions d'immobilisations" et correspond à l'estimation de la vente :

- D'un véhicule City 21 exploité sur la ligne Cœur de Ville en vue de l'acquisition d'un midibus électrique (délibération n°5 du 03 décembre 2019),
- D'un bus Heuliez dans le cadre de notre politique de renouvellement des véhicules (délibération n°4 du 03 décembre 2019).

et les 5 000 € restants sont inscrits à l'article 7711 « débits et pénalités perçus ».

Le chapitre 002 « Résultat reporté ou anticipé » est abondé à hauteur de 690 900,11 € et ce conformément à la délibération n°7 du 11 Février 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget des dépenses d'investissement est en diminution (- 7,00%) par rapport à celui de 2019 mais en augmentation de 58,65 % par rapport au CA 2019.

Le détail des dépenses d'investissement proposé par chapitre est le suivant :

Chapitre/Compte	BP2019+DM+Report	CA 2019	Orientation BP 2020	Variation BP 2020/CA 2019	Variation BP 2020 / BP2019
001- Déficit d'investissement n-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	927 292,08 €	543 565,73 €	861 756,41 €	58,54%	-7,07%
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	927 292,08 €	543 565,73 €	861 756,41 €	58,54%	-7,07%

Parmi les comptes de la section d'investissement, il faut notamment retenir en dépenses:

Chapitre 20

Au Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » il n'est prévu aucune dépense.

Chapitre 21

Le Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est crédité à hauteur de 861 756,41 € réparti comme suit :

- o Ligne 2156 « Matériel de transport d'exploitation » est abondée à hauteur de 20 000 € pour permettre la mise en place d'une interopérabilité avec la Région Hauts de France à partir de notre système billettique existant,

- o Ligne 2182 « Matériel de Transport » est abondée à hauteur de 776 756,41 € pour permettre l'acquisition de deux véhicules électriques en renouvellement des véhicules Cœur de Ville, deux véhicules TàD et un bus standard à plancher bas.
- o Ligne 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique », cet article est abondé à hauteur de 45 000 euros pour permettre la mise en place de la dématérialisation, d'une part des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de la légalité et d'autre part toutes les délibérations, convocations, Procès-Verbaux... du comité syndical,
- o La ligne 2184 « mobilier » est abondée à hauteur de 20 000 € afin de procéder notamment au renouvellement du matériel en mauvais état (plaques de tête, poteaux...)

Chapitre 23

Au Chapitre 23 « Immobilisations en cours » il n'est prévu aucune dépense.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont stables : +3,34 % par rapport au BP 2019 et + 1,00 % par rapport au CA 2019.

Le détail des recettes d'investissement par chapitre est le suivant :

Chapitre/ Compte	BP2019 + DM + Report	CA 2019	Proposition BP 2020	Variation BP 2020/CA 2019	Variation BP 2020 / BP2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	443 081,88 €	443 081,88 €	372 726,35 €	-15,88%	-15,88%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
16-Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
20 - Immobilisation incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	3,34%	1,00%
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	3,34%	-1,00%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	3,34%	1,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	3,34%	1,00%
TOTAL DE LA SECTION	927 292,08 €	916 292,08 €	861 756,41 €	-5,95%	-7,07%

Parmi les comptes de la section d'investissement, il faut notamment retenir en recettes :

Chapitre 001

Le Chapitre 001 « Solde d'exécution positif reporté ou anticipé » est abondé à hauteur de 372 726,35 € conformément à la délibération n°7 du 11 Février 2020.

Chapitre 040

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » est quant à lui crédité à hauteur de 489 030,06 €. Cette somme correspond aux amortissements (comptes 28131 – 28153 - 28182– 28183 - 28184).

Il est demandé au membre du Comité Syndical de se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2020 par chapitre tel que présenté en annexe à cette délibération.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

Rapport annuel du Président – Année 2019	Projet de rapport
	N°8

En application des nouvelles dispositions de la loi n° 99 – 586 du 12 Juillet 1999, il appartient de présenter un rapport annuel aux collectivités membres, sur l'activité du Syndicat.

Ce document a comme objectif de retracer les points forts de la vie du SITUS au cours de l'année 2019. Ainsi, il informe les collectivités adhérentes sur les améliorations apportées au service public, sur les acquisitions et cessions de matériels roulants, sur les contrats conclus par le syndicat, sur les finances...

Par ailleurs, l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique des organes délibérants des Collectivités Locales adhérentes au Syndicat.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en séance et accompagne cette délibération.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de prendre acte de cette présentation.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

Contrat d'Assurance des risques statutaires	Projet de rapport
	N°9

Pour tous leurs agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance statutaire (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité ; accident et maladie professionnelle, décès...)

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en terme de qualité de couverture et de prime d'assurance ; les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de Gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Le S.I.T.U.S a adhéré, le 1^{er} janvier 2017, au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Afin de permettre au Centre de Gestion (CDG02) de mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres pour négocier une police d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel, il convient de prendre une nouvelle délibération approuvant :

- Le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte du SITUS d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNARCL.

Cette négociation devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNARCL : Décès, Accident du Travail, maladie Professionnelle, CITIS, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité, Adoption, Paternité, Temps partiel pour raison thérapeutique, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire et la disponibilité d'Office.
- Agents affiliés IRCANTEC : Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie Ordinaire, Grave maladie, Maternité, Adoption, Paternité.

Elle devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021,

Régime du contrat : capitalisation.

- Le SITUS s'engage à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conforme à ses besoins.

Il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur cette délibération.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du SITUS – Articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (compte-rendu des décisions prises).	Projet de rapport
	N°10

En application des articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Les dépenses réalisées par le SITUS, sont synthétisées dans le tableau ci-joint.

Il est demandé aux membres du Comité de prendre acte de ces décisions prises conformément à la délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du SITUS (articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

Les questions diverses seront abordées au Comité Syndical.

Aucun autre point n'est abordé.

A Soissons, le 12 Février 2020

Le Président du S.I.T.U.S

Martial



Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levraut

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

REUNION DU
MARDI 11 FEVRIER 2020

Syndicat
Intercommunal des
Transports Urbains
Soissonnais



Syndicat
Intercommunal des
Transports Urbains
Soissonnais

ANNEXES
AU
COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU
MARDI 11 FEVRIER 2020

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 11 Février 2020

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 11 février 2020 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président Martial PAILLETTE, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

03 Février 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	9	9

Présents : Mme CORDEVANT, M. AUBERT, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE et M. TORDEUX.

Ont participé également : Mme ZANUTTO et M. SOW.

Ont assisté :

- Mme MAES (Trésorière Principale),
- Mme HALLEZ (Rédacteur Principal),
- M. LAUTIER (Directeur du SITUS),
- M. JOLY (Assistance Technique)

Sont excusés : M. BEAUDON (membre titulaire), M. BODA (membre titulaire) et M. MADIOT (membre suppléant).

*Avant d'ouvrir la séance **M. HANSE demande** s'il est possible que dans l'avenir les convocations et les délibérations soient transmises par voie dématérialisée. **M. LAUTIER indique** que ce projet est envisagé et que des crédits ont été réservés à cet effet dans le BP 2020. **M. ENGRAND précise** que la dématérialisation des délibérations du Comité Syndical est d'autant plus justifiée qu'avec la modification des statuts il y aura 26 membres titulaires et 26 membres suppléants. Il indique également qu'il faudra prendre en compte les besoins en équipement numérique des élus, tout en sachant que certains élus siégeant au Comité syndical sont déjà dotés de matériel par d'autres collectivités.*

M. TORDEUX demande que soit étudiée la possibilité de se doter de la solution proposée par « Qualigraf » car la Région, le Département, GrandSoyssons Agglomération et la Ville de Soyssons l'ont déjà adopté, permettant ainsi aux élus de n'avoir qu'une interface.

M. PAILLETTE est favorable à cette évolution et indique que le SITUS va étudier ce dossier en se rapprochant du Département, de GrandSoyssons Agglomération et de la Ville de Soyssons.

Appel nominatif - Approbation du procès-verbal de la réunion du mardi 03 Décembre 2019 – Désignation d'un secrétaire de séance	Rapport
	N°1

Monsieur LEMOINE Pascal est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Modifications sur le réseau des Transports Urbains Soyssonnais – Avenant N°4 au marché n°17001 « Exploitation des Transports Urbains ».	Rapport
	N°2

Suite à des travaux de voirie effectués à CROUY sur la D304, les bus en provenance de la D925 (Sucrerie de BUCY LE LONG) ne peuvent plus effectuer de tourne à gauche. En conséquence pour pour rejoindre le point d'arrêt « Petit caporal », les bus de la ligne n°8 doivent faire le tour du rond-point situé à proximité de l'enseigne « Carrefour Market » pour rejoindre leur itinéraire.

Il convient donc de prendre en compte cette modification par voie d'avenant.

Les adaptations qui seront apportées sur le réseau T.U.S sont les suivantes :

- **La ligne 8 :** le trajet augmente de 304 mètres par course « retour » de la ligne n°8 soit + 754,832 kilomètres par an.

Les kilométrages annuels et les montants annuels (en prix de base 2017) pendant la durée du marché sont les suivants :

Année	Kilométrage de base	Kilométrage après avenants n°1 et n°3	Kilométrage après avenants n°1, n°3 et n°4	Montant H.T du marché de base	Montant H.T du marché après avenants n°1, n°3 et n°4	Variation
2018	580 439,10	581 392,38	581 392,38	2 119 807,68 €	2 122 598,89 €	0,132%
2019	580 439,10	582 527,06	582 527,06	2 119 807,68 €	2 125 921,23 €	0,288%
2020	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2021	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2022	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2023	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2024	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
TOTAL	4 063 073,73	4 076 755,24	4 080 529,40	14 838 653,79 €	14 889 764,08 €	0,344%

Cet avenant n°4 cumulé avec les avenants n°1 et n°3 implique une augmentation de **0,344 %** de la valeur initiale du marché (+ 0,074 % entre l'avenant n°3 et l'avenant n°4).

L'augmentation du montant global du marché étant inférieure à 5% l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été demandé conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur cet avenant n°4 au marché n°17001.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord aux modifications ci-dessus définies,
- autorise le Président à signer l'avenant n°4 au marché n°17001 d'exploitation des transports urbains,

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Formule de revalorisation du marché n°2018130080 « Exécution des services de transport scolaire. Ligne 106 « SERCHES /ACY » pour les élèves de maternelle et de Primaire » - Avenant n°1	Rapport
	N°3

M. ENGRAND ne prend pas part à l'étude et au vote de cette délibération du fait de sa fonction de Président de la Régie Régionale des Transports de l'Aisne.

Le marché n°2018130080 prévoit dans son Cahier des Clauses Administratives Particulières à l'article 2.6.1 « Indice de révision » la formule de révision suivante :

$$P_n = P_{n-1} \left[1 + \frac{IPST_n}{IPST_{n-1}} \right]$$

où :

IPST = Indice de Production des Services de transports, INSEE, cf. L'indice de production de service de transports : base 2000, Études & documents, n° 39 - mars 2011 disponible dans la rubrique « Publication/Études & documents » du site : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr.

P_n = Ensemble des prix de l'année N énoncés au BPU

P_{n-1} = Ensemble des prix de l'année N-1 énoncés au BPU.

Or l'indice IPST n'existe plus.

Il convient donc de changer la formule de la révision des prix. En concertation avec la Régie Régionale des Transports de l'Aisne (RTA), titulaire du marché, il a été convenu d'utiliser la même formule que celle utilisée dans le marché de Transport à la Demande.

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Les prix sont révisés chaque année au 1er janvier pour l'année en cours, à compter du 1er janvier 2020, par application de la formule suivante :

$$P_n = 0,08 P_{n-1} + 0,92 P_{n-1} \left[0,13 \times \frac{G_n}{G_o} + 0,67 \times \frac{S_n}{S_o} + 0,20 \frac{P_n}{P_o} \right]$$

où :

P_n = Prix révisé pour l'année N

P_{n-1} = Prix révisé de l'année N-1

- G_o, S_o, P_o représentent respectivement la moyenne des indices d'octobre n-3 à septembre n-2 connus au 1er janvier n.

G_n = Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole, identifiant INSEE 001764283

Sn = Indice des taux de salaire horaire des ouvriers - Transports et entreposage (NAF rév, 2, niveau A38 HZ) - Base 100 au T2 2017, identifiant INSEE 10562766 multiplié par le coefficient de raccordement 1,134.

Pn = Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Transports, communications et hôtellerie (TCH), identifiant INSEE 001763861

Gn, Sn, Pn représentent respectivement la moyenne des indices d'octobre n-2 à septembre n-1 connus au 1er janvier n.

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant n°1 au marché n°2018130080.

Cet avenant n'impliquant pas de modification substantielle à la base du marché, la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été consultée conformément au Code de la Commande Publique.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de donner leur accord.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité syndical, après délibération, autorisent le Président du SITUS à signer l'avenant n°1 au marché n°2018130080 avec la Régie Régionale des Transports de l'Aisne (R.T.A) pour modifier la formule de revalorisation telle que définie dans le rapport, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Vote :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Compte de gestion 2019 de Madame la Trésorière Principale	Rapport
	N°4

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le compte de gestion dressé par Madame MAES, Trésorière Principale.

Il est précisé que l'ensemble des opérations comptables telles qu'elles apparaissent prend en compte la totalité des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2019.

Le compte administratif 2019 du SITUS est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Madame la Trésorière Principale. Il est annexé au présent rapport la synthèse du compte gestion.

Considérant que le compte de gestion de Mme la Trésorière Principale présente des résultats exacts et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le compte de gestion en application de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré :

- Arrête le compte de gestion 2019 de Madame la Trésorière Principale de Soissons

Vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Compte Administratif 2019	Rapport
	N°5

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je soumetts à votre examen et à votre approbation le Compte Administratif de l'exercice 2019 conforme dans toutes ses lignes et annexes au Compte de gestion de la Trésorière Principale de Soissons.

Il est donné lecture aux membres du Comité Syndical du compte administratif 2019. Le résultat cumulé de clôture fait apparaître un excédent de 1 063 626,46 € répartis de la manière suivante :

- 690 900,11 € en section de fonctionnement,
- 372 726,35 € en section d'investissement.

RESULTAT 2019 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recette
Total de l'exercice	5 512 180,58 €	5 558 517,18 €
Solde d'exécution 2019	46 336,60 €	
Report de l'excédent 2018		644 563,51 €
Résultat définitif 2019	690 900,11 €	

M. LAUTIER précise que contrairement à ce qui a été annoncé au Débat d'Orientation Budgétaire, le SITUS a un solde d'exécution 2019 positif. En effet, une recette imprévue provenant du Versement Transport a été versée en Décembre 2019.

Le solde d'exécution de l'exercice 2019, en section de fonctionnement, est de **46 336,60 €**.

RESULTAT 2019 DE LA SECTION INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
Total de l'exercice	543 565,73 €	473 210,20 €
Solde d'exécution 2019	-70 355,53 €	
Report de l'excédent 2018		443 081,88 €
Résultat définitif 2019	372 726,35	

Le solde d'exécution de l'exercice 2019, en section d'investissement, est de **- 70 355,53 €**.

Il est demandé aux membres du Comité de délibérer sur le compte administratif 2019, sous la présidence du doyen d'âge.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

Mme CORDEVANT étant la Doyenne d'âge des membres présents, procède au vote de cette délibération après que M. Martial Paillette est quitté la salle.

DELIBERATION

Le Comité syndical, sous la présidence de la Doyenne d'âge :

- Adopte le Compte administratif de l'exercice 2019 dans toutes ses lignes ainsi que l'état des restes à réaliser.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 8 (le Président n'a pas pris part au vote)

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Compte Administratif de l'exercice 2019 – Affectation du Résultat et reprise du solde	Rapport
	N°6

Le Comité Syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'année 2019 qui présente un excédent de :

- 690 900,11 € en section de fonctionnement,
- 372 726,35 € en section d'investissement.

Considérant que le budget 2020 ne comporte pas, en prévision, de virement de la section d'exploitation (ligne 006) à la section d'investissement (ligne 005),

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

Décide sur proposition du Président, d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2019 d'un montant de 690 900,11 euros au budget comme suit :

- Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 690 900,11 euros.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2019 d'un montant de 690 900,11 euros au budget 2020 comme suit :
 - o Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 690 900,11 euros.

Vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Budget Primitif 2020	Rapport
	N°7

M. COUTEAU arrive en séance et prend part au vote des délibérations à compter de la n°7.

Les membres sont donc désormais les suivants :

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	10	10

Présents : Mme CORDEVANT, M. AUBERT, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE et M. TORDEUX.

Le Budget Primitif 2020 reprend les orientations qui avaient été définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du Comité Syndical du 03 décembre 2019.

Le Budget Primitif 2020, respectant la nomenclature M43, est annexé au présent rapport.

PRESENTATION GENERALE

Le Budget Primitif 2020 est en équilibre en dépenses et en recettes.

Les dépenses totales sont d'un montant de **6 910 773,02 € H.T** dont :

- 6 049 016,61 € en section d'exploitation,
- 861 756,41 € en section d'investissement.

Les recettes totales sont d'un montant de **6 910 773,02 € H.T** dont :

- 6 049 016,61 € en section d'exploitation,
- 861 756,41 € en section d'investissement.

L'excédent cumulé de l'année 2019 est reporté au Budget Primitif 2020 comme décidé par le Comité syndical lors du vote de l'affectation du résultat et à la reprise du solde 2019 (délibération n°07 du 11 février 2020).

SECTION D'EXPLOITATION

1. DEPENSES D'EXPLOITATION

Les prévisions de dépenses de la section d'exploitation au BP 2020 sont estimées à 6 049 016,61 € soit en augmentation de 1,14 % par rapport au BP 2019 et en augmentation de 9,74 % par rapport au CA 2019.

Les prévisions de dépenses réelles d'exploitation 2020 sont estimées à 5 559 986,55 € et affichent une augmentation de 1,15% par rapport au BP 2019 et 10,34 % par rapport au CA 2019.

Le total des dépenses d'ordre d'exploitation a augmenté par rapport à l'exercice 2019 : + 3.34 % (+ 15 819,86 €).

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses d'exploitation par chapitre :

Chapitre/Compte	BP2019+DM	CA 2019	Propositions BP 2020	Variation BP 2020 / BP2019 + DM	Variation BP 2020 / CA 2019
011 - Charges à caractère général	4 962 950,00 €	4 734 103,35 €	4 933 800,00 €	-0,59%	4,22%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	290 000,00 €	266 848,76 €	293 958,00 €	1,36%	10,16%
014 - Atténuations de produits	1 500,00 €	1 129,91 €	11 500,00 €	666,67%	917,78%
65 - Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	18 951,55 €	20 000,00 €	0,00%	5,53%
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DE SERVICES (011+012+014+65)	5 274 450,00 €	5 021 033,57 €	5 259 258,00 €	-0,29%	4,74%
67 - Charges exceptionnelles	17 936,81 €	17 936,81 €	300,00 €	-98,33%	0,00%
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	204 484,56 €	0,00 €	300 428,55 €	46,92%	46,92%
TOTAL DEPENSE REELLES	5 496 871,37 €	5 038 970,38 €	5 559 986,55 €	1,15%	10,34%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	1,00%	3,34%
TOTAL DES PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA SECTON D'INVESTISSEMENT	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	1,00%	3,34%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	5 981 081,57 €	5 512 180,58 €	6 049 016,61 €	1,14%	9,74%
002- Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DE LA SECTION	5 981 081,57 €	5 512 180,58 €	6 049 016,61 €	1,14%	9,74%

Les prévisions de dépenses de la section d'exploitation sont en augmentation de 1,14% par rapport au BP 2019 et de 9,74% par rapport au CA 2019. Cette augmentation par rapport au CA 2019 peut s'expliquer par :

- Une augmentation du chapitre 011 dû principalement à l'actualisation des prix des marchés TUS, TAD et SCOL'TUS,
- Une augmentation du chapitre 014 en raison de la restitution du Versement Transport réclamée par la MSA Marne-Ardenne-Meuse,
- Une augmentation du chapitre 022 qui correspond aux dépenses imprévues pour parer à tout imprévu dans un contexte législatif sur la mobilité encore flou (attente de publication de décrets suite à la promulgation de la LOM le 24 décembre 2019).
- Une augmentation du chapitre 042 qui correspond aux opérations d'ordre (amortissements).

Dans le détail les principales propositions budgétaires 2020 sont les suivantes en section d'exploitation :

Chapitre 011

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est abondé à hauteur de **4 933 800,00 €** soit en diminution de **0,59% par rapport au BP 2019** mais en augmentation de **4,22 % par rapport au Compte Administratif 2019**.

Les principaux comptes de ce chapitre sont :

- **L'article 611 « sous-traitance générale »** est abondé à hauteur de 4 220 000 € en raison de la revalorisation des prix des marchés. . Il correspond au coût de la réalisation des lignes de transport (TUS, TAD et Scolaires).
- **L'article 6068 « Autres matières et fournitures »** se voit affecter 20 000 € qui seront nécessaires pour l'achat de la billetterie TUS, de la signalétique, d'autocollants, de consommables pour imprimantes...
- **L'article 61521 « Entretien et réparations bâtiments publics »** est abondé à hauteur de 6 000,00 € soit le même montant qu'au CA 2019 car cette année seules les dépenses récurrentes seront effectuées à la base Bus et dans l'immeuble du SITUS.
- **L'article 61558 « Autres biens mobiliers »** est abondé à hauteur de 2 000,00 € pour entretenir, comme tous les ans, la matérialisation du réseau (zébras, bandes jaunes...). Cette somme permet également de financer les implantations, réparations de poteaux...
- **Le compte 6156 « Maintenance »** est crédité d'un montant de 80 000€, somme nécessaire au règlement des contrats de maintenance du matériel (billetterie,

standard téléphonique, parc informatique, machine à affranchir, contrôle des installations électriques, des extincteurs, des logiciels comptables...),

- **L'article 617 « Etudes et recherches »** se voit créditer d'une somme de 20 000 €, afin de couvrir les frais relatifs à la réalisation d'études,
- **L'article 618 « Divers »** est abondé à hauteur de 480 000 afin de régler principalement les frais d'assistance technique et les frais relatifs à l'assistance juridique « SVP ».
- **L'article 6231 « Annonces et Insertions »** est abondé à hauteur de 5 000,00 € somme nécessaire pour régler les frais d'insertion des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution dans le cadre des consultations lancées par le Syndicat.
- **L'article 6236 « Catalogues et Imprimés »** est abondé à hauteur de 5 000 € pour couvrir les frais publicitaires.
- Ce sont 22 000,00 € qui sont affectés à l'**article 6237 « Publications »**. Une partie de cette somme sera nécessaire à la réalisation du Guide-Tus, une autre partie sera nécessaire au "marquage" des véhicules TUS, TAD et SCOL'TUS.
- La somme de 18 000 € vient abonder l'**article 6238 « Divers »** pour couvrir notamment les cotisations du S.I.T.U.S pour son adhésion au GART et à Hauts-de-France Mobilité.
- La somme de 8 500 € est inscrite à l'**article 6262 « Frais de télécommunications »**.

Chapitre 012

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » est crédité de la somme de 293 958,00 € soit une augmentation de 1,36 % par rapport au budget 2019.

La somme de 4000,00 € est inscrite au compte 6218 « autre personnel extérieur » afin de régler les frais relatifs à la mise à disposition, par le Centre de Gestion, de personnel. En effet, le SITUS pourrait avoir recours au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Aisne pour la mise à disposition de personnel pour le bon fonctionnement de la Centrale de Mobilité et la réalisation des cartes de transport « SCOL'TUS ».

L'article 6411 « salaires, appointements, commissions de base » est abondé à hauteur de 187 000,00 € soit une augmentation de 5,48% par rapport au CA 2019, en raison de l'évolution de carrière naturelle des fonctionnaires du SITUS (avancement d'échelon) et à l'évolution des temps de travail des agents actuellement en temps partiel.

Les articles 6451 « cotisations à l'URSSAF » (25 000,00 €), 6453 « cotisations aux caisses de retraite » (47 000,00 €) et 6458 « cotisations aux autres organismes sociaux » (14 500,00 €) sont relativement semblables aux montants prévus l'année dernière.

Les sommes inscrites sur l'ensemble des autres articles de ce chapitre sont semblables à ceux du Budget Primitif 2019 et concernent le règlement des charges sociales (caisse de retraite, assurance maladie...).

Chapitre 014

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » est crédité de la somme de 11 500,00 € soit une augmentation de 917,78 % par rapport au CA 2019. Cette importante augmentation s'explique par la demande de remboursement du Versement Transport de la MSA Marne-Ardennes-Meuse.

Chapitre 65

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est abondé d'une somme de 20 000 €.

Chapitre 67

La somme de 300,00 € est affectée au **chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** pour les titres annulés sur l'exercice antérieur.

Chapitre 022

La somme de 300 428,55 € est affectée au **chapitre 022 « dépenses imprévues (exploitation) »** afin de parer à toute difficulté.

Chapitre 042

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » est abondé à hauteur de 489 030,06 € répartis ainsi :

- 489 030,06 € € à l'article 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ».

2. RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation, sont en diminution par rapport au Compte administratif 2019 à hauteur de - 3,61 %. En incluant l'excédent, les recettes diminuent de 2,48 % par rapport à celles enregistrées en 2019.

Cette diminution s'explique par les recettes provenant :

- De la billetterie : les ventes « tarifs normaux » diminuent au profit des « tarifs réduits »,
- Du versement transport : une baisse est à prévoir en 2020 par rapport à 2019.

Le tableau ci-dessous détaille les recettes d'exploitation par chapitre :

Chapitre/Compte	BP2019+DM	CA2019	Propositions BP 2020	Variation BP 2020/CA 2019	Variation BP 2020 / BP2019
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	644 563,51 €	644 563,51 €	690 900,11 €	7,19%	7,19%
013 - Atténuations de charges	3 000,00 €	3 557,25 €	2 500,00 €	-29,72%	-16,67%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	818 000,00 €	782 681,27 €	768 300,00 €	-1,84%	-6,08%
73 - Produits issus de la fiscalité	2 100 000,00 €	2 375 387,91 €	2 250 000,00 €	-5,28%	7,14%
74 - Subventions d'exploitation	2 389 918,06 €	2 347 874,25 €	2 298 316,50 €	-2,11%	-3,83%
75 - Autres produits de gestion courante	1 600,00 €	1 099,01 €	0,00 €		
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (70+73+74+75+013)	5 312 518,06 €	5 510 599,69 €	5 319 116,50 €	-3,47%	0,12%
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
77 - Produits exceptionnels	24 000,00 €	47 917,49 €	39 000,00 €	-18,61%	62,50%
TOTAL DES RECETTES REELLES	5 336 518,06 €	5 558 517,18 €	5 358 116,50 €	-3,61%	0,40%
TOTAL SECTION	5 981 081,57 €	6 203 080,69 €	6 049 016,61 €	-2,48%	1,14%

Le total des recettes réelles estimées est de **5 358 116,50 €**. Quant au total des recettes de la section d'exploitation il s'élève à **6 049 016,61 €**. Ces montants restent stables par rapport au CA 2019.

Dans le détail les principales estimations des recettes du budget 2020 sont les suivantes en section d'exploitation :

Chapitre 013

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » est crédité de 2 500 € qui correspondent à l'estimation du remboursement du traitement indiciaire et des charges patronales des agents qui pourraient être en maladie ordinaire.

Chapitre 70

Le chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » est crédité d'une somme de 768 300,00€ répartie ainsi :

- 710 300,00 € à l'article 7061 « Transport de voyageurs ». Cela correspond aux prévisions de vente des titres de transport pour l'ensemble du réseau (TUS , TAD et SCOL'TUS),
- 13 000,00 à l'article 7062 « Recettes de messageries par autocars », somme qui correspond à la location des flancs et arrières des bus à la Société "JFK Média",

- 45 000,00 € à l'article 7068 « Services Accessoires aux Transports ». Cette somme correspond au droit d'accès à la Centrale de Mobilité « Mobilinfos », réglée par les réseaux de Château-Thierry et Chauny-Tergnier pour l'information réalisée.

M. AUBERT indique que le SITUS devrait faire la promotion de la faible part supportée par les usagers des transports collectifs par rapport au coût réel d'exploitation.

Chapitre 73

Le chapitre 73 « Produits issus de la fiscalité » est abondé d'une somme de 2 250 000,00 €.

M. ENGRAND demande pourquoi cette recette varie d'une année sur l'autre. **M. LAUTIER répond** que l'URSAFF ne donne plus de détail sur la perception de cette taxe. Il est prévisible que la variation de cette recette provient de la fluctuation du nombre de salariés et d'entreprises soumises au Versement Transport ainsi qu'aux reversements ou non des trop-perçus.

M. LAUTIER précise que des demandes ont été formulées sur le portail de l'URSSAF pour avoir une vision budgétaire de cette recette mais celle-ci donne des fourchettes trop vagues.

M. ENGRAND et M. TORDEUX souhaiteraient que l'URSSAF puisse donner le détail par entreprise soumises à cette taxe.

Chapitre 74

Le chapitre 74 « Subventions d'exploitation » est crédité d'une somme de 2 298 316,50 € :

- Article 7471 « Etat » est abandonné à hauteur de 13 104,00 € et correspond au montant annuel de la Dotation Globale de Décentralisation,
- Article 7472 « Régions » est abondé à hauteur de 1 449 183,70 € qui correspond au versement du transfert financier pour les transports scolaires pour l'année 2019,
- L'article 7474 « Communes » est crédité d'une somme de 836 028,80 € décomposée comme suit :

O Au titre des Transports Urbains Soissonnais :

- GrandSoissons Agglomération : 627 610,70 € H.T
- Bucy-le-Long : 26 331,40 € H.T
- Missy-sur-Aisne : 9 014,60 € H.T
- Chivres-Val : 7 425,40 € H.T

O Au titre des Transports A la Demande :

• GrandSoyssons Agglomération :	103 626,80 € H.T.
• Braye	1 685,10 € H.T.
• Chaudun	3 548,30 € H.T.
• Ciry-Salsogne	12 864,30 € H.T.
• Clamecy	3 151,00 € H.T.
• Margival + Montgarny	5 096,40 € H.T.
• Neuville-sur-Margival	1 602,90 € H.T.
• Rozières-sur-Crise	3 178,40 € H.T.
• Terny-Sorny	4 603,20 € H.T.
• Vuillery	602,80 € H.T.
• La Communauté de Communes de Retz en Valois	25 687,50 € H.T.

Ces participations ont été calculées au prix de 13,70 € H.T (augmentation de 1,80 % par rapport au prix de l'année 2019), par habitant, sur la base du recensement du 1^{er} Janvier 2020 publié par l'INSEE.

Chapitre 77

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est abondé à hauteur de 39 000,00 € dont 34 000 € inscrits à l'article 775 "Produits des cessions d'immobilisations" et correspond à l'estimation de la vente :

- D'un véhicule City 21 exploité sur la ligne Cœur de Ville en vue de l'acquisition d'un midibus électrique (délibération n°5 du 03 décembre 2019),
- D'un bus Heuliez dans le cadre de notre politique de renouvellement des véhicules (délibération n°4 du 03 décembre 2019).

et les 5 000 € restants sont inscrits à l'article 7711 « débits et pénalités perçus ».

Le chapitre 002 « Résultat reporté ou anticipé » est abondé à hauteur de 690 900,11 € et ce conformément à la délibération n°7 du 11 Février 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget des dépenses d'investissement est en diminution (- 7,00%) par rapport à celui de 2019 mais en augmentation de 58,65 % par rapport au CA 2019.

Le détail des dépenses d'investissement proposé par chapitre est le suivant :

Chapitre/Compte	BP2019+DM+Report	CA 2019	Orientation BP 2020	Variation BP 2020/CA 2019	Variation BP 2020 / BP2019
001- Déficit d'investissement n-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	927 292,08 €	543 565,73 €	861 756,41 €	58,54%	-7,07%
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	927 292,08 €	543 565,73 €	861 756,41 €	58,54%	-7,07%

Parmi les comptes de la section d'investissement, il faut notamment retenir en dépenses:

Chapitre 20

Au Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » il n'est prévu aucune dépense.

Chapitre 21

Le Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est crédité à hauteur de 861 756,41 € réparti comme suit :

- o Ligne 2156 « Matériel de transport d'exploitation » est abondée à hauteur de 20 000 € pour permettre la mise en place d'une interopérabilité avec la Région Hauts de France à partir de notre système billettique existant,
- o Ligne 2182 « Matériel de Transport » est abondée à hauteur de 776 756,41 € pour permettre l'acquisition de deux véhicules électriques en renouvellement des véhicules Cœur de Ville, deux véhicules TàD et un bus standard à plancher bas.
- o Ligne 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique », cet article est abondé à hauteur de 45 000 euros pour permettre la mise en place de la dématérialisation, d'une part des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de la légalité et d'autre part toutes les délibérations, convocations, Procès-Verbaux... du comité syndical,
- o La ligne 2184 « mobilier » est abondée à hauteur de 20 000 € afin de procéder notamment au renouvellement du matériel en mauvais état (plaques de tête, poteaux...)

Chapitre 23

Au Chapitre 23 « Immobilisations en cours » il n'est prévu aucune dépense.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont stables : +3,34 % par rapport au BP 2019 et + 1,00 % par rapport au CA 2019.

Le détail des recettes d'investissement par chapitre est le suivant :

Chapitre/ Compte	BP2019 + DM + Report	CA 2019	Proposition BP 2020	Variation BP 2020/CA 2019	Variation BP 2020 / BP2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	443 081,88 €	443 081,88 €	372 726,35 €	-15,88%	-15,88%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
16-Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
20 - Immobilisation incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	3,34%	1,00%
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	3,34%	-1,00%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	3,34%	1,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	484 210,20 €	473 210,20 €	489 030,06 €	3,34%	1,00%
TOTAL DE LA SECTION	927 292,08 €	916 292,08 €	861 756,41 €	-5,95%	-7,07%

Parmi les comptes de la section d'investissement, il faut notamment retenir en recettes :

Chapitre 001

Le Chapitre 001 « Solde d'exécution positif reporté ou anticipé » est abondé à hauteur de 372 726,35 € conformément à la délibération n°7 du 11 Février 2020.

Chapitre 040

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » est quant à lui crédité à hauteur de 489 030,06 €. Cette somme correspond aux amortissements (comptes 28131 – 28153 - 28182– 28183 - 28184).

Il est demandé au membre du Comité Syndical de se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2020 par chapitre tel que présenté en annexe à cette délibération.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité syndical après en avoir délibéré adopte par chapitre le Budget Primitif 2020 tel que défini ci-dessus. Sont joints à la délibération le Budget Primitif et ses annexes.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Rapport annuel du Président – Année 2019	Rapport
	N°8

En application des nouvelles dispositions de la loi n° 99 – 586 du 12 Juillet 1999, il appartient de présenter un rapport annuel aux collectivités membres, sur l'activité du Syndicat.

Ce document a comme objectif de retracer les points forts de la vie du SITUS au cours de l'année 2019. Ainsi, il informe les collectivités adhérentes sur les améliorations apportées au service public, sur les acquisitions et cessions de matériels roulants, sur les contrats conclus par le syndicat, sur les finances...

Par ailleurs, l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique des organes délibérants des Collectivités Locales adhérentes au Syndicat.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en séance et accompagne cette délibération.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de prendre acte de cette présentation.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

M. TORDEUX demande à ce que dans ce rapport soit fait mention du changement de Président du SITUS le 10 septembre 2019.

M. ENGRAND indique qu'il aurait été intéressant qu'il y ait un rapport propre pour chacun des Présidents de l'année 2019.

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical, unanimes, prennent acte du rapport du Président pour l'année 2019.

Et ont signé au registre les membres présents

Contrat d'Assurance des risques statutaires	Rapport
	N°9

Pour tous leurs agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance statutaire (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité ; accident et maladie professionnelle, décès...)

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en terme de qualité de couverture et de prime d'assurance ; les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de Gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Le S.I.T.U.S a adhéré, le 1^{er} janvier 2017, au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Afin de permettre au Centre de Gestion (CDG02) de mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres pour négocier une police d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel, il convient de prendre une nouvelle délibération approuvant :

- Le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte du SITUS d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

Cette négociation devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du Travail, maladie Professionnelle, CITIS, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité, Adoption, Paternité, Temps partiel pour raison thérapeutique, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire et la disponibilité d'Office.
- Agents affiliés IRCANTEC : Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie Ordinaire, Grave maladie, Maternité, Adoption, Paternité.

Elle devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021,

Régime du contrat : capitalisation.

- Le SITUS s'engage à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conforme à ses besoins.

Il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur cette délibération.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte du SITUS d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

Cette négociation devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du Travail, maladie Professionnelle, CITIS, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité, Adoption, Paternité, Temps partiel pour raison thérapeutique, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire et la disponibilité d'Office.

- Agents affiliés IRCANTEC : Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie Ordinaire, Grave maladie, Maternité, Adoption, Paternité.

Elle devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021,

Régime du contrat : capitalisation.

- De s'engager à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conforme aux besoins.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du SITUS – Articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (compte-rendu des décisions prises)	Rapport
	N°10

En application des articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Les dépenses réalisées par le SITUS, hors marchés publics sont synthétisées dans le tableau ci-joint.

Il est demandé aux membres du Comité de prendre acte de ces décisions prises conformément à la délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du SITUS (articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité prennent acte, à l'unanimité, des décisions prises conformément à la délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du SITUS (Articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Et ont signé au registre les membres présents

Questions diverses	Rapport
	N°11

- 1) Transformation, à titre expérimental, de la ligne TàD n°1 en ligne régulière à des horaires spécifiques :

Les dernières études sur la fréquentation de la ligne TàD n°1 [DOMMIERS/ SOISSONS par VAUXBUIN, ZONE DU PLATEAU et CHAUDUN] menées ces 2 dernières années, démontrent que les services permettant d'effectuer un aller – retour SOISSONS / ZONE DU PLATEAU sont déclenchés quotidiennement.

Nous avons remarqué que ces trajets sont essentiellement empruntés par des salariés du Parc du Plateau travaillant à l'entreprise « Le Relais ».

Ce constat ayant fait l'objet d'un échange entre le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (S.I.T.U.S) et la Régie Régionale des Transports de l'Aisne (R.T.A), il a été convenu ensemble d'un partenariat afin d'organiser, à titre expérimental et dans la perspective du développement prochain du Parc du Plateau avec l'implantation de nouvelles entreprises, la desserte de cette ligne TàD n°1 en passage régulier sans réservation préalable.

Pour mieux appréhender les besoins en mobilité des salariés de cette zone d'activités, le S.I.T.U.S et la R.T.A envisagent d'aller à la rencontre des entreprises implantées sur le Parc du Plateau afin de recueillir un maximum d'informations. Les données recueillies permettront de définir précisément le schéma organisationnel de la ligne et son coût.

La mise en place effective de cette expérimentation est envisagée au 01 septembre 2020 selon le rétro-planning ci-joint.

Le partenariat SITUS / RTA s'effectuerait de la manière suivante :

SITUS	RTA	SITUS/RTA
Elaboration et diffusion des fiches horaires	Communication	Elaboration du questionnaire
Fourniture du véhicule (IVECO INDEBUS)	Covering spécifique véhicule	Sondage à l'aide du questionnaire
Comité Syndical : décision de mettre en place ou non cette ligne.	CA : doit se positionner si le SITUS décide la création de la ligne.	Analyse des données
Evaluation de l'expérimentation	Evaluation de l'expérimentation	Elaboration du schéma organisationnel de la ligne
Le Comité Syndical décide de pérenniser ou non cette expérimentation.		Communication auprès des entreprises avec GSA.

Liste non exhaustive qui pourra évoluer au cours de l'avancement du projet.

Il sera proposé une expérimentation sur une année mais elle pourra être arrêtée avant son terme en cas d'échec.

Aucune observation n'a été formulée quant à ce projet.

M. TORDEUX indique qu'il serait également intéressant que le SITUS étudie la possibilité sur les TàD de desservir « les bains du lac » sans que les usagers soient obligés de faire une correspondance avec le réseau TUS.

2) Expérimentation du bus électrique de la marque BYD (BEAUVAIS) :

M. LAUTIER indique que pendant 3 semaines un bus électrique d'une capacité de 38 places a circulé sur le réseau TUS. En termes d'exploitation aucune difficulté n'a été signalée. Ce véhicule a été bien perçu par les usagers à l'exception de :

- Des marches à l'intérieur du véhicule pour rejoindre les places assises situées à l'arrière du véhicule,
- De l'entrée exigüe, comme le **précise M. PAILLETTE**, qui ne permet pas le passage d'une poussette.

M. LAUTIER indique que ce véhicule de prêt est une ancienne génération et que les nouvelles versions ne présentent plus ces inconvénients.

M. HANSE demande qu'elle suite il sera donc donné à ce test.

M. LAUTIER indique que techniquement ce type de véhicule peut circuler sur le réseau TUS et que le Comité syndical devra se positionner sur ce point lors du renouvellement du parc.

3) Intervention de **M. Pascal LEMOINE**, 3^{ème} Vice-Président du SITUS :

M. LEMOINE informe les membres du Comité syndical que c'était son dernier Comité ne se représentant pas à un autre mandat. Il tient à remercier tous les membres et le personnel du SITUS pour le travail effectué ensemble. Il ajoute que le dossier « mobilité » a été pour lui passionnant et qu'il regrettera de ne plus le suivre.

4) Intervention de M. Olivier ENGRAND :

M. ENGRAND souhaite savoir si dans le cadre des nouveaux statuts du SITUS qui seront prochainement applicables seuls des élus des collectivités adhérentes pourront être désignés membres du Comité. M. LEMOINE répond que les nouveaux statuts, sur lesquels il a travaillé prévoit cette disposition comme l'édicte notamment la loi NOTRe.

5) Intervention de **M. Pascal TORDEUX**, 1^{er} Vice-Président du SITUS :

M. TORDEUX propose aux membres du Comité d'applaudir M. PAILLETTE pour avoir accepté de prendre la Présidence du STUS et d'en assumer complètement la charge.

(Applaudissement)

M. PAILLETTE lève la séance à 19h50.

A Soissons, le 12 février 2020

Le Président du S.I.T.U.S

Martial



Page 24 sur 24



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS

DELIBERATION N°4: COMPTE DE GESTION

Mardi 11 Février 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	927 292,08	5 981 081,57	6 908 373,65
Titres de recette émis (b)	473 210,20	5 576 567,55	6 049 777,75
Réductions de titres (c)		18 050,37	18 050,37
Recettes nettes (d = b - c)	473 210,20	5 558 517,18	6 031 727,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	927 292,08	5 981 081,57	6 908 373,65
Mandats émis (f)	546 623,35	5 921 259,00	6 467 882,35
Annulations de mandats (g)	3 057,62	409 078,42	412 136,04
Depenses nettes (h = f - g)	543 565,73	5 512 180,58	6 055 746,31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		46 336,60	
(h - d) Déficit	70 355,53		24 018,93



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS

DELIBERATION N°5: COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mardi 11 Février 2020



25020412000027

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS**

POSTE COMPTABLE : 00TRESORERIE MUNICIPALE

**SERVICE PUBLIC LOCAL
SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS**

M43

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : Budget Principal

ANNEE 2019

SOMMAIRE**I. Informations générales**

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES**Jointes****Sans Objet****A - Eléments du bilan**

p.15 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.16 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.18 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.19 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.20 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.22 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

p.23 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

p.24 A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

p.25 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.26 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.27 A3.2 - Etalement des provisions

p.28 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.29 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

p.30 A6 - Etat des charges transférées

p.31 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

p.32 A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

p.33 A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties

p.34 A8.3 - Opérations liées aux cessions

p.35 A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

p.36 A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

p.37 A10 - Etat des travaux en régie

B - Engagements hors bilan

p.38 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.39 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.40 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.41 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

p.42 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.43 B1.6 - Etat des autres engagements donnés

p.44 B1.7 - Etat des engagements reçus

p.45 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.46 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.47 C1.1 - Etat du personnel

p.49 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

p.50 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.51 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.52 C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.53 D - Arrêté et signatures

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 5 512 180,58	G 5 558 517,18	G-A 46 336,60
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 543 565,73	H 473 210,20	H-B -70 355,53

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 644 563,51 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 443 081,88 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 6 055 746,31	Q= G+H+I+J 7 119 372,77	=Q-P 1 063 626,46

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 5 512 180,58	= G+I+K 6 203 080,69
	Section d'investissement	= B+D+F 543 565,73	= H+J+L 916 292,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 055 746,31	= G+H+I+J+K+L 7 119 372,77
			1 063 626,46

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levrault

CA 2019

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E	0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	0,00	L 0,00

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 962 950,00	4 730 463,35	3 640,00	0,00	228 846,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	290 000,00	266 848,76	0,00	0,00	23 151,24
014	Atténuations de produits	1 500,00	1 129,91	0,00	0,00	370,09
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	18 951,55	0,00	0,00	1 048,45
Total des dépenses de gestion courante		5 274 450,00	5 017 393,57	3 640,00	0,00	253 416,43
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	17 936,81	17 936,81	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	204 484,56				
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 496 871,37	5 035 330,38	3 640,00	0,00	457 900,99
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	484 210,20	473 210,20			11 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		484 210,20	473 210,20			11 000,00
TOTAL		5 981 081,57	5 508 540,58	3 640,00	0,00	468 900,99
Pour information						
D002 Déficit d'exploitation reporté de 2018		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 000,00	3 557,25	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n	818 000,00	782 681,27	0,00	0,00	35 318,73
73	Produits issus de la fiscalité (5)	2 100 000,00	2 375 387,91	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 389 918,06	2 347 874,25	0,00	0,00	42 043,81
75	Autres produits de gestion courante	1 600,00	1 099,01	0,00	0,00	500,99
Total des recettes de gestion courante		5 312 518,06	5 510 599,69	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	24 000,00	47 917,49	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 336 518,06	5 558 517,18	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		5 336 518,06	5 558 517,18	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de 2018		644 563,51				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	927 292,08	543 565,73	0,00	383 726,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		927 292,08	543 565,73	0,00	383 726,35
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		927 292,08	543 565,73	0,00	383 726,35
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		927 292,08	543 565,73	0,00	383 726,35
Pour information					
D001 Déficit d'investissement reporté de 2018		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	484 210,20	473 210,20		11 000,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		484 210,20	473 210,20		11 000,00
TOTAL		484 210,20	473 210,20	0,00	11 000,00
Pour information					
R001 Excédent d'investissement reporté de 2018		443 081,88			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 734 103,35		4 734 103,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	266 848,76		266 848,76
014	Atténuations de produits	1 129,91		1 129,91
65	Autres charges de gestion courante	18 951,55		18 951,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	17 936,81	0,00	17 936,81
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	473 210,20	473 210,20
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
Dépenses d'exploitation - Total		5 038 970,38	473 210,20	5 512 180,58

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 512 180,58
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	543 565,73	0,00	543 565,73
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		543 565,73	0,00	543 565,73

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2018	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	543 565,73
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 557,25		3 557,25
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marc	782 681,27		782 681,27
73	Produits issus de la fiscalité (7)	2 375 387,91		2 375 387,91
74	Subventions d'exploitation	2 347 874,25		2 347 874,25
75	Autres produits de gestion courante	1 099,01		1 099,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	47 917,49	0,00	47 917,49
Recettes d'exploitation - Total		5 558 517,18	0,00	5 558 517,18

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018	644 563,51
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 203 080,69
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		473 210,20	473 210,20
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	473 210,20	473 210,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2018	443 081,88
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	0,00
----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	916 292,08
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	4 962 950,00	4 730 463,35	3 640,00	0,00	228 846,65
604	Achats d'études, prestations de services	6 296,46	6 296,46	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	7 000,00	5 118,26	0,00	0,00	1 881,74
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	700,00	357,94	0,00	0,00	342,06
6064	Fournitures administratives	2 500,00	1 923,52	0,00	0,00	576,48
6068	Autres matières et fournitures	25 000,00	16 715,62	0,00	0,00	8 284,38
611	Sous-traitance générale	4 149 665,71	4 064 473,81	0,00	0,00	85 191,90
6135	Locations mobilières	4 534,29	4 534,29	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	27 500,00	27 346,24	0,00	0,00	153,76
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	8 000,00	5 926,19	0,00	0,00	2 073,81
61558	Autres biens mobiliers	9 600,00	1 036,00	0,00	0,00	8 564,00
6156	Maintenance	100 000,00	63 347,74	0,00	0,00	36 652,26
6161	Multirisques	7 336,11	7 336,11	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	50 000,00	-2 640,00	3 640,00	0,00	49 000,00
618	Divers	485 000,00	470 188,89	0,00	0,00	14 811,11
6222	Commissions et courtages sur ventes	2 300,00	2 119,97	0,00	0,00	180,03
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 323,33	957,24	0,00	0,00	366,09
6231	Annonces et insertions	7 876,67	4 656,79	0,00	0,00	3 219,88
6236	Catalogues et imprimés	12 600,00	718,50	0,00	0,00	11 881,50
6237	Publications	22 000,00	19 906,00	0,00	0,00	2 094,00
6238	Divers	17 063,89	15 697,77	0,00	0,00	1 366,12
6256	Missions	203,54	70,00	0,00	0,00	133,54
6261	Frais d'affranchissement	4 200,00	2 739,67	0,00	0,00	1 460,33
6262	Frais de télécommunications	8 500,00	8 093,67	0,00	0,00	406,33
627	Services bancaires et assimilés	600,00	556,67	0,00	0,00	43,33
635111	Cotisation foncière des entreprises	1 700,00	1 605,00	0,00	0,00	95,00
63512	Taxes foncières	1 450,00	1 381,00	0,00	0,00	69,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	290 000,00	266 848,76	0,00	0,00	23 151,24
6218	Autre personnel extérieur	5 879,91	0,00	0,00	0,00	5 879,91
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 600,00	2 304,30	0,00	0,00	295,70
6411	Salaires, appointements, commissions de base	180 162,96	177 291,26	0,00	0,00	2 871,70
6415	Supplément familial	4 001,13	4 001,15	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	21 054,77	0,00	0,00	3 945,23
6452	Cotisations aux mutuelles	8 000,00	6 044,00	0,00	0,00	1 956,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	48 000,00	44 269,99	0,00	0,00	3 730,01
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 500,00	10 227,29	0,00	0,00	4 272,71
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	1 656,00	1 656,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	1 500,00	1 129,91	0,00	0,00	370,09

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
739	Restitution de la taxe Versement de Transport	1 500,00	1 129,91	0,00	0,00	370,09
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	18 951,55	0,00	0,00	1 048,45
6531	Indemnités	19 997,00	18 949,84	0,00	0,00	1 047,16
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de la gestion courante	3,00	1,71	0,00	0,00	1,29
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		5 274 450,00	5 017 393,57	3 640,00	0,00	253 416,43
66	Charges financières (b)(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	17 936,81	17 936,81	0,00	0,00	0,00
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	17 936,81	17 936,81	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	204 484,56				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		5 496 871,37	5 035 330,38	3 640,00	0,00	457 900,99
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)(9)	484 210,20	473 210,20			11 000,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	11 000,00	0,00			11 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co.	473 210,20	473 210,20			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		484 210,20	473 210,20			11 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp.	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		484 210,20	473 210,20			11 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 981 081,57	5 508 540,58	3 640,00	0,00	468 900,99

Pour information

D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2018

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	3 000,00	3 557,25	0,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	3 000,00	2 561,25	0,00	0,00	438,75
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyan	0,00	996,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services	818 000,00	782 681,27	0,00	0,00	35 318,73
7061	Transport de voyageur	750 000,00	709 536,27	0,00	0,00	40 463,73
7062	Recettes de messageries par autocars	13 000,00	16 770,00	0,00	0,00	0,00
7068	Services accessoires aux transports	55 000,00	56 375,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	2 100 000,00	2 375 387,91	0,00	0,00	0,00
734	Versement de transport	2 100 000,00	2 375 387,91	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 389 918,06	2 347 874,25	0,00	0,00	42 043,81
7471	Etat	13 104,00	13 104,00	0,00	0,00	0,00
7472	Régions	1 535 183,70	1 504 623,70	0,00	0,00	30 560,00
7474	Communes	841 630,36	830 146,55	0,00	0,00	11 483,81
75	Autres produits de gestion courante	1 600,00	1 099,01	0,00	0,00	500,99
7588	Autres	1 600,00	1 099,01	0,00	0,00	500,99
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		5 312 518,06	5 510 599,69	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	24 000,00	47 917,49	0,00	0,00	0,00
7711	Dépôts et pénalités perçus	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ges	0,00	317,49	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	24 000,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		5 336 518,06	5 558 517,18	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 336 518,06	5 558 517,18	0,00	0,00	0,00
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------

Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2018	644 563,51
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	927 292,08	543 565,73	0,00	383 726,35
2156	Matériel de transport d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	893 757,29	535 783,49	0,00	357 973,80
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	25 000,00	7 002,24	0,00	17 997,76
2184	Mobilier	8 534,79	780,00	0,00	7 754,79
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		927 292,08	543 565,73	0,00	383 726,35
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		927 292,08	543 565,73	0,00	383 726,35
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		927 292,08	543 565,73	0,00	383 726,35
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2018			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
1064	Réserves réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	484 210,20	473 210,20		11 000,00
2182	Matériel de transport	11 000,00	0,00		11 000,00
28131	Bâtiments	15 693,95	15 693,95		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	7 878,56	7 878,56		0,00
28182	Matériel de transport	432 633,18	432 633,18		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 019,67	7 019,67		0,00
28184	Mobilier	9 984,84	9 984,84		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		484 210,20	473 210,20		11 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		484 210,20	473 210,20		11 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		484 210,20	473 210,20	0,00	11 000,00
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2018		443 081,88			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

CA

2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

CA

2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

A1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance- ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembour- sements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)**

A1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié					Contrat initial	Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)						

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

CA 2019

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2131 Constructions - Bâtiments	50	28/10/2008
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	28/10/2008
Linéaire	2182 Matériel de transport	10	28/10/2008
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	10	28/10/2008
Linéaire	2184 Mobilier	15	28/10/2008

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A4.1

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		473 210,20	III 473 210,20
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		473 210,20	473 210,20
28131	Amortissement des immobilisations	15 693,95	15 693,95
28153	Amortissement des immobilisations	7 878,56	7 878,56
28182	Amortissement des immobilisations	432 633,18	432 633,18
28183	Amortissement des immobilisations	7 019,67	7 019,67
28184	Amortissement des immobilisations	9 984,84	9 984,84
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	473 210,20	0,00	443 081,88	0,00	916 292,08

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 916 292,08
Solde	V = IV - II (3) + 916 292,08

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :		Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A8.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
20/06/2019	Renouvellement 5 postes informatiques	4 778,00	0,00	5
20/06/2019	Souris ergonomique	622,72	0,00	5
04/07/2019	Compteurs BL 1909233 et 1909236	2 924,62	0,00	
04/07/2019	Compteurs BL 1909233 et 1909236	2 924,62	0,00	10
23/07/2019	(Oblitérateur véhicule Coeur de Minibus Dietrich véhicules immat. FH-327-NC	152 796,77	0,00	10
05/08/2019	Ouvrant cadre horaire (porte arrêt de bus)	780,00	0,00	10
19/09/2019	Véhicules TAD renault MASTER 3T5 VAN STD FWD 145 EVI immat. FH17	61 700,00	0,00	10
19/09/2019	Véhicules TAD renault MASTER 3T5 VAN STD FWD 145 EVI immat. FH97	61 700,00	0,00	10
14/10/2019	Facture BUS IVECO Immat. FK-433-KE	237 782,10	0,00	10
08/11/2019	Compteurs BL 1909233 et 1909236	-2 924,62	0,00	
16/12/2019	Matériel informatique IPAD	1 588,52	0,00	10
TOTAL GENERAL		524 672,73	0,00	

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A8.2

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levrault

CA 2019

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

A8.3

Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	42 000,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	

ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit				
			0,00	
Mise à disposition				
			0,00	
Affectation				
			0,00	
Mises en concession ou affermage				
			0,00	
Divers				
			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A9.2

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
18/10/2019	Bus immatriculé 3158XB02	198 397,30	10	198 397,30	0,00	18 000,00	18 000,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		198 397,30					18 000,00

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			I

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles d'exploitation	5 558 517,18
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	5 558 517,18
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

CA 2019

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220-PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal 2° cl.	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0	0	0	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Berger
Levrault

CA 2019

Affiché le

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

CA 2019

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

1 - Budget Principal

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	5 981 081,57	5 512 180,58	0,00	5 512 180,58
RECETTES	5 981 081,57	6 203 080,69	0,00	6 203 080,69
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 292,08	543 565,73	0,00	543 565,73
RECETTES	927 292,08	916 292,08	0,00	916 292,08

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

3 - PRESENTATION AGREEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	5 981 081,57	5 512 180,58	0,00	5 512 180,58
RECETTES	5 981 081,57	6 203 080,69	0,00	6 203 080,69
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 292,08	543 565,73	0,00	543 565,73
RECETTES	927 292,08	916 292,08	0,00	916 292,08
TOTAL AGREE DES DEPENSES	6 908 373,65	6 055 746,31	0,00	6 055 746,31
TOTAL AGREE DES RECETTES	6 908 373,65	7 119 372,77	0,00	7 119 372,77

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D

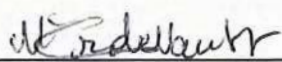
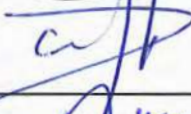
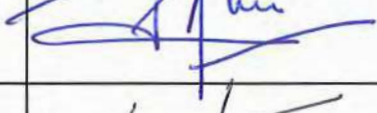
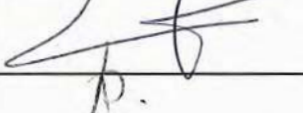
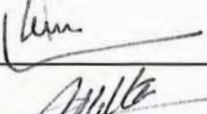
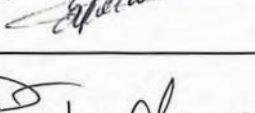
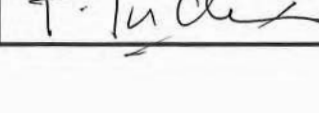
Présenté par le Président,
A Soissons, le 11/02/2020
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Soissons, le 11/02/2020

Date de convocation : 04/02/2020

Les membres du Comité syndical,

MME CORDEVANT VIVIANE	
M. AUBERT JEROME	
M. COUTEAU JEAN-MARIE	
M. ENGRAND OLIVIER	
M. GAGE JOEL	
M. HANSE FRANCOIS	
M. LEFEVRE PATRICK	
M. LEMOINE PASCAL	
M. PAILLETTE MARTIAL	
M. TORDEUX PASCAL	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Soissons, le 11 février 2020



ANNEXES DU COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SOMMAIRE DES ANNEXES

- Annexe n°1 : Ratios.
- Annexe n°2 : Renseignements statistiques au 31 Décembre 2019.
- Annexe n°3 : Répartition des charges intercommunales relatives aux Transports Urbains et aux Transports A la Demande – Année 2019.
- Annexe n°4 : Relevé des ventes des différents titres de transport – Année 2019.
- Annexe n°5 : Remises consenties aux dépositaires – Année 2019.
- Annexe n°6 : Répartition des voyages en fonction des titres – Année 2019.
- Annexe n°7 : Composition, spécificités et kilométrage du parc au 31/12/2019.
- Annexe n°8 : Stock de poteaux et accessoires au 31/12/2019.
- Annexe n°9 : Etat des biens et amortissements – Année 2019.

Données synthétiques à produire, conformément à l'article R212-9 du Décret 93-570 du 27 Mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République.

Les chiffres pris en compte dans le calcul des ratios sont arrondis à l'euro le plus proche.

1° DEPENSES D'EXPLOITATION / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

Il s'agit de faire ressortir la part des dépenses directement liées à l'exploitation du réseau dans les dépenses de fonctionnement du Syndicat (dépenses de fonctionnement courant directement liées à l'activité du service). Plus le ratio s'approche de 1, plus la part est importante.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) comprennent les dépenses totales de la section (5 512 180,58 euros), déduction faite du poste "dotation aux amortissements" (article 6811 : 47 3210,20 euros), soit **5 038 970,38 euros** (les autres postes à déduire, excédent de fonctionnement, prélèvement sur recettes ordinaires et travaux en régie, valeur comptable des éléments d'actif cédés, sont nuls).

Pour obtenir les dépenses d'exploitation (DE), il faut soustraire des DRF les intérêts de la dette (0 €) et les transferts versés (comptes 012, 65 et 6742), soit DE = **5 038 970,38 €** – (266 848,76€ + 18 951,55 € + 0) = **4 753 170,07 €**.

Le ratio DE/ DRF est de **0,943 en 2019**, contre 0,942 en 2018 contre 0,926 en 2017, 0,903 en 2016, 0,899 en 2015, 0,898 en 2014, 0,897 en 2013, 0,904 en 2012, 0,899 en 2011, 0,901 en 2010, 0,909 en 2009, 0,902 en 2008, 0,893 en 2007, 0,899 en 2006, 0,904 en 2005, 0,906 en 2004, 0,913 en 2003, 0,918 en 2002, 0,9130 en 2001, 0,9288 en 2000, 0,9353 en 1999 et 0,9378 en 1998.

2° PRODUITS DE L'EXPLOITATION ET DU DOMAINE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

Ce rapport représente l'importance des recettes réalisées grâce à l'exploitation de réseau (régie : vente de titres de transport; publicité sur les bus), dans les recettes totales de fonctionnement, hors report de l'excédent.

Pour calculer les recettes réelles de fonctionnement (RRF), on soustrait des recettes de fonctionnement hors excédent les quotes-parts de subvention, les travaux en régie et le prélèvement sur les recettes ordinaires, soit **5 558 517,18 euros**.

Les produits de l'exploitation (PED) prennent en compte les postes 70 (régie et publicité : 782 681,27 euros), 71 (poste nul), 75 (1 099,01 euros), 77 (autre que remboursement de taxe professionnelle : 47 917,49 euros) soit **831 697,77 euros**.

Le ratio PED/ RRF est de **0,150 en 2019**, contre 0,143 en 2018, 0,145 en 2017, 0,187 en 2016, 0,173 en 2015 contre 0,168 en 2014, 0,185 en 2013, 0,211 en 2012, 0,164 en 2011, 0,164 en 2010 et 0,173 en 2009, 0,183 en 2008, 0,177 en 2007, 0,180 en 2006, 0,183 en 2005, 0,174 en 2004, 0,170 en 2003, 0,177 en 2002, 0,2099 en 2001, 0,2491 en 2000, 0,2508 en 1999 et 0,2159 en 1998.

3° TRANSFERTS RECUS / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

Ce pourcentage met en évidence la part des transferts de fonds provenant de tiers (communes, entreprises, département) dans les recettes totales hors excédent.

Les transferts reçus (TR) comprennent les comptes 73 pour le versement transport des entreprises (2 375 387,91 euros), 74 (2 347 874,25 euros), soit la participation des communes et la dotation globale de

décentralisation pour le transport scolaire et comptes 7717/ 7727 (remboursement taxe professionnelle = 0) soit un TR de **4 723 262,16 €**.

Le ratio TR/ RRF est de **0,850 en 2019**, contre 0,856 en 2018, 0,852 en 2017, 0,805 en 2016, 0,826 euros en 2015, 0,831 en 2014, 0,810 en 2013, 0,789 en 2012, 0,834 en 2011, 0,831 en 2010 contre 0,826 en 2009, 0,814 en 2008, 0,816 en 2007, 0,820 en 2006, 0,817 en 2005, 0,826 en 2004, 0,817 en 2003, 0,809 en 2002, 0,7720 en 2001, 0,7757 en 2000, 0,7492 en 1999 et 0,7842 en 1998.

4°/ 5° DETTE ET ENCOURS DE LA DETTE.

Les ratios "emprunts réalisés/ dépenses d'équipement brut" déterminant la part des investissements financés par l'emprunt et "encours de la dette" sont nuls, le SITUS n'étant pas endetté. Ils ne feront donc pas l'objet de développement.

Synthèse statistiques du S.I.T.U.S au 31 Décembre 2019

1. Renseignements d'ordre général :

- Nombre de communes adhérentes au Syndicat Mixte : 45 (28 communes appartenant au GrandSoyssons Agglomération + 12 communes extérieures+ 5 communes de la Communauté de communes de Retz en valois)
- Nombre de communes desservies : 45
- Longueur du réseau :
 - TUS : 99,999 Km (y compris le tronc commun)
 - TAD : 185,658 Km
 - SCOL'TUS : LMJV : 600,34 km – Me : 445,14 km
- Nombre de kilomètres parcourus :
 - TUS : 580 462,99 Km
 - TAD : 374 998,74 Km
 - SCOL'TUS : 276 801,58 km

2. Statistiques démographiques :

- Population du RT : 61 024
- Population desservie : 61 024
- Nombre de membres au Comité Syndical : 12
- Nombre de voyageurs estimés (données 2019) :
 - TUS : 1 189 737 000 voyages - TAD : 51 896 voyages
- Nombre de cartes Sénior délivrées (données 2019) : 718
- Nombre de cartes handicapées délivrées (données 2018) : 160
soit un total de 878 cartes
- Nombre de coupons jeunes délivrés (données 2019):
 - Mensuels : 5 151
 - Trimestriels : 2 671
- Nombre de cartes « SCOL'TUS » délivrées (données 2019) : 2 405

3. Statistiques financières :

- Taux de versement transport : 0,60 %

4. Etat de la dette du Syndicat

- Emprunt : Néant

5. Données sociales au 31 décembre 2019

- a) Emplois titulaires : 7 (filière administrative : un Rédacteur Territorial principal de 2^{ème} classe, trois Adjoints Administratifs, trois Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe),
- b) Emploi stagiaire : 0
- c) Emplois non titulaires : 0
- d) Vacance de poste ne donnant pas lieu à recrutement : 0

**Répartition des charges intercommunales relatives aux Transports Urbains
aux Transports à la Demande**

Année 2019

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le



bains et
ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

Communes	Population INSEE au 01/01/2019	Prix unitaire Hors Taxes 2019	TOTAL H.T
Belleu	3791	13,46 €	51 026,86 €
Billy-sur-Aisne	1183	13,46 €	15 923,18 €
Courmelles	1839	13,46 €	24 752,94 €
Crouy	2948	13,46 €	39 680,08 €
Cuffies	1832	13,46 €	24 658,72 €
Pasly	1025	13,46 €	13 796,50 €
Soissons	29417	13,46 €	395 952,82 €
Venizel	1393	13,46 €	18 749,78 €
Villeneuve-Saint-Germain	2561	13,46 €	34 471,06 €
POPULATION TUS	45989	13,46 €	619 011,94 €
Acy	1029	13,46 €	13 850,34 €
Bagneux	72	13,46 €	969,12 €
Berzy-le-Sec	399	13,46 €	5 370,54 €
Chavigny	146	13,46 €	1 965,16 €
Cuisy-en-Almont	355	13,46 €	4 778,30 €
Juvigny	276	13,46 €	3 714,96 €
Leury	107	13,46 €	1 440,22 €
Mercin-et-Vaux	985	13,46 €	13 258,10 €
Missy-aux-Bois	102	13,46 €	1 372,92 €
Noyant-et-Aconin	508	13,46 €	6 837,68 €
Osly-Courtil	328	13,46 €	4 414,88 €
Ploisy	78	13,46 €	1 049,88 €
Pommiers	656	13,46 €	8 829,76 €
Septmonts	577	13,46 €	7 766,42 €
Serches	319	13,46 €	4 293,74 €
Sermoise	347	13,46 €	4 670,62 €
Vauxbuin	809	13,46 €	10 889,14 €
Vauxrezis	331	13,46 €	4 455,26 €
Vregny	91	13,46 €	1 224,86 €
Population TAD	7515	13,46 €	101 151,90 €
Population de la CAS	53504	13,46 €	720 163,84 €
Braye	122	13,46 €	1 642,12 €
Bucy-le-Long	1931	13,46 €	25 991,26 €
Chaudun	260	13,46 €	3 499,60 €
Chivres-Val	550	13,46 €	7 403,00 €
Ciry-Salsogne	934	13,46 €	12 571,64 €
Clamecy	229	13,46 €	3 082,34 €
Dommiers	296	13,46 €	3 984,16 €
Fontenoy	506	13,46 €	6 810,76 €
Margival	375	13,46 €	5 047,50 €
Missy-sur-Aisne	658	13,46 €	8 856,68 €
Neuville-sur-Margival	120	13,46 €	1 615,20 €
Pernant	683	13,46 €	9 193,18 €
Rozières-sur-Crise	233	13,46 €	3 136,18 €
Saconin-et-Breuil	244	13,46 €	3 284,24 €
Tartiers	168	13,46 €	2 261,28 €
Terny-Sorny	334	13,46 €	4 495,64 €
Vuillery	44	13,46 €	592,24 €
Population hors CAS	7687	13,46 €	103 467,02 €
Population du Ressort Territorial	61191	13,46 €	823 630,86 €

RELEVÉ DES VENTES "SCOL'TUS"

ANNÉE 2019

MOIS	48,30 €		210,00 €		420,00 €	
	QTE	MONTANT	QTE	MONTANT	QTE	MONTANT
JANVIER	499	24101,70				
FEVRIER	268	12944,40				
MARS	93	4491,90	67	14070,00	108	45360,00
AVRIL	139	6713,70				
MAI	9	434,70				
JUIN	4	193,20				
JUILLET	0	0,00	1	210,00	1	420,00
AOÛT	222	10722,60				
SEPTEMBRE	373	18015,90				
OCTOBRE	12	579,60				
NOVEMBRE	5	241,50				
DECEMBRE	604	29173,20				
TOTAUX	2 228	107 612,40	68	14 280,00	109	45 780,00
TOTAL SCOL'TUS	167 672,40					

NOMBRE ET RECETTES DES TITRES DE TRANSPORTS POUR L'ANNEE 2019

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le



ID : 002-250204120-20200211-110220 PV-AU

MOIS	TUS UNITAIRE		Carnet TUS		ASTUS LIBERTE Hebdo		ASTUS JEUNE MENSUEL		ASTUS LIBERTE MENSUEL		ASTUS JEUNE TRIMESTRIEL		PA / PH		Carnet TUS TR		ASTUS JEUNE MENSUEL - TR		ASTUS JEUNE TRIMESTRIEL - TR		ASTUS LIBERTE TR		Tàd UNITAIRE		Carnet Tàd		Abonnement Salariés Tàd / TUS		Carte SCOL TUS		PASS URBAINS		TOTAL BRUT				
Prix unitaire au 1er janvier	1,20		7,60		7,80		13,00		21,20		32,40		52,00		3,80		6,50		16,10		10,60		2,30		12,40		52,00		48,30		210,00			420,00		5,00	
Prix unitaire au 1er octobre	1,20		7,70		7,80		13,10		21,30		32,40		53,00		3,80		6,50		16,10		10,70		2,30		12,50		52,00		48,30		210,00			420,00		10,00	
	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes		QTE	Recettes		
JANVIER	19 500	23400,00	882	6 703,20	1	7,80	252	3 276,00	136	2 883,20	656	21 254,40	49	2 548,00	277	1 052,60	119	773,50	22	354,20	141	1 494,60	1 033	2 375,90	249	3 087,60	18	936,00	499	24 101,70	0	0,00	0	0,00	1	5,00	94 393,70
FÉVRIER	13 000	15600,00	684	5 198,40	5	39,00	193	2 509,00	138	2 925,60	7	226,80	110	5 720,00	341	1 295,80	131	851,50	87	1 400,70	104	1 102,40	182	418,60	288	3 571,20	18	936,00	268	12 944,40	0	0,00	0	0,00	2	10,00	54 829,40
MARS	19 500	23400,00	988	7 508,80	1	7,80	299	3 887,00	140	2 968,00	8	259,20	526	27 352,00	678	2 576,40	110	715,00	163	2 624,30	110	1 166,00	776	1 784,80	374	4 637,60	17	884,00	93	4 491,90	67	14 070,00	162	68 040,00	3	15,00	166 617,80
AVRIL	6 500	7800,00	380	2 888,00	0	0,00	168	2 184,00	125	2 650,00	535	17 334,00	128	6 656,00	787	2 990,60	166	1 079,00	22	354,20	93	985,80	507	1 166,10	108	1 339,20	18	936,00	139	6 713,70	0	0,00	0	0,00	7	70,00	55 146,60
MAI	19 500	23400,00	938	7 128,80	2	15,60	261	3 393,00	132	2 798,40	40	1 296,00	24	1 248,00	794	3 017,20	203	1 319,50	5	80,50	90	954,00	227	522,10	291	3 608,40	17	884,00	9	434,70	0	0,00	6	2 520,00	2	10,00	52 840,20
JUIN	13 000	15600,00	458	3 480,80	0	0,00	180	2 340,00	137	2 904,40	1	32,40	5	260,00	107	406,60	20	130,00	0	0,00	91	964,60	851	1 957,30	140	1 736,00	18	936,00	4	193,20	0	0,00	0	0,00	1	5,00	31 076,30
JUILLET	6 500	7800,00	612	4 651,20	0	0,00	75	975,00	132	2 798,40	23	745,20	22	1 144,00	1 592	6 049,60	227	1 475,50	240	3 864,00	96	1 017,60	797	1 833,10	249	3 087,60	21	1 092,00	0	0,00	1	210,00	2	840,00	3	30,00	37 613,20
AOÛT	13 000	15600,00	613	4 658,80	1	7,80	137	1 781,00	110	2 332,00	46	1 490,40	15	780,00	648	2 462,40	95	617,50	10	161,00	88	932,80	400	920,00	168	2 083,20	21	1 092,00	222	10 722,60	0	0,00	0	0,00	1	5,00	45 726,50
SEPTEMBRE	13 000	15600,00	625	4 750,00	6	46,80	920	11 960,00	124	2 628,80	290	9 396,00	0	0,00	424	1 611,20	156	1 014,00	50	805,00	98	1 038,80	610	1 403,00	249	3 087,60	21	1 092,00	373	18 015,90	0	0,00	0	0,00	1	5,00	72 674,10
OCTOBRE	26 000	31200,00	1 020	7 752,00	1	7,80	4	52,00	1	21,20	421	13 640,40	0	0,00	258	980,40	64	416,00	33	531,30	0	0,00	562	1 292,60	333	4 129,20	30	1560,00	12	579,60	0	0,00	0	0,00	4	20,00	72 838,50
NOVEMBRE	19 500	23400,00	15	114,00	5	39,00	7	91,00	151	3 216,30	5	162,00	0	0,00	618	2 348,40	337	2 190,50	100	1 610,00	115	1 230,50	585	1 345,50	265	3 312,50	33	1 716,00	5	241,50	0	0,00	0	0,00	3	15,00	51 290,80
DÉCEMBRE	0	0,00	475	3 657,50	4	31,20	273	3 576,30	144	3 067,20	2	64,80	0	0,00	128	486,40	83	539,50	0	0,00	107	1 144,90	286	657,80	124	1 550,00	26	1 352,00	604	29 173,20	0	0,00	0	0,00	1	5,00	45 455,80
TOTAL	169 000	202 800,00	8 597	65 475,40	26	202,80	3 385	44 093,90	1 618	34 345,90	2 034	65 901,60	879	45 708,00	6 652	25 277,60	1 711	11 121,50	732	11 785,20	1 249	13 273,20	6 816	15 676,80	2 917	36 217,60	258	13 416,00	2 228	107 612,40	68	14 280,00	170	71 400,00	201	1 915,00	780 502,90

ANNEXE 5 - REMISES CONSENTIES AUX DEPOSITAIRES

ANNEE 2019

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

NOV.

DEC.

TOT

Berger

Levaillant

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV.	DEC.	TOT
TUS														
LA CIVETTE - M. ARMAND	SR 3	23,41	21,89	6,99		12,16	14,59	18,85			16,72	14,17		128,78
RELAY France - KIOSQUE GARE (Virement)	SR 5					30,40					30,40			60,80
LE SAINT CLAUDE - M. BLECHE T	SR 8	7,60		6,99		8,21		6,99		8,82	2,43	4,93		45,97
TABAC LAMARTINE - HERNANDEZ	SR 10	18,24		10,34		10,64		9,12			20,37		9,86	78,57
TABAC TOUTE LA PRESSE - LETONDAL	SR 11		5,78	3,34			8,82				1,82		5,85	25,61
LE BELVEDERE CUFFIES - M.VICENTE	SR 15	3,35		1,82		3,04			1,82	10,64	2,74	2,77		26,18
LE LONGCHAMP - M.ZHAN	SR 19	17,94		17,33		20,98		15,20			22,80	16,94		111,19
MAG'PRESS - MME PASQUIER	SR 20	29,49	29,49	26,14	25,54	27,36		27,97	29,79		40,13	37,58	26,18	299,67
CAFE DE LA GARE - M. SOCRE	SR 21		35,57	19,46		26,14			20,06		21,58	0,31		123,12
CAFE DE LA GARE CROUY - M. DEMARET	SR 23	3,95		3,34			4,86				4,86		5,54	22,55
LE CHAMBELLAN BELLEU - M.BOUJALELE	SR 26		9,42	4,26		5,78		7,30			5,78		7,08	39,62
LE MARYLAND - MME BIENFAIT	SR 27			4,56		3,34					4,86			12,76
LE GALLIA SOISSONS - M. ZHAR	SR 29	31,62		30,40	30,40		25,54		32,22	30,40	8,51	29,88		218,97
MAISON DE LA PRESSE - MME POSTEL	SR 39		22,50	5,78		21,28		12,77			12,46	14,78		89,57
LE ST BRICE - MME LAVIOLETTE	SR 40	15,81		16,72		11,86		11,55			15,20	3,08		74,22
LE RALLYE - M. SAHLI	SR 45	3,95		2,74		3,34			3,65		1,82		1,85	17,35
CAFE DE LA MAIRIE FONTENOY - M. PETIT	SR 73							0,61			2,43			3,04
AU BON ACCUEIL MISSY/AISNE - M. DELAPORTE	SR 82	7,00		3,34		4,86			3,34		1,52	2,77		22,83
LE YELLOW - M DURIEX	SR 86	7,30		3,65		8,82		8,51			8,21		6,16	42,65
SITIS MARKET VILLENEUVE ST GERMAIN - M. ARJDAL	SR 87	12,16		7,60		7,60		5,47			9,73	7,70		50,26
LA MARINE - M. LENEUTRE	SR 91		4,26	0,61			3,95				5,78			14,60
TABAC FAUBOURG DE CRISE - M.BENSEBA	SR 93		6,08	1,82		7,30			4,86		3,65	7,70		31,41
LE BON JOUR (CORA)	SR 94			1,22		3,34			6,08		8,51	4,93		24,08
BAR AU BUCY	SR 95													
TAD														
LA CIVETTE - M. ARMAND	SR 3	14,88	14,38	2,98		11,41	11,90	6,45			14,88	9,00	4,00	89,88
RELAY France - KIOSQUE GARE (Virement)														0,00
TABAC LAMARTINE - HERNANDEZ	SR 10	7,44		2,48		5,46		1,98			4,96			22,32
LE LONGCHAMP - M.ZHAN	SR 19	4,96		10,91		11,90		7,44			10,91	10,00		56,12
MAG'PRESS - PASQUIER	SR 20	20,34	12,90	10,40	10,91	10,42		11,41	7,94		11,90	13,50	9,00	118,72
CAFE DE LA GARE - M. SOCRE	SR 21		19,34	9,42		10,42			13,89		8,93			62,00
MAISON DE LA PRESSE - MME POSTEL	SR 39		56,05	15,87		34,72		37,20			25,30	37,00		206,14
LE ST BRICE - MME LAVIOLETTE	SR 40	5,95		4,96		4,96		4,96			4,96	2,00		27,79
BOULANGERIE POMMIERS - M. KOWALSKY	SR 64	10,90		8,43		7,94		3,97			7,94		7,00	46,18
CAFE DE LA MAIRIE FONTENOY - M. PETIT	SR 73	3,47		2,98				0,99			9,92			17,36
ROCK'N CAFE - M. LEFEVRE	SR 88			2,98			4,46				4,96		4,00	16,40
LE BON JOUR (CORA)	SR 94			1,49		3,97			1,98		0,99	2,50		10,93
BAR AU BUCY	SR 95													0,00
T O T A L		249,76	237,66	251,35	66,63	317,65	74,12	198,74	125,63	49,86	357,96	221,54	86,52	2 237,64

Délibération n°110220-005 - CA 2019

Répartition des voyages en fonction des titres en 2019

MOIS	Oblitération s	TU	Carnets	PA et HAND	Jeunes	Mensuels Tout Public	Hebdo	Autorisation s	Oblitération sTAD	TU TàD	Carnets TàD	Abonnemen t TàD	Coupons TR	Carnets TR	Total Voyages TUS hors correspond ances	Total VoyagesTà D
JANVIER	25 375	12 688	9 389	10 530	43 327	7708	13	2 043	4 165	750	2 957	458	26057	3299	115 054	4 165
FÉVRIER	24 522	12 261	9 073	8 413	28 762	7220	65	2 972	4 154	748	2 949	457	26408	3188	98 362	4 154
MARS	27 681	13 841	10 242	9 746	47 321	7538	13	2 922	5 194	935	3 688	571	24060	3599	119 282	5 194
AVRIL	27 700	13 850	10 249	9 383	24 931	6813	0	3 693	4 225	761	3 000	465	14845	3601	87 364	4 225
MAI	27 106	13 553	10 029	9 169	40 869	7011	13	2 232	4 882	879	3 466	537	23279	3524	109 679	4 882
JUIN	25 629	12 815	9 483	9 299	37 669	7429	0	2 370	4 257	766	3 022	468	25081	3332	107 477	4 257
JUILLET	26 734	13 367	9 892	10 643	2 851	7593	13	7 062	4 449	801	3 159	489	11828	3475	66 725	4 449
AOÛT	25 211	12 606	9 328	10 249	1 934	5498	13	1 342	2 697	485	1 915	297	9461	3277	53 708	2 697
SEPTEMBRE	27 682	13 841	10 242	9 855	48 682	7140	78	1 772	4 377	788	3 108	481	18983	3599	114 191	4 377
OCTOBRE	27 500	13 750	10 175	10 643	33 734	7416	39	3 008	4 676	842	3 320	514	25644	3575	107 985	4 676
NOVEMBRE	25 360	12 680	9 383	9 472	39 198	6749	39	2 678	4 615	831	3 277	508	22740	3297	106 237	4 615
DÉCEMBRE	24 306	12 153	8 993	9 866	36 471	7031	92	1 378	4 205	757	2 986	463	24530	3160	103 673	4 205
Totaux	314 806	157 403	116 478	117 269	385 749	85 146	379	33 472	51 896	9 341	36 846	5 709	252 915	40 925	1 189 737	51 896
% des voyag		13,23%	9,79%	9,86%	32,42%	7,16%	0,03%	2,81%		18,00%	71,00%	11,00%	21,26%	3,44%	100,00%	100,00%

ANNEXE 7 - COMPOSITION DU PARC TUS AU 31/12/2019

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le en aa/mm/jj

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

N°	Marque et Type	Date de 1ère Mise en circulation	Puissance CV	Nbre places assises	Nbre total de places	Immatriculation ancienne nouvelle	N° Parc	Relevé des compteurs au 31/12/2018	Relevé des compteurs au 31/12/2019	Kms parcourus	en aa/mm/jj			
1	HEULIEZ GX117L	24/07/2006	16	23	86 + 1 fauteuil roulant	BW 116 GB	15	478 166	517 807	33 341	12	02	20	20
2	HEULIEZ GX127L	09/08/2007	16	23	85 + 1 fauteuil roulant	BW 132 GB	16	413 298	447 478	34 180	12	04	23	
3	HEULIEZ GX127L	08/07/2008	16	23	85 + 1 fauteuil roulant	BW 990 NY	17	385 702	425 393	39 691	11	05	24	
4	HEULIEZ GX327	07/08/2009	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	AC 892 JF	18	371 068	410 662	39 594	10	04	25	
5	HEULIEZ GX327	09/08/2010	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	AY 513 DT	19	337 240	376 338	39 098	09	04	23	
6	HEULIEZ GX327	10/08/2011	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	BS 569 QC	20	295 985	335 624	39 639	08	04	22	
7	HEULIEZ GX327	02/07/2012	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	CH 859 EV	21	269 008	308 598	39 590	07	05	30	
8	HEULIEZ GX327	17/07/2013	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	CW 746 ZM	22	228 015	267 600	39 585	06	05	15	
9	HEULIEZ GX327	13/12/2013	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DB 025 HN	23	212 720	252 357	39 637	06	00	19	
10	HEULIEZ GX327	13/12/2013	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DB 113 HN	24	212 991	252 613	39 622	06	00	19	
11	HEULIEZ GX337	10/07/2014	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DH 432 NN	25	171 552	211 102	39 550	05	05	22	
12	Fiat Dietrich City 21	17/04/2015	6	10	21 + 1 fauteuil roulant	DQ 312 VH	26	103 219	119 302	16 083	04	08	15	
13	Fiat Dietrich City 21	17/04/2015	6	10	21 + 1 fauteuil roulant	DQ 372 VH	27	89 297	119 330	30 033	04	08	15	
14	HEULIEZ GX337	21/07/2015	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DT 117 KX	28	143 689	183 326	39 637	04	05	11	
15	IVECO URBANWAY	10/06/2016	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	EC 604 YS	29	98 376	138 006	39 630	03	06	12	
16	IVECO URBANWAY	15/06/2017	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	EN 552 HQ	30	61 269	100 863	39 594	02	06	17	
17	IVECO URBANWAY	27/07/2018	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	EZ 981 JS	31	9 887	46 379	36 492	01	05	04	
18	Mercedes City 29	01/07/2019	6	11	28 +1 fauteuil roulant	FH 327 NC	32	0	9 398	9 398	00	06	00	
19	IVECO URBANWAY	26/09/2019	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	FK 433 KE	33	0	8 877	8 877	00	03	05	
-	HEULIEZ GX 317	08/07/2003	21	29	100 + 1 fauteuil roulant	3158 BW XB 02 140 GB	12	586 769	608 009	21 240	sorti du parc le 14/10/2019			
TOTAL DES KMS EFFECTUES PAR LES VEHICULES EN 2019										670 811				

ANNEXE 7- COMPOSITION DU PARC TàD AU 31/12/2019

N°	Marque et Type	Date de 1ère Mise en circulation	Puissance CV	Nbre places assises	Nbre total de places	Immatriculation	Relevé des compteurs au 31/12/2018	Relevé des compteurs au 31/12/2019	Kms	en aa/mm/jj		
1	RENAULT MASTER	23/04/2009	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	AA 673 CZ	255 721	272 933	17 212	10	08	08
2	RENAULT MASTER	30/12/2010	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	BF 937 ND	229 208	262 653	33 445	09	00	00
3	RENAULT MASTER	30/12/2010	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	BF 985 ND	268 651	286 729	18 078	09	00	00
4	RENAULT MASTER	25/01/2011	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	BG 236 SP	251 249	283 771	32 522	08	11	06
5	CITROËN JUMPER	29/10/2012	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	CM 128 HP	167 239	192 711	25 472	07	02	02
6	CITROËN JUMPER	18/07/2013	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	CX 776 AH	179 708	207 034	27 326	06	05	13
7	CITROËN JUMPER	23/12/2013	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	DB 634 QW	133 310	154 604	21 294	06	00	08
8	CITROËN JUMPER	23/12/2013	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	DB 687 QW	171 259	205 115	33 856	06	00	08
9	CITROËN JUMPER	30/07/2014	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	DJ 355 BE	139 071	166 192	27 121	05	05	00
10	AROBUS SPRINTER	14/12/2015	6	21 + 1	22	DY 742 CG	109 217	127 160	17 943	04	00	17
11	IVECO INDCAR	01/06/2016	8	29 + 1	29 + 1 fauteuil roulant	EC 423 RM	44 350	78 573	34 223	03	07	00
12	RENAULT MASTER	02/09/2016	8	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	EE 785 ZL	82 542	104 904	22 362	03	03	29
13	RENAULT MASTER	02/11/2017	8	6 + 1	7 + 1 fauteuil roulant	ER 158 TP	41 483	69 400	27 917	02	01	29
14	RENAULT MASTER	10/12/2018	8	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	FC 013 JX	1 483	28 000	26 517	01	00	21
15	RENAULT MASTER	05/07/2019	8	7+1	8 + 1 fauteuil roulant	FH 178 QX	0	10 562	10 562	00	05	26
16	RENAULT MASTER	05/07/2019	8	7+1	8 + 1 fauteuil roulant	FH 979 QW	0	13 905	13 905	00	05	26
-	RENAULT MASTER	21/12/2006	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	44 XY 02	263 723	276 369	12 646	sorti du parc le 25/07/2019		
-	RENAULT MASTER	22/04/2009	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	AA 925 CL	243 879	244 850	971	sorti du parc le 25/07/2019		
TOTAL DES KMS EFFECTUES PAR LES VEHICULES EN 2019									402 401			

Moyenne d'âge du parc des véhicules TàD au

mardi-31-décembre-2019

05 ans 02 mois et 26 jours

INVENTAIRE DU MATERIEL URBAIN AU 31 DECEMBRE 2019

DESIGNATION DU MATERIEL	QUANTITES TUS		QUANTITE TAD	TOTAL
	RESEAU	MAGASIN	RESEAU	
POTEAUX MDO	213	3	2	218
POTEAUX MDO DOUBLE	8	0	0	8
POTEAUX CITAPRIM	0	103	129	232
PORTE DE POTEAUX MDO	221	4	0	225
ETRIERS POUR CITAPRIM	0	19	129	148
PLEXIS POUR CITAPRIM	0	9	135	144
FONDS BLANCS POUR CITAPRIM	0	19	135	154
TETES DE POTEAUX ALU	0	208	195	403
TETES DE POTEAUX PVC	0	89	0	89
GRAND POTEAUX CITAPRIM	0	2	0	2
POTEAUX SABLON	0	2	0	2
PLEXIS SABLONS	0	6	0	6
PLEXIS MDO	223	2	2	227
PLAQUE HORAIRES MDO	223	0	2	225
POTEAUX ARRET FACULTATIF	6	2	0	8
PLAQUES HORAIRES	0	0	12	12
ABRI BUS	42	0	0	42
CADRE HORAIRES ABRI BUS	45	0	0	45
PLEXIS POUR ABRI-BUS	42	0	3	45
FONDS BLANCS POUR ABRI-BUS	42	8	3	53
TETES DE POTEAUX ABRI-BUS	0	0	0	0

ANNEXE 9

Etat des biens 2019 SITUS - SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS

BUD - Budget Principal

Compte : 205 - libellé non renseigné

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
200505	Mise à jour logiciel antivirus	11/10/2005	118,00 €	2	0,00 €	118,00 €	0,00 €
200602	logiciel SOLON dématérialisation	08/03/2006	700,00 €	2	0,00 €	700,00 €	0,00 €
200603	Certificats de signature	10/05/2006	250,00 €	2	0,00 €	250,00 €	0,00 €
200605	logiciel pour ordinateur centrale	03/04/2006	410,00 €	2	0,00 €	410,00 €	0,00 €
200611	logiciels pour ordinateur portable	03/10/2006	320,00 €	2	0,00 €	320,00 €	0,00 €
201101	Licence adobe acrobat professionnelle	10/03/2011	559,00 €	2	0,00 €	559,00 €	0,00 €
201111	Licence Publisher	02/12/2011	150,00 €	2	0,00 €	150,00 €	0,00 €
Total du compte : 205			2 507,00 €		0,00 €	2 507,00 €	0,00 €

Compte : 2051 - Concessions et droits similaires

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201218	Logiciels pour serveur	31/12/2012	4 853,65 €	2	0,00 €	4 853,65 €	0,00 €
201301	2 licences TSE	31/05/2013	178,00 €	2	0,00 €	178,00 €	0,00 €
201400000007	Logiciels comptables gamme e-magnus	07/08/2014	3 090,00 €	2	0,00 €	3 090,00 €	0,00 €
201400000010	Logiciels suite renouvellement ordinateur secrétaire administrative	10/09/2014	349,00 €	2	0,00 €	349,00 €	0,00 €
Total du compte : 2051			8 470,65 €		0,00 €	8 470,65 €	0,00 €

Compte : 2131 - Bâtiments

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
199910	Achat des locaux 8 rue de la Buerie 02200 SOISSONS	01/06/1999	111 961,83 €	50	2 239,24 €	42 545,56 €	69 416,27 €
2001010	réhabilitation des deuxièmes et troisièmes étages	04/01/2001	85 912,10 €	50	1 577,97 €	35 416,70 €	50 495,40 €
200217	Provisions pour travaux escaliers	11/02/2002	16 726,14 €	50	334,52 €	4 683,28 €	12 042,86 €
200311	Base de bus urbains	03/12/2003	540 986,60 €	50	10 819,00 €	162 285,00 €	378 701,60 €
200502	Réfection de la devanture	15/07/2005	36 161,00 €	50	723,22 €	10 125,08 €	26 035,92 €
Total du compte : 2131			791 747,67 €		15 693,95 €	255 055,62 €	536 692,05 €

Compte : 2153 - Installations à caractère spécifique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
200701	Automatisation portes garages	01/03/2007	16 280,00 €	50	325,60 €	3 907,20 €	12 372,80 €
200702	Station de lavage	19/07/2007	102 165,25 €	50	2 043,31 €	24 519,72 €	77 645,53 €
200703	Station de gazole et station urée	06/07/2007	142 849,00 €	50	2 856,98 €	34 283,76 €	108 565,24 €
200707	Automatisation du portail de la base bus	28/08/2007	3 300,00 €	50	66,00 €	792,00 €	2 508,00 €
200713	Chaudière base bus	31/12/2007	2 287,20 €	15	152,48 €	1 829,76 €	457,44 €
200714	Avance sur marché travaux base	11/01/2007	2 634,75 €	50	52,70 €	579,70 €	2 055,05 €
200802	Chaudière 1er étage SITUS	30/05/2008	1 768,49 €	15	117,90 €	1 296,90 €	471,59 €
200904	Thermostat chaudière 1er étage	07/09/2009	344,41 €	15	22,96 €	229,60 €	114,81 €
201211	Rénovation intérieur Boutique Bus	30/10/2012	28 609,00 €	15	1 907,27 €	13 350,89 €	15 258,11 €

Compte : 2153 - Installations à caractère spécifique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201212	Rideau métallique sur porte de service	15/11/2012	3 277,30 €	15	218,49 €	1 529,43 €	1 747,87 €
201500000002	Chaudière du deuxième étage	11/02/2015	1 723,00 €	15	114,87 €	459,48 €	1 263,52 €
Total du compte : 2153			305 238,40 €		7 878,56 €	82 778,44 €	222 459,96 €

Compte : 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
199211	aménagementInt de bureaux	31/12/1992	7 368,15 €	10	0,00 €	7 368,15 €	0,00 €
199212	aménagement secrétariat	31/12/1992	1 142,68 €	10	0,00 €	1 142,68 €	0,00 €
199213	Installation électrique	31/12/1992	3 668,70 €	10	0,00 €	3 668,70 €	0,00 €
199215	Plomberie 1er étage	31/12/1992	4 660,45 €	10	0,00 €	4 660,45 €	0,00 €
199216	Travaux électricité 1er étage	31/12/1992	600,75 €	10	0,00 €	600,75 €	0,00 €
199218	Canalisation pour télécopie	31/12/1992	300,03 €	10	0,00 €	300,03 €	0,00 €
199219	2 CONVECTEURS	31/12/1992	173,16 €	10	0,00 €	173,16 €	0,00 €
199220	Transformation bureau	31/12/1992	3 804,93 €	10	0,00 €	3 804,93 €	0,00 €
199309	Kits de rangement	31/12/1993	135,16 €	10	0,00 €	135,16 €	0,00 €
199310	affiches et cadres	31/12/1993	569,58 €	10	0,00 €	569,58 €	0,00 €
199311	Enseigne extérieure	31/12/1993	844,38 €	10	0,00 €	844,38 €	0,00 €
199403	Serrures porte	31/12/1994	278,01 €	10	0,00 €	278,01 €	0,00 €

Compte : 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
199404	COFFRE FORT	31/12/1994	1 444,48 €	10	0,00 €	1 444,48 €	0,00 €
199701	TRAVAUX ACCUEIL	01/07/1997	4 183,34 €	10	0,00 €	4 183,34 €	0,00 €
Total du compte : 2181			29 173,80 €		0,00 €	29 173,80 €	0,00 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
198908	Oblitérateur et horloge	01/12/1989	2 009,64 €	10	0,00 €	2 009,64 €	0,00 €
199209	2 oblitérateurs	01/12/1992	3 583,25 €	10	0,00 €	3 583,25 €	0,00 €
199307	girouettes bus	01/12/1993	3 327,58 €	10	0,00 €	3 327,58 €	0,00 €
199402	9 horloges bus	01/07/1995	1 143,37 €	10	0,00 €	1 143,37 €	0,00 €
200003	Une roue de secours	31/07/2000	449,72 €	10	0,00 €	449,72 €	0,00 €
200206	Ceintures sécurité place handicapée	11/02/2002	62,14 €	10	0,00 €	62,14 €	0,00 €
200207	Pose flamme situs sur mobitus	11/02/2002	914,70 €	10	0,00 €	914,70 €	0,00 €
200307	Bus immatriculé 3158XB02	15/07/2003	198 397,30 €	10	0,00 €	198 397,30 €	0,00 €
200608	1 Bus GX117L 6925XV02	31/07/2006	200 770,00 €	10	0,00 €	200 770,00 €	0,00 €
200609	10 pupitres et oblitérateurs	13/07/2006	57 470,90 €	10	0,00 €	57 470,90 €	0,00 €
200615	Master de + de 9 places N°série VF1PDMVL536402536	28/12/2006	58 862,88 €	10	0,00 €	58 862,88 €	0,00 €
200711	1 bus GX 127L	25/07/2007	205 770,00 €	10	0,00 €	205 770,00 €	0,00 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
200803	Bus GX 127 L 8337 YH 02	15/07/2008	207 015,00 €	10	0,00 €	207 015,00 €	0,00 €
200805	18 Oblitérateurs, pupitres	08/10/2008	56 895,00 €	10	0,00 €	56 895,00 €	0,00 €
200901	3 portes Renault Master	23/04/2009	6 262,50 €	10	626,25 €	6 262,50 €	0,00 €
200902	Renault Master immat AA-925-CL	05/05/2009	63 255,64 €	10	6 325,60 €	63 255,64 €	0,00 €
200903	Renault Master immat AA-673-CZ	05/05/2009	63 255,64 €	10	6 325,60 €	63 255,64 €	0,00 €
200906	Bus GX 327 immat AC-892-JF	07/09/2009	234 000,00 €	10	23 400,00 €	234 000,00 €	0,00 €
201001	1 GX 327 immat AY-513-DT	29/07/2010	234 000,00 €	10	23 400,00 €	210 600,00 €	23 400,00 €
201102	Renault Master BF-937-ND	14/03/2011	67 618,15 €	10	6 761,00 €	54 088,00 €	13 530,15 €
201103	Renault Master BF-985-ND	23/11/2011	67 618,15 €	10	6 761,00 €	54 088,00 €	13 530,15 €
201104	Renault Master BG-236-SP	14/03/2011	67 618,15 €	10	6 761,00 €	54 088,00 €	13 530,15 €
201106	3 sièges auto	11/05/2011	217,12 €	10	21,00 €	168,00 €	49,12 €
201107	1 GX 327 BS-569-QC	27/07/2011	234 000,00 €	10	23 400,00 €	187 200,00 €	46 800,00 €
201110	3 sièges auto	30/09/2011	175,56 €	10	17,00 €	136,00 €	39,56 €
201205	1 Bus Gx 327 immat CH 859 EV	25/07/2012	232 000,00 €	10	23 200,00 €	162 400,00 €	69 600,00 €
201213	1 Véhicule TAD Citroën immat CM-128-HC	23/11/2012	52 000,00 €	10	5 200,00 €	36 400,00 €	15 600,00 €
201214	Charte graphique sur bus urbains	30/11/2012	24 975,00 €	10	2 497,50 €	17 482,50 €	7 492,50 €
201302	1 Véhicule TAD immat CX-776-AH	29/07/2013	52 000,00 €	10	5 200,00 €	31 200,00 €	20 800,00 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201303	1 GX 327 immat CW-746-ZM	29/07/2013	236 713,94 €	10	23 671,39 €	142 028,34 €	94 685,60 €
201304	Charte graphique des 14 véhicules TAD	29/07/2013	10 538,00 €	10	1 053,80 €	6 322,80 €	4 215,20 €
201308	1 Citroen Mobulis immat DB-634-QW	23/12/2013	52 000,00 €	10	5 200,00 €	31 200,00 €	20 800,00 €
201309	1 citroen mobulis immat DB-687-QW	23/12/2013	52 000,00 €	10	5 200,00 €	31 200,00 €	20 800,00 €
201310	1 Bus GX 327 immat DB-025-HN	23/12/2013	232 000,00 €	10	23 200,00 €	139 200,00 €	92 800,00 €
201311	1 bus GX 327 immat DB-113-HN	23/12/2013	232 000,00 €	10	23 200,00 €	139 200,00 €	92 800,00 €
201400000001	Acquisition de 2 SAEIV pour véhicules supplémentaires	16/01/2014	3 818,00 €	10	381,80 €	1 909,00 €	1 909,00 €
201400000002	Fourniture et installation d'u système EAD sur 16 bus urbains	11/02/2014	19 812,80 €	10	1 981,28 €	9 906,40 €	9 906,40 €
201400000003	Fournitures et installations d 14 EAD dans les véhicules TAD	06/05/2014	14 864,15 €	10	1 486,42 €	7 432,10 €	7 432,05 €
201400000004	Système de vidéoprotection embarqué dans 16 bus	17/07/2014	55 693,00 €	10	5 569,30 €	27 846,50 €	27 846,50 €
201400000005	Acquisition d'un bus selon marché 2011/01 Facture N°1495799	22/07/2014	239 855,52 €	10	23 985,55 €	119 927,75 €	119 927,77 €
201400000008	Véhicule TAD immatriculé DJ-355-BE	01/09/2014	52 000,00 €	10	5 200,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
201400000011	3 sièges enfants	17/10/2014	149,98 €	10	15,00 €	75,00 €	74,98 €
201400000012	Acquitition de deux oblitérateurs et deux pupitres	12/12/2014	10 440,00 €	10	1 044,00 €	5 220,00 €	5 220,00 €
201500000001	2 SAEIV	14/01/2015	3 872,67 €	10	387,27 €	1 549,08 €	2 323,59 €
201500000003	Achat sièges enfant et réhausseurs pour TAD	03/03/2015	284,90 €	10	28,49 €	113,96 €	170,94 €
201500000007	Achat de deux systèmes de videoprotection pour les véhicules ligne Coeur de Vill	18/06/2015	6 286,00 €	10	628,60 €	2 514,40 €	3 771,60 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201500000008	2 véhicules de gabarit moyen	08/07/2015	205 660,00 €	10	20 566,00 €	82 264,00 €	123 396,00 €
201500000010	1 bus GX337 immat DT 117 KX	03/09/2015	242 999,12 €	10	24 300,00 €	97 200,00 €	145 799,12 €
201600000001	Achat véhicule 21 places selon marché N °2015/02	27/01/2016	77 900,00 €	10	7 790,00 €	23 370,00 €	54 530,00 €
201600000002	Achat réhausseurs et siège auto Bébé pour véhicules TAD (3 sièges Bébé)	27/02/2016	133,31 €	10	13,33 €	39,99 €	93,32 €
201600000003	un valideur et pupitre pour bus urbain	29/02/2016	2 830,86 €	10	283,00 €	849,00 €	1 981,86 €
201600000004	1 siège auto	15/03/2016	41,66 €	10	4,00 €	12,00 €	29,66 €
201600000005	TICOMPACT 02/434 ABS + SS compteur + PRODIS Decoupe RS485 Soissons	02/05/2016	2 076,18 €	10	208,00 €	624,00 €	1 452,18 €
201600000006	Pupitre KC 640USB	02/05/2016	414,40 €	10	41,00 €	123,00 €	291,40 €
201600000007	Support et cable pour TC02	06/06/2016	250,00 €	1	0,00 €	250,00 €	0,00 €
201600000008	Ticompact compteur + prodis + découpe Soissons	01/06/2016	6 388,30 €	10	639,00 €	1 917,00 €	4 471,30 €
201600000011	Autobus IVECO MIDICAR MOBI LE Immatriculé EC-423-RM	28/06/2016	134 330,00 €	10	13 433,00 €	40 299,00 €	94 031,00 €
201600000014	Achat bus selon marché 2015/01 immatriculé EC-604-YS	25/07/2016	237 000,00 €	10	23 700,00 €	71 100,00 €	165 900,00 €
201600000015	INDCAR Immatriculé EE-785-ZL (DURISOTTI pour TAD)	26/10/2016	82 240,00 €	10	8 224,00 €	24 672,00 €	57 568,00 €
201700000018	Changement rouleau de lavage - base bus	07/04/2017	6 328,20 €	5	1 266,00 €	2 532,00 €	3 796,20 €
201700000021	Pupitre + compteur	23/06/2017	643,97 €	10	64,00 €	128,00 €	515,97 €
201700000022	Cartouche calcaire	01/07/2017	981,90 €	5	196,00 €	392,00 €	589,90 €
201700000024	Acquisition Pupitre pour bus IVECO 2017	21/08/2017	4 402,36 €	10	440,00 €	880,00 €	3 522,36 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201700000025	Acquisition Bus IVECO 2017 - Marché 2015/01	04/08/2017	244 584,00 €	10	24 458,00 €	48 916,00 €	195 668,00 €
201700000026	Acquisition d'un SAE et d'une billétique sans contact	01/09/2017	83 658,94 €	10	8 366,00 €	16 732,00 €	66 926,94 €
201700000027	RENAULT MASTER IMMATRICULE EE-158-TP (Aménagé PMR/UFR par	07/11/2017	44 480,00 €	10	4 448,00 €	8 896,00 €	35 584,00 €
201700000028	Acquisition de 5 système billettique autonome Portable et des matériels accessoir	26/10/2017	3 710,61 €	10	371,00 €	742,00 €	2 968,61 €
201700000029	Achats supplémentaire de smartphone et valdeur	08/11/2017	2 757,16 €	10	276,00 €	552,00 €	2 205,16 €
201800000032	Investissement matériel embarqué	29/11/2018	26 272,23 €	10	2 627,00 €	2 846,00 €	23 426,23 €
201800000033	Renault MASTER 3T5 VAN STD FWD 145 E6	21/12/2018	44 480,00 €	10	4 448,00 €	4 448,00 €	40 032,00 €
201800000034	Acquisition d'un Bus Urbanway 12M Diesel 2018 Marché 2015/01	25/09/2018	240 578,70 €	10	24 058,00 €	30 073,00 €	210 505,70 €
201800000035	Compteur+Façade Baumer	25/10/2018	2 852,10 €	10	285,00 €	333,00 €	2 519,10 €
201900000036	Compteurs BL 1909233 et 1909236	04/07/2019	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
201900000037	Compteurs BL 1909233 et 1909236 (Oblitérateur véhicule Coeur de Ville)	04/07/2019	2 924,62 €	10	0,00 €	0,00 €	2 924,62 €
201900000038	Minibus Dietrich véhicules immat. FH-327-NC	23/07/2019	152 796,77 €	10	0,00 €	0,00 €	152 796,77 €
201900000040	Véhicules TAD renault MASTER 3T5 VAN STD FWD 145 EVI immat. FH979QW	19/09/2019	61 700,00 €	10	0,00 €	0,00 €	61 700,00 €
201900000041	Véhicules TAD renault MASTER 3T5 VAN STD FWD 145 EVI immat. FH178QX	19/09/2019	61 700,00 €	10	0,00 €	0,00 €	61 700,00 €
201900000042	Facture BUS IVECO Immat. FK-433-KE	14/10/2019	237 782,10 €	10	3 963,04 €	3 963,04 €	233 819,06 €
Total du compte : 2182			5 832 893,84 €		436 596,22 €	3 327 094,12 €	2 505 799,72 €

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
198900Bis	1 Armoire	01/12/1989	400,37 €	10	0,00 €	400,37 €	0,00 €
198901	Tables et chaises ATAL	01/12/1989	2 858,04 €	10	0,00 €	2 858,04 €	0,00 €
199101	1 armoire et tablettes	01/12/1991	368,93 €	10	0,00 €	368,93 €	0,00 €
199202	armoire et tablettes	01/12/1992	433,42 €	10	0,00 €	433,42 €	0,00 €
199204	table sur roulettes	01/12/1992	373,27 €	10	0,00 €	373,27 €	0,00 €
199206	2 armoires	01/12/1992	796,34 €	10	0,00 €	796,34 €	0,00 €
199207	1 armoire	01/12/1992	488,63 €	10	0,00 €	488,63 €	0,00 €
199303	bureaux et armoires	01/12/1993	9 507,68 €	10	0,00 €	9 507,68 €	0,00 €
199304	1 bureau et accessoires	01/12/1993	1 160,89 €	10	0,00 €	1 160,89 €	0,00 €
199305	1 calculatrice	01/12/1993	109,30 €	10	0,00 €	109,30 €	0,00 €
199503	cisaille et relieur	01/06/1995	480,52 €	10	0,00 €	480,52 €	0,00 €
199602	40 chaises	01/02/1996	2 262,34 €	10	0,00 €	2 262,34 €	0,00 €
199903	Table 120*60	20/12/1999	150,92 €	10	0,00 €	150,92 €	0,00 €
200012	Calculatrice TA 121 PD plus	29/12/2000	129,58 €	10	0,00 €	129,58 €	0,00 €
200013	calculatrice TA 121 PD PLUS	29/12/2000	129,58 €	10	0,00 €	129,58 €	0,00 €
200101	stores pour 2ème étage	30/01/2001	1 219,59 €	10	0,00 €	1 219,59 €	0,00 €
200102	meublier de bureau pour la Centrale de Mobilité	08/02/2001	3 262,41 €	10	0,00 €	3 262,41 €	0,00 €

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
200105	Table pour serveur	28/02/2001	76,22 €	10	0,00 €	76,22 €	0,00 €
200107	meublier bureau 2ème étage	18/07/2001	963,97 €	10	0,00 €	963,97 €	0,00 €
200108Bis	support pour oblitérateur	01/01/2002	88,42 €	10	0,00 €	88,42 €	0,00 €
200213	Adjonction d'une ligne tél	11/02/2002	339,00 €	10	0,00 €	339,00 €	0,00 €
200214	Equipement situs extincteurs	26/02/2002	342,60 €	10	0,00 €	342,60 €	0,00 €
200313	ordinateur téléconseiller	15/12/2003	3 752,00 €	10	0,00 €	3 752,00 €	0,00 €
200401	Télécopieur	20/02/2004	490,00 €	10	0,00 €	490,00 €	0,00 €
200402	Routeur	16/07/2004	430,00 €	10	0,00 €	430,00 €	0,00 €
200601	table d'accueil	17/01/2006	74,00 €	10	0,00 €	74,00 €	0,00 €
200604	2 ordinateurs centrale de mobilité + imprimante	03/04/2006	2 948,00 €	5	0,00 €	2 948,00 €	0,00 €
200610	Ordinateur portable secrétaire administrative	03/10/2006	2 216,00 €	5	0,00 €	2 216,00 €	0,00 €
200705	Borne Zyxel	19/07/2007	120,00 €	5	0,00 €	120,00 €	0,00 €
200709	Plieuse et destructeur de papier	27/09/2007	1 200,00 €	5	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €
200905	fax pour centrale déplacements	26/05/2009	399,00 €	5	0,00 €	399,00 €	0,00 €
201002	Matériel informatique	24/02/2010	3 589,00 €	5	0,00 €	3 589,00 €	0,00 €
201003	2 Casques téléphoniques sans fil	03/09/2010	398,00 €	5	0,00 €	398,00 €	0,00 €
201105	imprimante laser	15/04/2011	70,00 €	5	0,00 €	70,00 €	0,00 €

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201108	Ordinateur portable Président	08/08/2011	927,13 €	5	0,00 €	927,13 €	0,00 €
201109	Armoire à rideaux	30/09/2011	214,20 €	10	21,00 €	168,00 €	46,20 €
201203	Matériel téléphonique	24/05/2012	6 294,08 €	5	0,00 €	6 294,08 €	0,00 €
201204	Vidéoprojecteur et écran	24/05/2012	646,11 €	5	0,00 €	646,11 €	0,00 €
201206	3 modules de mise en attente	22/11/2012	207,00 €	5	0,00 €	207,00 €	0,00 €
201207	Rayonnage salle d'archives	07/09/2012	669,72 €	10	66,97 €	468,79 €	200,93 €
201208	Armoires métalliques	07/09/2012	1 280,00 €	10	128,00 €	896,00 €	384,00 €
201210	matériels affichage info boutique	30/10/2012	284,53 €	10	28,45 €	199,15 €	85,38 €
201217	Serveur informatique	31/12/2012	7 054,00 €	5	0,00 €	7 054,00 €	0,00 €
201312	Print server	13/12/2013	81,00 €	5	0,00 €	81,00 €	0,00 €
201400000009	Ordinateur Secrétaire Administrative	10/09/2014	2 558,81 €	5	511,77 €	2 558,81 €	0,00 €
201500000004	Achat poste téléphonique pour centrale et installation	24/03/2015	471,00 €	5	94,00 €	376,00 €	95,00 €
201500000005	Achat cloison création 3ème poste centrale et renouvellement 3 fauteuils	30/03/2015	601,35 €	10	60,14 €	240,56 €	360,79 €
201500000009	Renouvellement de matériel informatique	28/08/2015	8 261,70 €	5	1 652,34 €	6 609,36 €	1 652,34 €
201500000011	Achat imprimante couleur centrale Mobilinfos	16/11/2015	305,48 €	5	61,00 €	244,00 €	61,48 €
201500000012	Achat fauteuil assistant technique	23/11/2015	157,06 €	10	16,00 €	64,00 €	93,06 €
201600000009	Ordinateur HP POBOOK 450 G i3 core 15 " 64 bits avec WIn 10	14/06/2016	609,17 €	5	122,00 €	366,00 €	243,17 €

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201700000017	Photocopieur canon IRA 5535I	28/02/2017	8 400,00 €	5	1 680,00 €	3 360,00 €	5 040,00 €
201700000020	Achat imprimante base bus	12/04/2017	41,58 €		0,00 €	0,00 €	41,58 €
201800000028	Installation d'une baie serveur	12/02/2018	1 812,53 €	5	363,00 €	363,00 €	1 449,53 €
201800000030	Acquisition Copieur IRA2561	11/04/2018	2 481,62 €	5	496,00 €	496,00 €	1 985,62 €
201800000031	Changement du Serveur SITUS	15/02/2018	12 052,89 €	10	1 205,00 €	1 205,00 €	10 847,89 €
201800000032	Acquisition de 5 caméra et du serveur vidéo	17/09/2018	4 000,00 €	10	400,00 €	500,00 €	3 500,00 €
201800000036	PC Comptabilité	27/10/2018	1 139,20 €	10	114,00 €	133,00 €	1 006,20 €
201900000034	Souris ergonomique	20/06/2019	622,72 €	5	0,00 €	0,00 €	622,72 €
201900000035	Renouvellement 5 postes informatiques	20/06/2019	4 778,00 €	5	0,00 €	0,00 €	4 778,00 €
201900000043	Matériel informatique	16/12/2019	1 588,52 €	10	0,00 €	0,00 €	1 588,52 €
Total du compte : 2183			109 167,42 €		7 019,67 €	75 085,01 €	34 082,41 €

Compte : 2184 - Mobilier

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
198902	3 citaprim et équipement	01/12/1989	1 158,05 €	10	0,00 €	1 158,05 €	0,00 €
198903	45 citaprim et équipement	01/12/1989	17 929,61 €	10	0,00 €	17 929,61 €	0,00 €
198904	7 citaprim et équipement	01/12/1989	2 808,44 €	10	0,00 €	2 808,44 €	0,00 €
198905	3 sablons et équipement	01/12/1989	6 808,19 €	10	0,00 €	6 808,19 €	0,00 €

Compte : 2184 - Mobilier

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
199002	15 citaprim et équipement	01/12/1990	5 251,87 €	10	0,00 €	5 251,87 €	0,00 €
199004	10 citaprim et équipement	01/12/1990	4 325,71 €	10	0,00 €	4 325,71 €	0,00 €
199201	15 citaprim et équipement	01/12/1992	8 915,77 €	10	0,00 €	8 915,77 €	0,00 €
199301	28 citaprim et équipement	01/12/1993	15 182,45 €	10	0,00 €	15 182,45 €	0,00 €
199601	19 citaprim et équipement	01/04/1996	10 450,69 €	10	0,00 €	10 450,69 €	0,00 €
199802	19 citaprim et équipement	01/04/1998	6 502,71 €	10	0,00 €	6 502,71 €	0,00 €
199905	2 citaprim et équipements	19/02/1999	1 059,52 €	10	0,00 €	1 059,52 €	0,00 €
200020	20 Citaprim + équipements	26/11/2000	17 255,70 €	10	0,00 €	17 255,70 €	0,00 €
200110	30 citaprim + équipements	01/01/2001	17 674,94 €	10	0,00 €	17 674,94 €	0,00 €
200216	20 citaprim + équipements	10/09/2002	10 684,00 €	10	0,00 €	10 684,00 €	0,00 €
200310	Réfrigérateur	05/11/2003	270,00 €	10	0,00 €	270,00 €	0,00 €
200403	Extincteur	03/02/2004	107,50 €	10	0,00 €	107,50 €	0,00 €
200606	Extincteur	19/05/2006	107,50 €	10	0,00 €	107,50 €	0,00 €
200613	200 poteaux d'arrêts	15/11/2006	127 192,00 €	15	8 479,47 €	110 233,11 €	16 958,89 €
200706	Achat poteaux (x10)	29/06/2007	5 850,00 €	15	390,00 €	4 680,00 €	1 170,00 €
200712	Réhausseurs et sièges auto	23/11/2007	288,98 €	10	0,00 €	288,98 €	0,00 €
200804	Echelle et rambarde station lavage	09/09/2008	8 563,70 €	10	0,00 €	8 563,70 €	0,00 €

BUD - Budget Principal

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le



ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

Compte : 2184 - Mobilier

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2019
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201005	Fonds de poteaux et plexi	19/11/2010	950,00 €	10	95,00 €	855,00 €	95,00 €
201209	5 poteaux d'arrêts MDO	07/09/2012	2 750,00 €	15	183,33 €	1 283,31 €	1 466,69 €
201215	Nettoyeur vapeur	23/11/2012	250,76 €	10	25,08 €	175,56 €	75,20 €
201216	Petit mobilier (cadre, horloge)	07/12/2012	266,00 €	10	26,60 €	186,20 €	79,80 €
201305	Réfrigérateur 1er étage	02/08/2013	166,39 €	10	16,64 €	99,84 €	66,55 €
201306	3 ventilateurs	12/08/2013	83,45 €	10	8,35 €	50,10 €	33,35 €
201307	10 poteaux d'arrêts	11/10/2013	5 970,00 €	15	398,00 €	2 388,00 €	3 582,00 €
201313	Aspirateur	13/12/2013	232,00 €	10	23,20 €	139,20 €	92,80 €
201400000006	Extincteurs	11/02/2014	185,60 €	10	18,56 €	92,80 €	92,80 €
201600000010	Compresseur 100L 3 CV Mono	11/06/2016	520,00 €	10	52,00 €	156,00 €	364,00 €
201600000012	Fauteuil de bureau	27/06/2016	157,06 €	10	15,71 €	54,99 €	102,07 €
201600000013	Caisson de bureau	27/06/2016	169,00 €	10	16,90 €	59,15 €	109,85 €
201800000029	5 Poteaux Elite	16/01/2018	3 541,00 €	15	236,00 €	236,00 €	3 305,00 €
201900000039	Ouvrant cadre horaire (porte arrêt de bus)	05/08/2019	780,00 €	10	0,00 €	0,00 €	780,00 €
Total du compte : 2184			284 408,59 €		9 984,84 €	256 034,59 €	28 374,00 €
Total du budget : BUD - Budget Principal			7 363 607,37 €		477 173,24 €	4 036 199,23 €	3 327 408,14 €



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS

DELIBERATION N°7: BP 2020

Mardi 11 Février 2020



25020412000027

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS**

POSTE COMPTABLE : 00TRESORERIE MUNICIPALE

**SERVICE PUBLIC LOCAL
SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS**

M43

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : Budget Principal

ANNEE 2020

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES**Jointes****Sans Objet****A - Eléments du bilan**

p.14 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.15 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.17 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.18 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.19 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.21 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

p.22 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.23 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.24 A3.2 - Etalement des provisions

p.25 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.26 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

p.27 A6 - Etat des charges transférées

p.28 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

p.29 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.30 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.31 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.32 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

p.33 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.34 B1.6 - Etat des autres engagements donnés

p.35 B1.7 - Etat des engagements reçus

p.36 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.37 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.38 C1.1 - Etat du personnel titulaire

p.40 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

p.41 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.42 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.43 D - Arrêté et signatures

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 049 016,61	5 358 116,50

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 690 900,11

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	6 049 016,61	6 049 016,61
---	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	861 756,41	489 030,06

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 372 726,35

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	861 756,41	861 756,41
---	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 910 773,02	6 910 773,02
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	4 962 950,00	0,00	4 933 800,00		4 933 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	290 000,00	0,00	293 958,00		293 958,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	11 500,00		11 500,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
Total des dépenses de gestion des services		5 274 450,00	0,00	5 259 258,00		5 259 258,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	300,00		300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	222 421,37		300 428,55		300 428,55
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 496 871,37	0,00	5 559 986,55		5 559 986,55
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	484 210,20		489 030,06		489 030,06
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		484 210,20		489 030,06		489 030,06
TOTAL		5 981 081,57	0,00	6 049 016,61		6 049 016,61

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

6 049 016,61

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	3 000,00	0,00	2 500,00		2 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n	818 000,00	0,00	768 300,00		768 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	2 100 000,00	0,00	2 250 000,00		2 250 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 389 918,06	0,00	2 298 316,50		2 298 316,50
75	Autres produits de gestion courante	1 600,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		5 312 518,06	0,00	5 319 116,50		5 319 116,50
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	24 000,00	0,00	39 000,00		39 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 336 518,06	0,00	5 358 116,50		5 358 116,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00		0,00
TOTAL		5 336 518,06	0,00	5 358 116,50		5 358 116,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

690 900,11

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

6 049 016,61

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

489 030,06

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	625 012,08	0,00	861 756,41		861 756,41
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		625 012,08	0,00	861 756,41		861 756,41
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		625 012,08	0,00	861 756,41		861 756,41
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		625 012,08	0,00	861 756,41		861 756,41

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

861 756,41

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	484 210,20		489 030,06		489 030,06
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		484 210,20		489 030,06		489 030,06
TOTAL		484 210,20	0,00	489 030,06		489 030,06

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

372 726,35

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

861 756,41

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

489 030,06

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 933 800,00		4 933 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	293 958,00		293 958,00
014	Atténuations de produits	11 500,00		11 500,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00		20 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	489 030,06	489 030,06
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	300 428,55		300 428,55
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation - Total		5 559 986,55	489 030,06	6 049 016,61

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

6 049 016,61

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	861 756,41	0,00	861 756,41
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		861 756,41	0,00	861 756,41

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

861 756,41

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 500,00		2 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	768 300,00		768 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	2 250 000,00		2 250 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 298 316,50		2 298 316,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	39 000,00	0,00	39 000,00
Recettes d'exploitation - Total		5 358 116,50	0,00	5 358 116,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	690 900,11
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 049 016,61
--	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		489 030,06	489 030,06
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	489 030,06	489 030,06

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	372 726,35
---	------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
-----------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	861 756,41
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du Président (3)	Vote du Comité Syndical (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	4 962 950,00	4 933 800,00	
604	Achats d'études, prestations de services	6 200,00	6 400,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	7 000,00	7 000,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	700,00	700,00	
6064	Fournitures administratives	2 500,00	2 500,00	
6068	Autres matières et fournitures	25 000,00	20 000,00	
611	Sous-traitance générale	4 150 000,00	4 220 000,00	
6135	Locations mobilières	4 500,00	4 500,00	
614	Charges locatives et de copropriété	20 500,00	6 000,00	
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	8 000,00	6 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	20 000,00	2 000,00	
6156	Maintenance	100 000,00	80 000,00	
6161	Multirisques	7 000,00	8 000,00	
617	Etudes et recherches	50 000,00	20 000,00	
618	Divers	485 000,00	480 000,00	
6222	Commissions et courtages sur ventes	2 300,00	2 500,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,00	1 350,00	
6231	Annonces et insertions	8 000,00	5 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	12 600,00	5 000,00	
6237	Publications	22 000,00	22 000,00	
6238	Divers	14 000,00	18 000,00	
6256	Missions		200,00	
6261	Frais d'affranchissement	4 200,00	4 200,00	
6262	Frais de télécommunications	8 500,00	8 500,00	
627	Services bancaires et assimilés	600,00	800,00	
635111	Cotisation foncière des entreprises	1 700,00	1 700,00	
63512	Taxes foncières	1 450,00	1 450,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	290 000,00	293 958,00	
6218	Autre personnel extérieur	6 500,00	4 000,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 600,00	2 600,00	
6411	Salaires, appointements, commissions de base	180 000,00	187 000,00	
6415	Supplément familial	3 600,00	4 002,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	25 000,00	
6452	Cotisations aux mutuelles	8 000,00	8 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	48 000,00	47 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 500,00	14 500,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	1 600,00	1 656,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	200,00	
6478	Autres charges sociales diverses		0,00	
014	Atténuations de produits (7)	1 500,00	11 500,00	
739	Restitution de la taxe Versement de Transport	1 500,00	11 500,00	
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	20 000,00	
6531	Indemnités	20 000,00	19 997,00	
6533	Cotisations de retraite		0,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		3,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		5 274 450,00	5 259 258,00	
66	Charges financières (b)(8)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		300,00	
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement		0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	
678	Autres charges exceptionnelles		300,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(10)		0,00	
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	222 421,37	300 428,55	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		5 496 871,37	5 559 986,55	

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du Président (3)	Vote du Comité Syndical (4)
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	484 210,20	489 030,06	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	11 000,00	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	473 210,20	489 030,06	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		484 210,20	489 030,06	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		484 210,20	489 030,06	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 981 081,57	6 049 016,61	

+

RESTES A REALISER 2019 (13)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 049 016,61
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du Président (3)	Vote du Comité Syndical (4)
013	Atténuations de charges	3 000,00	2 500,00	
64198	Autres remboursements	3 000,00	2 500,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandise	818 000,00	768 300,00	
7061	Transport de voyageur	750 000,00	710 300,00	
7062	Recettes de messageries par autocars	13 000,00	13 000,00	
7068	Services accessoires aux transports	55 000,00	45 000,00	
73	Produits issus de la fiscalité	2 100 000,00	2 250 000,00	
734	Versement de transport	2 100 000,00	2 250 000,00	
74	Subventions d'exploitation	2 389 918,06	2 298 316,50	
7471	Etat	13 104,00	13 104,00	
7472	Régions	1 535 183,70	1 449 183,70	
7474	Communes	841 630,36	836 028,80	
75	Autres produits de gestion courante	1 600,00	0,00	
7588	Autres	1 600,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		5 312 518,06	5 319 116,50	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	24 000,00	39 000,00	
7711	Dépôts et pénalités perçus		5 000,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations	24 000,00	34 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		5 336 518,06	5 358 116,50	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 336 518,06	5 358 116,50	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	690 900,11
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 049 016,61
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du Président (3)	Vote du Comité Syndical (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	
2051	Concessions et droits similaires		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	625 012,08	861 756,41	
2156	Matériel de transport d'exploitation		20 000,00	
2182	Matériel de transport	591 477,29	776 756,41	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	25 000,00	45 000,00	
2184	Mobilier	8 534,79	20 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles		0,00	
Total des dépenses d'équipement		625 012,08	861 756,41	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		625 012,08	861 756,41	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		625 012,08	861 756,41	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	861 756,41
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du Président (3)	Vote du Comité Syndical (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
1064	Réserves réglementées		0,00	
Total des recettes financières			0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	484 210,20	489 030,06	
2182	Matériel de transport	11 000,00	0,00	
28131	Bâtiments	15 693,95	15 693,95	
28153	Installations à caractère spécifique	7 878,56	7 878,56	
28182	Matériel de transport	432 633,18	447 645,94	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 019,67	7 748,77	
28184	Mobilier	9 984,84	10 062,84	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		484 210,20	489 030,06	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		484 210,20	489 030,06	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		484 210,20	489 030,06	

+

RESTES A REALISER 2019 (9)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	372 726,35
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	861 756,41
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c	0,00	^d	0,00	0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

2020

2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

21

2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le



ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2131 Constructions - Bâtiments	50	28/10/2008
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	28/10/2008
Linéaire	2182 Matériel de transport	10	28/10/2008
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	10	28/10/2008
Linéaire	2184 Mobilier	15	28/10/2008

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A4.1

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		489 030,06	III 489 030,06
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		489 030,06	489 030,06
28131	Bâtiments	15 693,95	15 693,95
28153	Installations à caractère spécifique	7 878,56	7 878,56
28182	Matériel de transport	447 645,94	447 645,94
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 748,77	7 748,77
28184	Mobilier	10 062,84	10 062,84
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	489 030,06	0,00	372 726,35	0,00	861 756,41

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 861 756,41
Solde	V = IV - II (6) + 861 756,41

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :		Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
Dépenses nettes (a-c)					
RECETTES (b)					
Recettes nettes (b-d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	5 358 116,50
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

Berger
Levrault

BP 2020

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220-PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

BP 2020

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levrault

BP 2020

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

BP 2020

SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS - 02 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président,

A Soissons, le 11/02/2020

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.

A Soissons, le 11/02/2020

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

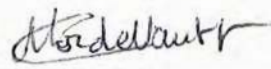
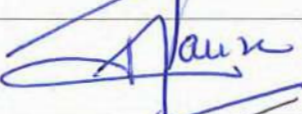
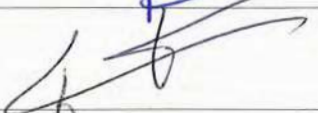
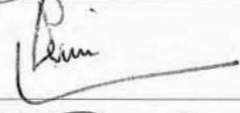
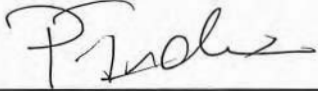
VOTES : Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/02/2020

Les membres du Comité syndical,

MME CORDEVANT VIVIANE	
M. AUBERT JEROME	
M. ENGRAND OLIVIER	
M. GAGE JOEL	
M. HANSE FRANCOIS	
M. LEFEVRE PATRICK	
M. LEMOINE PASCAL	
M. TORDEUX PASCAL	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 12/02/2020, et de la publication le

A Soissons, le 11/02/2020.



BUDGET PRIMITIF 2020 SOMMAIRE DES ANNEXES

- Annexe n°1 : Ratios.
- Annexe n°2 : Répartition des charges intercommunales relatives aux Transports Urbains et aux Transports A la Demande – Année 2020.
- Annexe n°3 : Composition, spécificités et kilométrage du parc au 01/01/2020.
- Annexe n°4 : Stock de poteaux et accessoires au 01/01/2020.
- Annexe n°5 : Etat des biens et amortissements – Année 2020.
- Annexe n°6 : Renseignements statistiques au 01/01/2020.

Données synthétiques à produire, conformément à l'article R212-9 du Décret 93-570 du 27 Mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République.

Les chiffres pris en compte dans le calcul des ratios sont arrondis à l'euro le plus proche.

1° DEPENSES D'EXPLOITATION / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

Il s'agit de faire ressortir la part des dépenses directement liées à l'exploitation du réseau dans les dépenses de fonctionnement du Syndicat (dépenses de fonctionnement courant directement liées à l'activité du service). Plus le ratio s'approche de 1, plus la part est importante.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) comprennent les dépenses totales de la section (5 559 986,55 euros), déduction faite du poste "dotation aux amortissements" (article 6811 : 489 030,06 € euros), soit **5 559 986,55 euros** (les autres postes à déduire, excédent de fonctionnement, prélèvement sur recettes ordinaires et travaux en régie, valeur comptable des éléments d'actif cédés, sont nuls).

Pour obtenir les dépenses d'exploitation (DE), il faut soustraire des DRF les intérêts de la dette (0 €) et les transferts versés (comptes 012, 65 et 6742), soit $DE = 5\,559\,986,55\,€ - (293\,958,00€ + 20\,000\,€ + 0) = 5\,246\,028,55\,€$.

Le ratio DE/ DRF est de **0,944 en 2020** contre 0,943 en 2019, 0,942 en 2018 contre 0,926 en 2017, 0,903 en 2016, 0,899 en 2015, 0,898 en 2014, 0,897 en 2013, 0,904 en 2012, 0,899 en 2011, 0,901 en 2010, 0,909 en 2009, 0,902 en 2008, 0,893 en 2007, 0,899 en 2006, 0,904 en 2005, 0,906 en 2004, 0,913 en 2003, 0,918 en 2002, 0,9130 en 2001, 0,9288 en 2000, 0,9353 en 1999 et 0,9378 en 1998.

2° PRODUITS DE L'EXPLOITATION ET DU DOMAINE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

Ce rapport représente l'importance des recettes réalisées grâce à l'exploitation de réseau (régie : vente de titres de transport; publicité sur les bus), dans les recettes totales de fonctionnement, hors report de l'excédent.

Pour calculer les recettes réelles de fonctionnement (RRF), on soustrait des recettes de fonctionnement hors excédent les quotes-parts de subvention, les travaux en régie et le prélèvement sur les recettes ordinaires, soit **5 358 116,50 €**.

Les produits de l'exploitation (PED) prennent en compte les postes 70 (régie et publicité : 768 300 euros), 71 (0 €), 75 (0 €), 77 (autre que remboursement de taxe professionnelle : 39 000 €) soit **807 300,00 euros**.

Le ratio PED/ RRF est de **0,151 en 2020** contre 0,150 en 2019, 0,143 en 2018, 0,145 en 2017, 0,187 en 2016, 0,173 en 2015 contre 0,168 en 2014, 0,185 en 2013, 0,211 en 2012, 0,164 en 2011, 0,164 en 2010 et 0,173 en 2009, 0,183 en 2008, 0,177 en 2007, 0,180 en 2006, 0,183 en 2005, 0,174 en 2004, 0,170 en 2003, 0,177 en 2002, 0,2099 en 2001, 0,2491 en 2000, 0,2508 en 1999 et 0,2159 en 1998.

3° TRANSFERTS RECUS / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

Ce pourcentage met en évidence la part des transferts de fonds provenant de tiers (communes, entreprises, département) dans les recettes totales hors excédent.

Les transferts reçus (TR) comprennent les comptes 73 pour le versement transport des entreprises (2 250 000,00 euros), 74 (2 298 316,50 euros), soit la participation des communes et la dotation globale de

décentralisation pour le transport scolaire et comptes 7717/ 7727 (remboursement taxe professionnelle = 0) soit un TR de **4 548 316,50 €**.

Le ratio TR/ RRF est de **0,849 en 2020** contre 0,850 en 2019, 0,856 en 2018, 0,852 en 2017, 0,805 en 2016, 0,826 euros en 2015, 0,831 en 2014, 0,810 en 2013, 0,789 en 2012, 0,834 en 2011, 0,831 en 2010 contre 0,826 en 2009, 0,814 en 2008, 0,816 en 2007, 0,820 en 2006, 0,817 en 2005, 0,826 en 2004, 0,817 en 2003, 0,809 en 2002, 0,7720 en 2001, 0,7757 en 2000, 0,7492 en 1999 et 0,7842 en 1998.

4°/ 5° DETTE ET ENCOURS DE LA DETTE.

Les ratios "emprunts réalisés/ dépenses d'équipement brut" déterminant la part des investissements financés par l'emprunt et "encours de la dette" sont nuls, le SITUS n'étant pas endetté. Ils ne feront donc pas l'objet de développement.

**Répartition des charges intercommunales relatives aux Transports Urbains
aux Transports à la Demande
Année 2020**

bains et
ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

Communes	Population INSEE au 01/01/2020	Prix unitaire Hors Taxes 2020	TOTAL H.T
Belleu	3861	13,70 €	52 895,70 €
Billy-sur-Aisne	1175	13,70 €	16 097,50 €
Courmelles	1856	13,70 €	25 427,20 €
Crouy	2952	13,70 €	40 442,40 €
Cuffies	1824	13,70 €	24 988,80 €
Pasly	1039	13,70 €	14 234,30 €
Soissons	29176	13,70 €	399 711,20 €
Venizel	1395	13,70 €	19 111,50 €
Villeneuve-Saint-Germain	2533	13,70 €	34 702,10 €
POPULATION TUS	45811	13,70 €	627 610,70 €
Acy	1035	13,70 €	14 179,50 €
Bagneux	70	13,70 €	959,00 €
Berzy-le-Sec	394	13,70 €	5 397,80 €
Chavigny	154	13,70 €	2 109,80 €
Cuisy-en-Almont	358	13,70 €	4 904,60 €
Juvigny	281	13,70 €	3 849,70 €
Leury	106	13,70 €	1 452,20 €
Mercin-et-Vaux	983	13,70 €	13 467,10 €
Missy-aux-Bois	100	13,70 €	1 370,00 €
Noyant-et-Aconin	507	13,70 €	6 945,90 €
Osly-Courtil	334	13,70 €	4 575,80 €
Ploisy	79	13,70 €	1 082,30 €
Pommiers	699	13,70 €	9 576,30 €
Septmonts	571	13,70 €	7 822,70 €
Serches	316	13,70 €	4 329,20 €
Sermoise	351	13,70 €	4 808,70 €
Vauxbuin	806	13,70 €	11 042,20 €
Vauxrezis	327	13,70 €	4 479,90 €
Vregny	93	13,70 €	1 274,10 €
Population TAD	7564	13,70 €	103 626,80 €
Population de la CAS	53375	13,70 €	731 237,50 €
Braye	123	13,70 €	1 685,10 €
Bucy-le-Long	1922	13,70 €	26 331,40 €
Chaudun	259	13,70 €	3 548,30 €
Chivres-Val	542	13,70 €	7 425,40 €
Ciry-Salsogne	939	13,70 €	12 864,30 €
Clamecy	230	13,70 €	3 151,00 €
Dommiers	299	13,70 €	4 096,30 €
Fontenoy	498	13,70 €	6 822,60 €
Margival	372	13,70 €	5 096,40 €
Missy-sur-Aisne	658	13,70 €	9 014,60 €
Neuville-sur-Margival	117	13,70 €	1 602,90 €
Pernant	672	13,70 €	9 206,40 €
Rozières-sur-Crise	232	13,70 €	3 178,40 €
Saconin-et-Breuil	235	13,70 €	3 219,50 €
Tartiers	171	13,70 €	2 342,70 €
Terny-Sorny	336	13,70 €	4 603,20 €
Vuillery	44	13,70 €	602,80 €
Population hors CAS	7649	13,70 €	104 791,30 €
dont Population CC RETZ EN VALOIS	1 875	13,70 €	25 687,50 €
Population du Ressort Territorial	61024	13,70 €	836 028,80 €

ANNEXE 3- COMPOSITION DU PARC TàD AU 01/01/2020

N°	Marque et Type	Date de 1ère Mise en circulation	Puissance CV	Nbre places assises	Nbre total de places	Immatriculation	Relevé des compteurs au 31/12/2018	Relevé des compteurs au 31/12/2019	Kms	en aa/mm/jj
1	RENAULT MASTER	23/04/2009	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	AA 673 CZ	255 721	272 933	17 212	10 08 08
2	RENAULT MASTER	30/12/2010	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	BF 937 ND	229 208	262 653	33 445	09 00 01
3	RENAULT MASTER	30/12/2010	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	BF 985 ND	268 651	286 729	18 078	09 00 01
4	RENAULT MASTER	25/01/2011	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	BG 236 SP	251 249	283 771	32 522	08 11 06
5	CITROËN JUMPER	29/10/2012	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	CM 128 HP	167 239	192 711	25 472	07 02 02
6	CITROËN JUMPER	18/07/2013	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	CX 776 AH	179 708	207 034	27 326	06 05 13
7	CITROËN JUMPER	23/12/2013	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	DB 634 QW	133 310	154 604	21 294	06 00 08
8	CITROËN JUMPER	23/12/2013	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	DB 687 QW	171 259	205 115	33 856	06 00 08
9	CITROËN JUMPER	30/07/2014	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	DJ 355 BE	139 071	166 192	27 121	05 05 01
10	AROBUS SPRINTER	14/12/2015	6	21 + 1	22	DY 742 CG	109 217	127 160	17 943	04 00 17
11	IVECO INDCAR	01/06/2016	8	29 + 1	29 + 1 fauteuil roulant	EC 423 RM	44 350	78 573	34 223	03 07 00
12	RENAULT MASTER	02/09/2016	8	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	EE 785 ZL	82 542	104 904	22 362	03 03 29
13	RENAULT MASTER	02/11/2017	8	6 + 1	7 + 1 fauteuil roulant	ER 158 TP	41 483	69 400	27 917	02 01 29
14	RENAULT MASTER	10/12/2018	8	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	FC 013 JX	1 483	28 000	26 517	01 00 21
15	RENAULT MASTER	05/07/2019	8	7+1	8 + 1 fauteuil roulant	FH 178 QX	0	10 562	10 562	00 05 26
16	RENAULT MASTER	05/07/2019	8	7+1	8 + 1 fauteuil roulant	FH 979 QW	0	13 905	13 905	00 05 26
-	RENAULT MASTER	21/12/2006	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	44 XY 02	263 723	276 369	12 646	sorti du parc le 25/07/2019
-	RENAULT MASTER	22/04/2009	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	AA 925 CL	243 879	244 850	971	sorti du parc le 25/07/2019
TOTAL DES KMS EFFECTUES PAR LES VEHICULES EN 2019									402 401	

Moyenne d'âge du parc des véhicules TàD au

mercredi-01-janvier-2020

05 ans 02 mois et 27 jours

ANNEXE 3 - COMPOSITION DU PARC TUS AU 01/01/2020

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le en aa/mm/jj

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

N°	Marque et Type	Date de 1ère Mise en circulation	Puissance CV	Nbre places assises	Nbre total de places	Immatriculation ancienne	Immatriculation nouvelle	N° Parc	Relevé des compteurs au 31/12/2018	Relevé des compteurs au 31/12/2019	Kms parcourus			
1	HEULIEZ GX117L	24/07/2006	16	23	86 + 1 fauteuil roulant	BW	116 GB	15	478 166	517 807	33 341	15	05	05
2	HEULIEZ GX127L	09/08/2007	16	23	85 + 1 fauteuil roulant	BW	132 GB	16	413 298	447 478	34 180	12	04	23
3	HEULIEZ GX127L	08/07/2008	16	23	85 + 1 fauteuil roulant	BW	990 NY	17	385 702	425 393	39 691	11	05	24
4	HEULIEZ GX327	07/08/2009	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	AC	892 JF	18	371 068	410 662	39 594	10	04	25
5	HEULIEZ GX327	09/08/2010	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	AY	513 DT	19	337 240	376 338	39 098	09	04	23
6	HEULIEZ GX327	10/08/2011	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	BS	569 QC	20	295 985	335 624	39 639	08	04	22
7	HEULIEZ GX327	02/07/2012	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	CH	859 EV	21	269 008	308 598	39 590	07	05	30
8	HEULIEZ GX327	17/07/2013	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	CW	746 ZM	22	228 015	267 600	39 585	06	05	15
9	HEULIEZ GX327	13/12/2013	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DB	025 HN	23	212 720	252 357	39 637	06	00	19
10	HEULIEZ GX327	13/12/2013	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DB	113 HN	24	212 991	252 613	39 622	06	00	19
11	HEULIEZ GX337	10/07/2014	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DH	432 NN	25	171 552	211 102	39 550	05	05	22
12	Fiat Dietrich City 21	17/04/2015	6	10	21 + 1 fauteuil roulant	DQ	312 VH	26	103 219	119 302	16 083	04	08	15
13	Fiat Dietrich City 21	17/04/2015	6	10	21 + 1 fauteuil roulant	DQ	372 VH	27	89 297	119 330	30 033	04	08	15
14	HEULIEZ GX337	21/07/2015	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DT	117 KX	28	143 689	183 326	39 637	04	05	11
15	IVECO URBANWAY	10/06/2016	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	EC	604 YS	29	98 376	138 006	39 630	03	06	12
16	IVECO URBANWAY	15/06/2017	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	EN	552 HQ	30	61 269	100 863	39 594	02	06	17
17	IVECO URBANWAY	27/07/2018	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	EZ	981 JS	31	9 887	46 379	36 492	01	05	04
18	Mercedes City 29	01/07/2019	6	11	28 +1 fauteuil roulant	FH	327 NC	32	0	9 398	9 398	00	06	00
19	IVECO URBANWAY	26/09/2019	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	FK	433 KE	33	0	8 877	8 877	00	03	05
-	HEULIEZ GX 317	08/07/2003	21	29	100 + 1 fauteuil roulant	3158 BW	XB 02 140 GB	12	586 769	608 009	21 240	sorti du parc le 14/10/2019		
TOTAL DES KMS EFFECTUES PAR LES VEHICULES EN 2019											670 811			

INVENTAIRE DU MATERIEL URBAIN AU 01 JANVIER 2020

DESIGNATION DU MATERIEL	QUANTITES TUS		QUANTITE TAD	TOTAL
	RESEAU	MAGASIN	RESEAU	
POTEAUX MDO	213	3	2	218
POTEAUX MDO DOUBLE	8	0	0	8
POTEAUX CITAPRIM	0	103	129	232
PORTE DE POTEAUX MDO	221	4	0	225
ETRIERS POUR CITAPRIM	0	19	129	148
PLEXIS POUR CITAPRIM	0	9	135	144
FONDS BLANCS POUR CITAPRIM	0	19	135	154
TETES DE POTEAUX ALU	0	208	195	403
TETES DE POTEAUX PVC	0	89	0	89
GRAND POTEAUX CITAPRIM	0	2	0	2
POTEAUX SABLON	0	2	0	2
PLEXIS SABLONS	0	6	0	6
PLEXIS MDO	223	2	2	227
PLAQUE HORAIRES MDO	223	0	2	225
POTEAUX ARRET FACULTATIF	6	2	0	8
PLAQUES HORAIRES	0	0	12	12
ABRI BUS	42	0	0	42
CADRE HORAIRES ABRI BUS	45	0	0	45
PLEXIS POUR ABRI-BUS	42	0	3	45
FONDS BLANCS POUR ABRI-BUS	42	8	3	53
TETES DE POTEAUX ABRI-BUS	0	0	0	0

ANNEXE 5

Etat des biens 2020

SITUS - SYND INTER. TRANSP. SOISSONNAIS

Envoyé en préfecture le 12/02/2020
 Reçu en préfecture le 12/02/2020
 Affiché le 31/01/2020
 ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

BUD - Budget Principal**Compte : 205 - libellé non renseigné**

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
200505	Mise à jour logiciel antivirus	11/10/2005	118,00 €	2	0,00 €	118,00 €	0,00 €
200602	logiciel SOLON dématérialisation	08/03/2006	700,00 €	2	0,00 €	700,00 €	0,00 €
200603	Certificats de signature	10/05/2006	250,00 €	2	0,00 €	250,00 €	0,00 €
200605	logiciel pour ordinateur centrale	03/04/2006	410,00 €	2	0,00 €	410,00 €	0,00 €
200611	logiciels pour ordinateur portable	03/10/2006	320,00 €	2	0,00 €	320,00 €	0,00 €
201101	Licence adobe acrobat professionnelle	10/03/2011	559,00 €	2	0,00 €	559,00 €	0,00 €
201111	Licence Publisher	02/12/2011	150,00 €	2	0,00 €	150,00 €	0,00 €
Total du compte : 205			2 507,00 €		0,00 €	2 507,00 €	0,00 €

Compte : 2051 - Concessions et droits similaires

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201218	Logiciels pour serveur	31/12/2012	4 853,65 €	2	0,00 €	4 853,65 €	0,00 €
201301	2 licences TSE	31/05/2013	178,00 €	2	0,00 €	178,00 €	0,00 €
201400000007	Logiciels comptables gamme e-magnus	07/08/2014	3 090,00 €	2	0,00 €	3 090,00 €	0,00 €
201400000010	Logiciels suite renouvellement ordinateur secrétaire administrative	10/09/2014	349,00 €	2	0,00 €	349,00 €	0,00 €
Total du compte : 2051			8 470,65 €		0,00 €	8 470,65 €	0,00 €

Compte : 2131 - Bâtiments

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
199910	Achat des locaux 8 rue de la Buerie 02200 SOISSONS	01/06/1999	111 961,83 €	50	2 239,24 €	44 784,80 €	67 177,03 €
2001010	réhabilitation des deuxièmes et troisièmes étages	04/01/2001	85 912,10 €	50	1 577,97 €	36 994,67 €	48 917,43 €
200217	Provisions pour travaux escaliers	11/02/2002	16 726,14 €	50	334,52 €	5 017,80 €	11 708,34 €
200311	Base de bus urbains	03/12/2003	540 986,60 €	50	10 819,00 €	173 104,00 €	367 882,60 €
200502	Réfection de la devanture	15/07/2005	36 161,00 €	50	723,22 €	10 848,30 €	25 312,70 €
Total du compte : 2131			791 747,67 €		15 693,95 €	270 749,57 €	520 998,10 €

Compte : 2153 - Installations à caractère spécifique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
200701	Automatisation portes garages	01/03/2007	16 280,00 €	50	325,60 €	4 232,80 €	12 047,20 €
200702	Station de lavage	19/07/2007	102 165,25 €	50	2 043,31 €	26 563,03 €	75 602,22 €
200703	Station de gazole et station urée	06/07/2007	142 849,00 €	50	2 856,98 €	37 140,74 €	105 708,26 €
200707	Automatisation du portail de la base bus	28/08/2007	3 300,00 €	50	66,00 €	858,00 €	2 442,00 €
200713	Chaudière base bus	31/12/2007	2 287,20 €	15	152,48 €	1 982,24 €	304,96 €
200714	Avance sur marché travaux base	11/01/2007	2 634,75 €	50	52,70 €	632,40 €	2 002,35 €
200802	Chaudière 1er étage SITUS	30/05/2008	1 768,49 €	15	117,90 €	1 414,80 €	353,69 €
200904	Thermostat chaudière 1er étage	07/09/2009	344,41 €	15	22,96 €	252,56 €	91,85 €
201211	Rénovation intérieur Boutique Bus	30/10/2012	28 609,00 €	15	1 907,27 €	15 258,16 €	13 350,84 €

Compte : 2153 - Installations à caractère spécifique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201212	Rideau métallique sur porte de service	15/11/2012	3 277,30 €	15	218,49 €	1 747,92 €	1 529,38 €
201500000002	Chaudière du deuxième étage	11/02/2015	1 723,00 €	15	114,87 €	574,35 €	1 148,65 €
Total du compte : 2153			305 238,40 €		7 878,56 €	90 657,00 €	214 581,40 €

Compte : 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
199211	aménagementInt de bureaux	31/12/1992	7 368,15 €	10	0,00 €	7 368,15 €	0,00 €
199212	aménagement secrétariat	31/12/1992	1 142,68 €	10	0,00 €	1 142,68 €	0,00 €
199213	Installation électrique	31/12/1992	3 668,70 €	10	0,00 €	3 668,70 €	0,00 €
199215	Plomberie 1er étage	31/12/1992	4 660,45 €	10	0,00 €	4 660,45 €	0,00 €
199216	Travaux électricité 1er étage	31/12/1992	600,75 €	10	0,00 €	600,75 €	0,00 €
199218	Canalisation pour télécopie	31/12/1992	300,03 €	10	0,00 €	300,03 €	0,00 €
199219	2 CONVECTEURS	31/12/1992	173,16 €	10	0,00 €	173,16 €	0,00 €
199220	Transformation bureau	31/12/1992	3 804,93 €	10	0,00 €	3 804,93 €	0,00 €
199309	Kits de rangement	31/12/1993	135,16 €	10	0,00 €	135,16 €	0,00 €
199310	affiches et cadres	31/12/1993	569,58 €	10	0,00 €	569,58 €	0,00 €
199311	Enseigne extérieure	31/12/1993	844,38 €	10	0,00 €	844,38 €	0,00 €
199403	Serrures porte	31/12/1994	278,01 €	10	0,00 €	278,01 €	0,00 €

Compte : 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
199404	COFFRE FORT	31/12/1994	1 444,48 €	10	0,00 €	1 444,48 €	0,00 €
199701	TRAVAUX ACCUEIL	01/07/1997	4 183,34 €	10	0,00 €	4 183,34 €	0,00 €
Total du compte : 2181			29 173,80 €		0,00 €	29 173,80 €	0,00 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
198908	Oblitérateur et horloge	01/12/1989	2 009,64 €	10	0,00 €	2 009,64 €	0,00 €
199209	2 oblitérateurs	01/12/1992	3 583,25 €	10	0,00 €	3 583,25 €	0,00 €
199307	girouettes bus	01/12/1993	3 327,58 €	10	0,00 €	3 327,58 €	0,00 €
199402	9 horloges bus	01/07/1995	1 143,37 €	10	0,00 €	1 143,37 €	0,00 €
200003	Une roue de secours	31/07/2000	449,72 €	10	0,00 €	449,72 €	0,00 €
200206	Ceintures sécurité place handicapée	11/02/2002	62,14 €	10	0,00 €	62,14 €	0,00 €
200207	Pose flamme situs sur mobitus	11/02/2002	914,70 €	10	0,00 €	914,70 €	0,00 €
200608	1 Bus GX117L 6925XV02	31/07/2006	200 770,00 €	10	0,00 €	200 770,00 €	0,00 €
200609	10 pupitres et oblitérateurs	13/07/2006	57 470,90 €	10	0,00 €	57 470,90 €	0,00 €
200615	Master de + de 9 places N°série VF1PDMVL536402536	28/12/2006	58 862,88 €	10	0,00 €	58 862,88 €	0,00 €
200711	1 bus GX 127L	25/07/2007	205 770,00 €	10	0,00 €	205 770,00 €	0,00 €
200803	Bus GX 127 L 8337 YH 02	15/07/2008	207 015,00 €	10	0,00 €	207 015,00 €	0,00 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
200805	18 Oblitérateurs, pupitres	08/10/2008	56 895,00 €	10	0,00 €	56 895,00 €	0,00 €
200901	3 portes Renault Master	23/04/2009	6 262,50 €	10	0,00 €	6 262,50 €	0,00 €
200902	Renault Master immat AA-925-CL	05/05/2009	63 255,64 €	10	0,00 €	63 255,64 €	0,00 €
200903	Renault Master immat AA-673-CZ	05/05/2009	63 255,64 €	10	0,00 €	63 255,64 €	0,00 €
200906	Bus GX 327 immat AC-892-JF	07/09/2009	234 000,00 €	10	0,00 €	234 000,00 €	0,00 €
201001	1 GX 327 immat AY-513-DT	29/07/2010	234 000,00 €	10	23 400,00 €	234 000,00 €	0,00 €
201102	Renault Master BF-937-ND	14/03/2011	67 618,15 €	10	6 761,00 €	60 849,00 €	6 769,15 €
201103	Renault Master BF-985-ND	23/11/2011	67 618,15 €	10	6 761,00 €	60 849,00 €	6 769,15 €
201104	Renault Master BG-236-SP	14/03/2011	67 618,15 €	10	6 761,00 €	60 849,00 €	6 769,15 €
201106	3 sièges auto	11/05/2011	217,12 €	10	21,00 €	189,00 €	28,12 €
201107	1 GX 327 BS-569-QC	27/07/2011	234 000,00 €	10	23 400,00 €	210 600,00 €	23 400,00 €
201110	3 sièges auto	30/09/2011	175,56 €	10	17,00 €	153,00 €	22,56 €
201205	1 Bus Gx 327 immat CH 859 EV	25/07/2012	232 000,00 €	10	23 200,00 €	185 600,00 €	46 400,00 €
201213	1 Véhicule TAD Citroën immat CM-128-HC	23/11/2012	52 000,00 €	10	5 200,00 €	41 600,00 €	10 400,00 €
201214	Charte graphique sur bus urbains	30/11/2012	24 975,00 €	10	2 497,50 €	19 980,00 €	4 995,00 €
201302	1 Véhicule TAD immat CX-776-AH	29/07/2013	52 000,00 €	10	5 200,00 €	36 400,00 €	15 600,00 €
201303	1 GX 327 immat CW-746-ZM	29/07/2013	236 713,94 €	10	23 671,39 €	165 699,73 €	71 014,21 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201304	Charte graphique des 14 véhicules TAD	29/07/2013	10 538,00 €	10	1 053,80 €	7 376,60 €	3 161,40 €
201308	1 Citroen Mobulis immat DB-634-QW	23/12/2013	52 000,00 €	10	5 200,00 €	36 400,00 €	15 600,00 €
201309	1 citroen mobulis immat DB-687-QW	23/12/2013	52 000,00 €	10	5 200,00 €	36 400,00 €	15 600,00 €
201310	1 Bus GX 327 immat DB-025-HN	23/12/2013	232 000,00 €	10	23 200,00 €	162 400,00 €	69 600,00 €
201311	1 bus GX 327 immat DB-113-HN	23/12/2013	232 000,00 €	10	23 200,00 €	162 400,00 €	69 600,00 €
201400000001	Acquisition de 2 SAEIV pour véhicules supplémentaires	16/01/2014	3 818,00 €	10	381,80 €	2 290,80 €	1 527,20 €
201400000002	Fourniture et installation d'u système EAD sur 16 bus urbains	11/02/2014	19 812,80 €	10	1 981,28 €	11 887,68 €	7 925,12 €
201400000003	Fournitures et installations d 14 EAD dans les véhicules TAD	06/05/2014	14 864,15 €	10	1 486,42 €	8 918,52 €	5 945,63 €
201400000004	Système de vidéoprotection embarqué dans 16 bus	17/07/2014	55 693,00 €	10	5 569,30 €	33 415,80 €	22 277,20 €
201400000005	Acquisition d'un bus selon marché 2011/01 Facture N°1495799	22/07/2014	239 855,52 €	10	23 985,55 €	143 913,30 €	95 942,22 €
201400000008	Véhicule TAD immatriculé DJ-355-BE	01/09/2014	52 000,00 €	10	5 200,00 €	31 200,00 €	20 800,00 €
201400000011	3 sièges enfants	17/10/2014	149,98 €	10	15,00 €	90,00 €	59,98 €
201400000012	Acquitition de deux oblitérateurs et deux pupitres	12/12/2014	10 440,00 €	10	1 044,00 €	6 264,00 €	4 176,00 €
201500000001	2 SAEIV	14/01/2015	3 872,67 €	10	387,27 €	1 936,35 €	1 936,32 €
201500000003	Achat sièges enfant et réhausseurs pour TAD	03/03/2015	284,90 €	10	28,49 €	142,45 €	142,45 €
201500000007	Achat de deux systèmes de videoprotection pour les véhicules ligne Coeur de Vill	18/06/2015	6 286,00 €	10	628,60 €	3 143,00 €	3 143,00 €
201500000008	2 véhicules de gabarit moyen	08/07/2015	205 660,00 €	10	20 566,00 €	102 830,00 €	102 830,00 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201500000010	1 bus GX337 immat DT 117 KX	03/09/2015	242 999,12 €	10	24 300,00 €	121 500,00 €	121 499,12 €
201600000001	Achat véhicule 21 places selon marché N°2015/02	27/01/2016	77 900,00 €	10	7 790,00 €	31 160,00 €	46 740,00 €
201600000002	Achat réhausseurs et siège auto Bébé pour véhicules TAD (3 sièges Bébé)	27/02/2016	133,31 €	10	13,33 €	53,32 €	79,99 €
201600000003	un valideur et pupitre pour bus urbain	29/02/2016	2 830,86 €	10	283,00 €	1 132,00 €	1 698,86 €
201600000004	1 siège auto	15/03/2016	41,66 €	10	4,00 €	16,00 €	25,66 €
201600000005	TICOMPACT 02/434 ABS + SS compteur + PRODIS Decoupe RS485 Soissons	02/05/2016	2 076,18 €	10	208,00 €	832,00 €	1 244,18 €
201600000006	Pupitre KC 640USB	02/05/2016	414,40 €	10	41,00 €	164,00 €	250,40 €
201600000007	Support et cable pour TC02	06/06/2016	250,00 €	1	0,00 €	250,00 €	0,00 €
201600000008	Ticompact compteur + prodis + découpe Soissons	01/06/2016	6 388,30 €	10	639,00 €	2 556,00 €	3 832,30 €
201600000011	Autobus IVECO MIDICAR MOBI LE Immatriculé EC-423-RM	28/06/2016	134 330,00 €	10	13 433,00 €	53 732,00 €	80 598,00 €
201600000014	Achat bus selon marché 2015/01 immatriculé EC-604-YS	25/07/2016	237 000,00 €	10	23 700,00 €	94 800,00 €	142 200,00 €
201600000015	INDCAR Immatriculé EE-785-ZL (DURISOTTI pour TAD)	26/10/2016	82 240,00 €	10	8 224,00 €	32 896,00 €	49 344,00 €
201700000018	Changement rouleau de lavage - base bus	07/04/2017	6 328,20 €	5	1 266,00 €	3 798,00 €	2 530,20 €
201700000021	Pupitre + compteur	23/06/2017	643,97 €	10	64,00 €	192,00 €	451,97 €
201700000022	Cartouche calcaire	01/07/2017	981,90 €	5	196,00 €	588,00 €	393,90 €
201700000024	Acquisition Pupitre pour bus IVECO 2017	21/08/2017	4 402,36 €	10	440,00 €	1 320,00 €	3 082,36 €
201700000025	Acquisition Bus IVECO 2017 - Marché 2015/01	04/08/2017	244 584,00 €	10	24 458,00 €	73 374,00 €	171 210,00 €

Compte : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201700000026	Acquisition d'un SAE et d'une billettique sans contact	01/09/2017	83 658,94 €	10	8 366,00 €	25 098,00 €	58 560,94 €
201700000027	RENAULT MASTER IMMATRICULE EE-158-TP (Aménagé PMR/UFR par	07/11/2017	44 480,00 €	10	4 448,00 €	13 344,00 €	31 136,00 €
201700000028	Acquisition de 5 système billettique autonome Portable et des matériels accessoir	26/10/2017	3 710,61 €	10	371,00 €	1 113,00 €	2 597,61 €
201700000029	Achats supplémentaire de smartphone et valdeur	08/11/2017	2 757,16 €	10	276,00 €	828,00 €	1 929,16 €
201800000032	Investissement matériel embarqué	29/11/2018	26 272,23 €	10	2 627,00 €	5 473,00 €	20 799,23 €
201800000033	Renault MASTER 3T5 VAN STD FWD 145 E6	21/12/2018	44 480,00 €	10	4 448,00 €	8 896,00 €	35 584,00 €
201800000034	Acquisition d'un Bus Urbanway 12M Diesel 2018 Marché 2015/01	25/09/2018	240 578,70 €	10	24 058,00 €	54 131,00 €	186 447,70 €
201800000035	Compteur+Façade Baumer	25/10/2018	2 852,10 €	10	285,00 €	618,00 €	2 234,10 €
201900000036	Compteurs BL 1909233 et 1909236	04/07/2019	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
201900000037	Compteurs BL 1909233 et 1909236 (Oblitérateur véhicule Coeur de Ville)	04/07/2019	2 924,62 €	10	292,00 €	292,00 €	2 632,62 €
201900000038	Minibus Dietrich véhicules immat. FH-327-NC	23/07/2019	152 796,77 €	10	15 280,00 €	15 280,00 €	137 516,77 €
201900000040	Véhicules TAD renault MASTER 3T5 VAN STD FWD 145 EVI immat. FH979QW	19/09/2019	61 700,00 €	10	6 170,00 €	6 170,00 €	55 530,00 €
201900000041	Véhicules TAD renault MASTER 3T5 VAN STD FWD 145 EVI immat. FH178QX	19/09/2019	61 700,00 €	10	6 170,00 €	6 170,00 €	55 530,00 €
201900000042	Facture BUS IVECO Immat. FK-433-KE	14/10/2019	237 782,10 €	10	23 778,21 €	27 741,25 €	210 040,85 €
Total du compte : 2182			5 634 496,54 €		447 645,94 €	3 576 342,76 €	2 058 153,78 €

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
198900Bis	1 Armoire	01/12/1989	400,37 €	10	0,00 €	400,37 €	0,00 €
198901	Tables et chaises ATAL	01/12/1989	2 858,04 €	10	0,00 €	2 858,04 €	0,00 €
199101	1 armoire et tablettes	01/12/1991	368,93 €	10	0,00 €	368,93 €	0,00 €
199202	armoire et tablettes	01/12/1992	433,42 €	10	0,00 €	433,42 €	0,00 €
199204	table sur roulettes	01/12/1992	373,27 €	10	0,00 €	373,27 €	0,00 €
199206	2 armoires	01/12/1992	796,34 €	10	0,00 €	796,34 €	0,00 €
199207	1 armoire	01/12/1992	488,63 €	10	0,00 €	488,63 €	0,00 €
199303	bureaux et armoires	01/12/1993	9 507,68 €	10	0,00 €	9 507,68 €	0,00 €
199304	1 bureau et accessoires	01/12/1993	1 160,89 €	10	0,00 €	1 160,89 €	0,00 €
199305	1 calculatrice	01/12/1993	109,30 €	10	0,00 €	109,30 €	0,00 €
199503	cisaille et relieur	01/06/1995	480,52 €	10	0,00 €	480,52 €	0,00 €
199602	40 chaises	01/02/1996	2 262,34 €	10	0,00 €	2 262,34 €	0,00 €
199903	Table 120*60	20/12/1999	150,92 €	10	0,00 €	150,92 €	0,00 €
200012	Calculatrice TA 121 PD plus	29/12/2000	129,58 €	10	0,00 €	129,58 €	0,00 €
200013	calculatrice TA 121 PD PLUS	29/12/2000	129,58 €	10	0,00 €	129,58 €	0,00 €
200101	stores pour 2ème étage	30/01/2001	1 219,59 €	10	0,00 €	1 219,59 €	0,00 €
200102	meublier de bureau pour la Centrale de Mobilité	08/02/2001	3 262,41 €	10	0,00 €	3 262,41 €	0,00 €

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
200105	Table pour serveur	28/02/2001	76,22 €	10	0,00 €	76,22 €	0,00 €
200107	meublier bureau 2ème étage	18/07/2001	963,97 €	10	0,00 €	963,97 €	0,00 €
200108Bis	support pour oblitérateur	01/01/2002	88,42 €	10	0,00 €	88,42 €	0,00 €
200213	Adjonction d'une ligne tél	11/02/2002	339,00 €	10	0,00 €	339,00 €	0,00 €
200214	Equipement situs extincteurs	26/02/2002	342,60 €	10	0,00 €	342,60 €	0,00 €
200313	ordinateur téléconseiller	15/12/2003	3 752,00 €	10	0,00 €	3 752,00 €	0,00 €
200401	Télécopieur	20/02/2004	490,00 €	10	0,00 €	490,00 €	0,00 €
200402	Routeur	16/07/2004	430,00 €	10	0,00 €	430,00 €	0,00 €
200601	table d'accueil	17/01/2006	74,00 €	10	0,00 €	74,00 €	0,00 €
200604	2 ordinateurs centrale de mobilité + imprimante	03/04/2006	2 948,00 €	5	0,00 €	2 948,00 €	0,00 €
200610	Ordinateur portable secrétaire administrative	03/10/2006	2 216,00 €	5	0,00 €	2 216,00 €	0,00 €
200705	Borne Zyxel	19/07/2007	120,00 €	5	0,00 €	120,00 €	0,00 €
200709	Plieuse et destructeur de papier	27/09/2007	1 200,00 €	5	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €
200905	fax pour centrale déplacements	26/05/2009	399,00 €	5	0,00 €	399,00 €	0,00 €
201002	Matériel informatique	24/02/2010	3 589,00 €	5	0,00 €	3 589,00 €	0,00 €
201003	2 Casques téléphoniques sans fil	03/09/2010	398,00 €	5	0,00 €	398,00 €	0,00 €
201105	imprimante laser	15/04/2011	70,00 €	5	0,00 €	70,00 €	0,00 €

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201108	Ordinateur portable Président	08/08/2011	927,13 €	5	0,00 €	927,13 €	0,00 €
201109	Armoire à rideaux	30/09/2011	214,20 €	10	21,00 €	189,00 €	25,20 €
201203	Matériel téléphonique	24/05/2012	6 294,08 €	5	0,00 €	6 294,08 €	0,00 €
201204	Vidéoprojecteur et écran	24/05/2012	646,11 €	5	0,00 €	646,11 €	0,00 €
201206	3 modules de mise en attente	22/11/2012	207,00 €	5	0,00 €	207,00 €	0,00 €
201207	Rayonnage salle d'archives	07/09/2012	669,72 €	10	66,97 €	535,76 €	133,96 €
201208	Armoires métalliques	07/09/2012	1 280,00 €	10	128,00 €	1 024,00 €	256,00 €
201210	matériels affichage info boutique	30/10/2012	284,53 €	10	28,45 €	227,60 €	56,93 €
201217	Serveur informatique	31/12/2012	7 054,00 €	5	0,00 €	7 054,00 €	0,00 €
201312	Print server	13/12/2013	81,00 €	5	0,00 €	81,00 €	0,00 €
201400000009	Ordinateur Secrétaire Administrative	10/09/2014	2 558,81 €	5	0,00 €	2 558,81 €	0,00 €
201500000004	Achat poste téléphonique pour centrale et installation	24/03/2015	471,00 €	5	95,00 €	471,00 €	0,00 €
201500000005	Achat cloison création 3ème poste centrale et renouvellement 3 fauteuils	30/03/2015	601,35 €	10	60,14 €	300,70 €	300,65 €
201500000009	Renouvellement de matériel informatique	28/08/2015	8 261,70 €	5	1 652,34 €	8 261,70 €	0,00 €
201500000011	Achat imprimante couleur centrale Mobilinfos	16/11/2015	305,48 €	5	61,48 €	305,48 €	0,00 €
201500000012	Achat fauteuil assistant technique	23/11/2015	157,06 €	10	16,00 €	80,00 €	77,06 €
201600000009	Ordinateur HP POBOOK 450 G i3 core 15 " 64 bits avec WIn 10	14/06/2016	609,17 €	5	122,00 €	488,00 €	121,17 €

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201700000017	Photocopieur canon IRA 5535I	28/02/2017	8 400,00 €	5	1 680,00 €	5 040,00 €	3 360,00 €
201700000020	Achat imprimante base bus	12/04/2017	41,58 €		0,00 €	0,00 €	41,58 €
201800000028	Installation d'une baie serveur	12/02/2018	1 812,53 €	5	363,00 €	726,00 €	1 086,53 €
201800000030	Acquisition Copieur IRA2561	11/04/2018	2 481,62 €	5	496,00 €	992,00 €	1 489,62 €
201800000031	Changement du Serveur SITUS	15/02/2018	12 052,89 €	10	1 205,00 €	2 410,00 €	9 642,89 €
201800000032	Acquisition de 5 caméra et du serveur vidéo	17/09/2018	4 000,00 €	10	400,00 €	900,00 €	3 100,00 €
201800000036	PC Comptabilité	27/10/2018	1 139,20 €	10	114,00 €	247,00 €	892,20 €
201900000034	Souris ergonomique	20/06/2019	622,72 €	5	124,54 €	124,54 €	498,18 €
201900000035	Renouvellement 5 postes informatiques	20/06/2019	4 778,00 €	5	956,00 €	956,00 €	3 822,00 €
201900000043	Matériel informatique	16/12/2019	1 588,52 €	10	158,85 €	158,85 €	1 429,67 €
Total du compte : 2183			109 167,42 €		7 748,77 €	82 833,78 €	26 333,64 €

Compte : 2184 - Mobilier

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
198902	3 citaprim et équipement	01/12/1989	1 158,05 €	10	0,00 €	1 158,05 €	0,00 €
198903	45 citaprim et équipement	01/12/1989	17 929,61 €	10	0,00 €	17 929,61 €	0,00 €
198904	7 citaprim et équipement	01/12/1989	2 808,44 €	10	0,00 €	2 808,44 €	0,00 €
198905	3 sablons et équipement	01/12/1989	6 808,19 €	10	0,00 €	6 808,19 €	0,00 €

Compte : 2184 - Mobilier

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
199002	15 citaprim et équipement	01/12/1990	5 251,87 €	10	0,00 €	5 251,87 €	0,00 €
199004	10 citaprim et équipement	01/12/1990	4 325,71 €	10	0,00 €	4 325,71 €	0,00 €
199201	15 citaprim et équipement	01/12/1992	8 915,77 €	10	0,00 €	8 915,77 €	0,00 €
199301	28 citaprim et équipement	01/12/1993	15 182,45 €	10	0,00 €	15 182,45 €	0,00 €
199601	19 citaprim et équipement	01/04/1996	10 450,69 €	10	0,00 €	10 450,69 €	0,00 €
199802	19 citaprim et équipement	01/04/1998	6 502,71 €	10	0,00 €	6 502,71 €	0,00 €
199905	2 citaprim et équipements	19/02/1999	1 059,52 €	10	0,00 €	1 059,52 €	0,00 €
200020	20 Citaprim + équipements	26/11/2000	17 255,70 €	10	0,00 €	17 255,70 €	0,00 €
200110	30 citaprim + équipements	01/01/2001	17 674,94 €	10	0,00 €	17 674,94 €	0,00 €
200216	20 citaprim + équipements	10/09/2002	10 684,00 €	10	0,00 €	10 684,00 €	0,00 €
200310	Réfrigérateur	05/11/2003	270,00 €	10	0,00 €	270,00 €	0,00 €
200403	Extincteur	03/02/2004	107,50 €	10	0,00 €	107,50 €	0,00 €
200606	Extincteur	19/05/2006	107,50 €	10	0,00 €	107,50 €	0,00 €
200613	200 poteaux d'arrêts	15/11/2006	127 192,00 €	15	8 479,47 €	118 712,58 €	8 479,42 €
200706	Achat poteaux (x10)	29/06/2007	5 850,00 €	15	390,00 €	5 070,00 €	780,00 €
200712	Réhausseurs et sièges auto	23/11/2007	288,98 €	10	0,00 €	288,98 €	0,00 €
200804	Echelle et rambarde station lavage	09/09/2008	8 563,70 €	10	0,00 €	8 563,70 €	0,00 €

BUD - Budget Principal

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

 Berser
Levrault

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

Compte : 2184 - Mobilier

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201005	Fonds de poteaux et plexi	19/11/2010	950,00 €	10	95,00 €	950,00 €	0,00 €
201209	5 poteaux d'arrêts MDO	07/09/2012	2 750,00 €	15	183,33 €	1 466,64 €	1 283,36 €
201215	Nettoyeur vapeur	23/11/2012	250,76 €	10	25,08 €	200,64 €	50,12 €
201216	Petit mobilier (cadre, horloge)	07/12/2012	266,00 €	10	26,60 €	212,80 €	53,20 €
201305	Réfrigérateur 1er étage	02/08/2013	166,39 €	10	16,64 €	116,48 €	49,91 €
201306	3 ventilateurs	12/08/2013	83,45 €	10	8,35 €	58,45 €	25,00 €
201307	10 poteaux d'arrêts	11/10/2013	5 970,00 €	15	398,00 €	2 786,00 €	3 184,00 €
201313	Aspirateur	13/12/2013	232,00 €	10	23,20 €	162,40 €	69,60 €
201400000006	Extincteurs	11/02/2014	185,60 €	10	18,56 €	111,36 €	74,24 €
201600000010	Compresseur 100L 3 CV Mono	11/06/2016	520,00 €	10	52,00 €	208,00 €	312,00 €
201600000012	Fauteuil de bureau	27/06/2016	157,06 €	10	15,71 €	70,70 €	86,36 €
201600000013	Caisson de bureau	27/06/2016	169,00 €	10	16,90 €	76,05 €	92,95 €
201800000029	5 Poteaux Elite	16/01/2018	3 541,00 €	15	236,00 €	472,00 €	3 069,00 €
201900000039	Ouvrant cadre horaire (porte arrêt de bus)	05/08/2019	780,00 €	10	78,00 €	78,00 €	702,00 €
Total du compte : 2184			284 408,59 €		10 062,84 €	266 097,43 €	18 311,16 €
Total du budget : BUD - Budget Principal			7 165 210,07 €		489 030,06 €	4 326 831,99 €	2 838 378,08 €

Synthèse statistiques du S.I.T.U.S au 01 Janvier 2020

1. Renseignements d'ordre général :

- Nombre de communes adhérentes au Syndicat Mixte : 45 (28 communes appartenant au GrandSoyssons Agglomération + 12 communes extérieures+ 5 communes de la Communauté de communes de Retz en valois)
- Nombre de communes desservies : 45
- Longueur du réseau :
 - TUS : 99,999 Km (y compris le tronc commun)
 - TAD : 185,658 Km
 - SCOL'TUS : LMJV : 600,34 km – Me : 445,14 km
- Nombre de kilomètres parcourus :
 - TUS : 580 462,99 Km
 - TAD : 374 998,74 Km
 - SCOL'TUS : 276 801,58 km

2. Statistiques démographiques :

- Population du RT : 61 024
- Population desservie : 61 024
- Nombre de membres au Comité Syndical : 12
- Nombre de voyageurs estimés (données 2019) :
 - TUS : 1 189 737 000 voyages - TAD : 51 896 voyages
- Nombre de cartes Sénior délivrées (données 2019) : 718
- Nombre de cartes handicapées délivrées (données 2019) : 160
soit un total de 878 cartes
- Nombre de coupons jeunes délivrés (données 2019):
 - Mensuels : 5 151
 - Trimestriels : 2 671
- Nombre de cartes « SCOL'TUS » délivrées (données 2019) : 2 405

3. Statistiques financières :

- Taux de versement transport : 0,60 %

4. Etat de la dette du Syndicat

- Emprunt : Néant

5. Données sociales au 1^{er} Janvier 2020

- a) Emplois titulaires : 7 (filière administrative : un Rédacteur Territorial principal de 2^{ème} classe, trois Adjoints Administratifs, trois Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe),
- b) Emploi stagiaire : 0
- c) Emplois non titulaires : 0
- d) Vacance de poste ne donnant pas lieu à recrutement : 0



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS

DELIBERATION N°8: RAPPORT DU PRESIDENT

Mardi 11 Février 2020

RAPPORT DU PRESIDENT SITUS ANNEE 2019

En application des nouvelles dispositions de la loi n° 99 – 586 du 12 Juillet 1999 et de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient de présenter un rapport annuel aux collectivités membres, sur l'activité du Syndicat.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique des organes délibérants des Collectivités adhérentes au Syndicat.

Pour l'année 2020, le rapport du Président du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais s'établit ainsi :

A - RESULTAT BUDGETAIRE 2019

Le résultat cumulé de clôture fait apparaître un excédent de **1 063 626,46 €** répartis de la manière suivante :

- 690 900,11 € en section de fonctionnement,
- 372 726,35 € en section d'investissement.

> Résultat 2019 de la section d'exploitation

	Dépenses	Recette
Total de l'exercice	5 512 180,58 €	5 558 517,18 €
Résultat de Clôture	46 336,60 €	
<i>Report de l'excédent 2018</i>		644 563,51 €
Résultat définitif 2019	690 900,11 €	

Le solde d'exécution de l'exercice 2019, en section de fonctionnement, est de **46 336,60 €**.

> Résultat 2019 de la section investissement

	Dépenses	Recettes
Total de l'exercice	543 565,73 €	473 210,20 €
Résultat de Clôture	-70 355,53 €	
<i>Report de l'excédent 2018</i>		443 081,88 €
Résultat définitif 2019	372 726,35	

Le solde d'exécution de l'exercice 2019, en section d'investissement, est de **- 70 355,53 €**.

B - SYNTHESES DES REALISATIONS 2019

1 – Amélioration du Service Public

1.1 – Entretien

Afin de répondre aux besoins des usagers et d'améliorer l'optimisation du réseau, le Syndicat a veillé au bon état des réseaux urbains et TAD (à ce titre, il a fait procéder à la réfection de certains marquages, au nettoyage et au remplacement de poteaux d'arrêt...).

2 – Le matériel roulant

2.1 – Acquisition d'un bus

Dans le cadre d'un marché signé avec « IVECO » un bus a été acquis en septembre 2019 en renouvellement d'un ancien qui a été repris.

2.2 – Acquisition de deux véhicules TàD

Dans le cadre d'un marché signé avec les Etablissements Guillumette deux véhicules TàD de 9 places ont été acquis.

2.3 – Expérimentation d'un midibus

Durant une semaine, un véhicule électrique de marque « Bluebus » a été expérimenté sur la ligne Cœur de Ville.

3 – Marchés conclus par le S.I.T.U.S

- 1) Suite à un appel d'offres ouvert, un marché à procédure adapté, d'une durée d'un an, a été conclu avec l'entreprise Terre de Créa pour la réalisation des guides horaires TUS 2019-2020.
- 2) Suite à une mise en concurrence pour la « Maintenance Informatique du S.I.T.U.S » un marché a été signé avec l'entreprise OCI Informatique.
- 3) En 2019, le SITUS a renouvelé, comme chaque année, divers contrats d'assistance et d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de la structure. Citons notamment le renouvellement :
 - de l'abonnement auprès de la Société "Orange", afin de bénéficier d'une connexion internet,
 - du contrat d'assistance de la Société "Berger-Levrault Magnus" relatif aux logiciels comptables nécessaires à la gestion du Syndicat et à la mise en place du Prélèvement à la Source.
 - du contrat d'assistance avec la Société "SVP", permettant au SITUS d'obtenir, sur simple appel téléphonique, une réponse claire aux questions qu'il peut se poser.
 - du contrat de vérification annuelle des installations électriques du SITUS avec la Société "Apave Nord-Ouest"
 - du contrat d'entretien des extincteurs avec la Société "SIFRRAP - Aisne Sécurité".
 - du contrat de location maintenance du Terminal de Paiement Electronique avec la Société JDC.
 - Du contrat de maintenance avec la société Equinoxe pour le site internet mobilinfos.org,

- 4) Signature d'un contrat avec Berger-Levrault pour la dématérialisation avec la Préfecture dit « @ctes »,
- 5) Bon de commande auprès de la CATP pour la mise en place de la boutique en ligne sur le site mobilinfos.fr

4 – La tarification

- Par délibération du 23 avril 2019, le Comité Syndical a fixé les tarifs de l'ensemble des titres du réseau urbain pour 2018/2019. L'augmentation pondérée de l'ensemble des titres a été de **0,454 %**,

5 – Participation financière des collectivités

La participation des collectivités adhérentes au S.I.T.U.S a été augmentée en 2019 de 2%.

6 – Emploi

- Le 18 Juin 2019, Mme VILETTE a été titularisée au grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe,
- Le 02 Mai 2019, Madame LEBLOND Christine a fait valoir son départ à la retraite,
- Le 01 décembre 2019 Mme Carole LEFAUCHEUR, travaille en temps partiel à 90 % au lieu de 80 % jusqu'alors.

7 – Divers

- Le S.I.T.US a participé à la journée du Transport Public qui s'est déroulée le 21 septembre 2019,
- Au cours de l'année 2019, le S.I.T.U.S a participé à diverses réunions organisées par des collectivités axonaises sur divers sujets « transport » dont la billettique interopérable avec la Région des Hauts de France,
- Le S.I.T.U.S à la demande de la Sous-Préfecture a révisé ses statuts pour se mettre en conformité, d'une part avec la prise de compétence « Transport » de la Communauté de Communes de Retz en Valois, et d'autre part avec l'évolution réglementaire sur la répartition des sièges au Comité Syndical.

8 – Données financières

A ce jour le S.I.T.U.S a réalisé tous ses investissements sans aucun emprunt et il n'est pas endetté.

Enfin, il est annexé au présent document les données relatives à la fréquentation des transports urbains et des TàD associées aux données financières ainsi qu'à la composition du parc du véhicule du S.I.T.U.S.

9 - Sociale

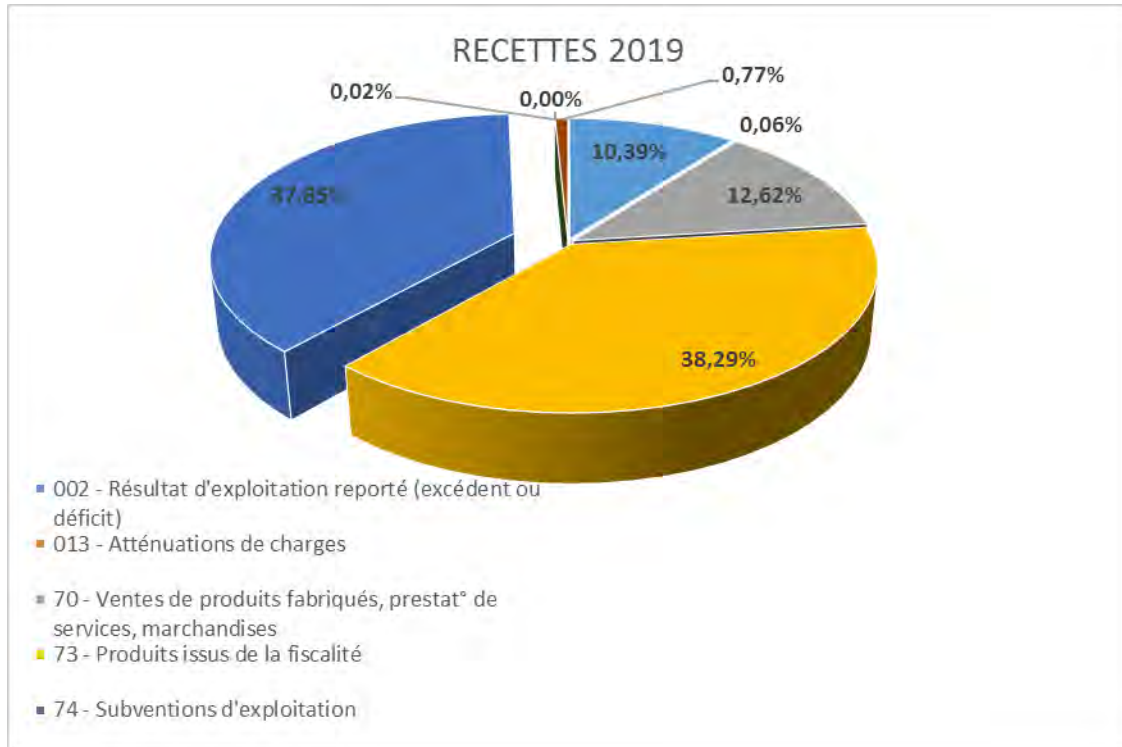
Changement de Président du S.I.T.U.S : M. BODA a démissionné de sa fonction de Président du S.I.T.U.S au 31 août 2019. M. PAILLETTE a été élu président du S.I.T.U.S lors du Comité Syndical du 10 septembre 2019.

C –ZOOM BUDGETAIRE 2019

Le bilan de l'exercice comptable 2019 est exposé dans ce qui suit :

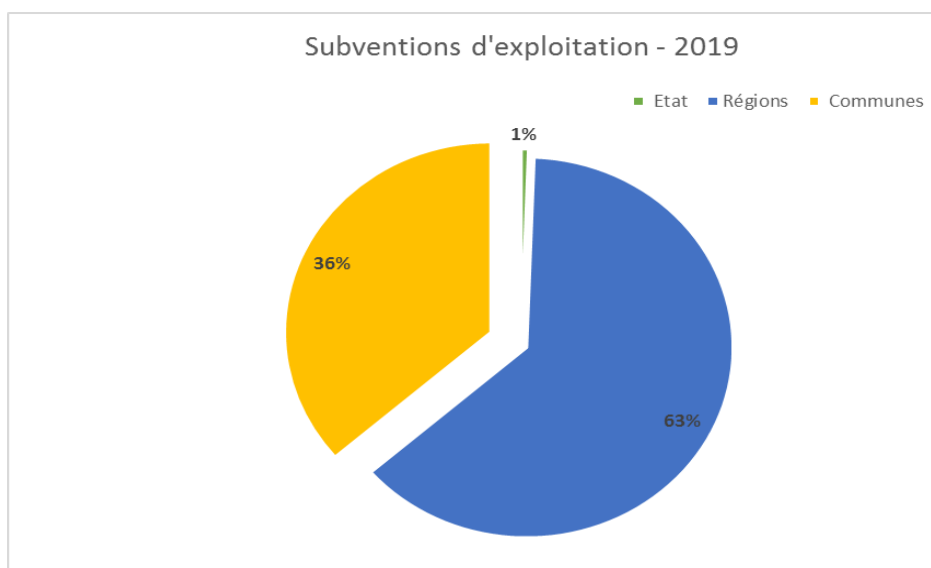
I –SECTION DE FONCTIONNEMENT

> LES RECETTES

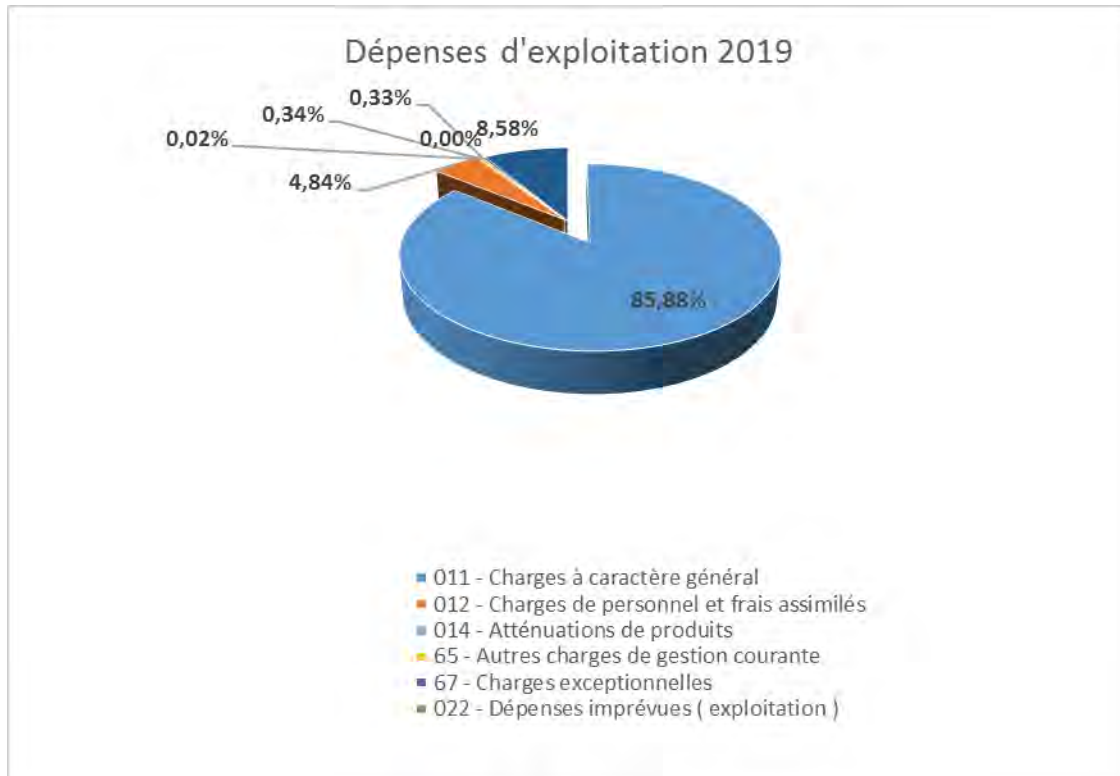


Les recettes d'exploitation, en 2019, proviennent de la fiscalité (Versement Transport) et du versement de subventions d'exploitation.

Dans le détail les subventions d'exploitations sont les suivantes :



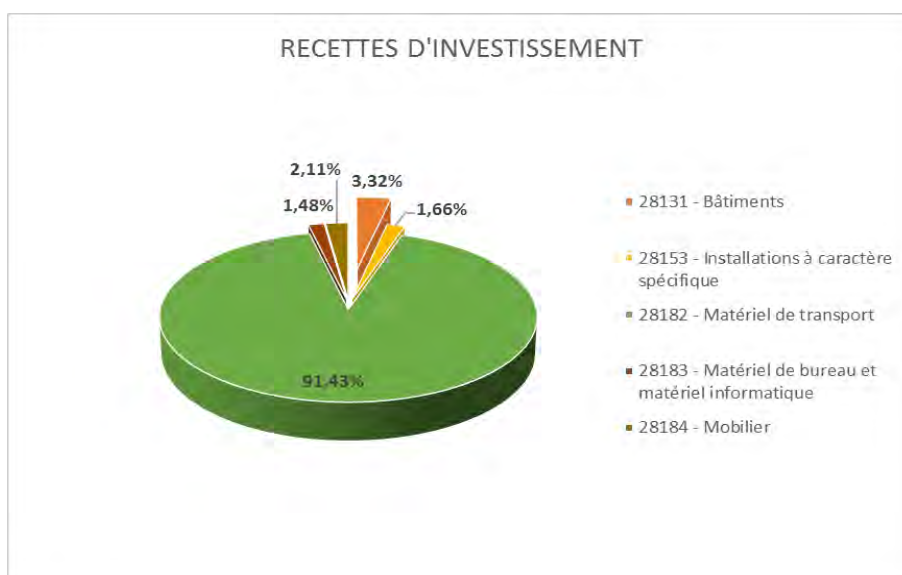
A 63% les subventions d'exploitations sont issues du versement de la compensation financière par la Région dans le cadre du transfert des transports scolaires.

> LES DEPENSES

85,88% des dépenses du SITUS, en 2019, ont concerné les « charges à caractère générale » dont le poste le plus important est le 611 « Sous-Traitance générale » (86%).

II –SECTION INVESTISSEMENT**> RECETTES**

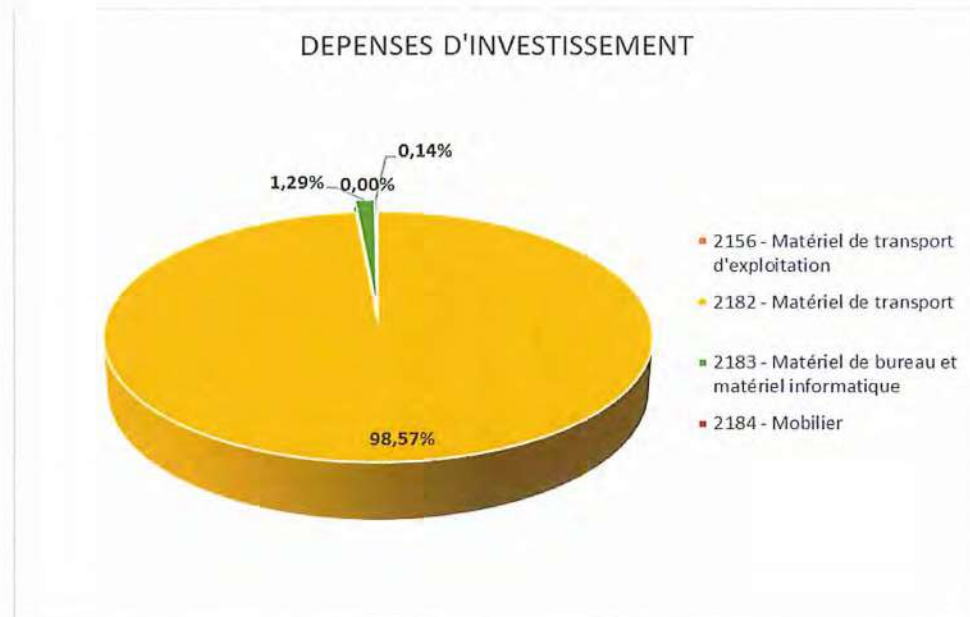
Les recettes d'investissement proviennent uniquement des opérations d'ordre de transfert entre section.



91,43 % de ces recettes proviennent du matériel de transport.

> DEPENSES

Les dépenses d'investissement concernent uniquement des immobilisations corporelles.



98,57 % des dépenses d'investissement, en 2019, ont concerné l'achat de véhicules de transport en commun (un bus et deux véhicules TàD).

III - Conclusion

Le résultat financier 2019 du SITUS est satisfaisant avec un excédent de 46 336,60 € en section d'exploitation. Ce résultat est principalement dû à une recette provenant du Versement Transport qui n'était pas attendu à ce niveau.

Le résultat financier du S.I.T.U.S, en section d'exploitation, est corrélé à la perception en recette du Versement Transport. Hors cette recette varie fortement d'une année sur l'autre, ce qui ne permet pas de faire de projection précise. D'autant plus, qu'avec la promulgation de la Loi Orientation Mobilité le 24 décembre 2019, le Versement Transport devient le Versement Mobilité dont les modalités de calculs n'ont pas encore, à ce jour, étaient arrêtées par l'Etat.

En recette, il faut souligner également que la contribution totale des entités adhérentes ne suit pas l'évolution de revalorisation du prix par habitant en raison de la variation de la population qui est défavorable (en 2020 augmentation de 1,80 % du prix par habitant impliquant une augmentation de la contribution totale de 1,51%).

Fait à Soissons, le 03 Février 2020



Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le



ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

ANNEXES - RAPPORT DU PRESIDENT

ANNEE 2019

RAPPORT DU PRESIDENT – ANNEE 2019

SOMMAIRE DES ANNEXES

- Annexe n°1 : Synthèse statistiques du S.I.T.U.S au 31 Décembre 2019
- Annexe n°2 : Répartition des charges intercommunales relatives aux Transports Urbains et aux TàD – Année 2019
- Annexe n°3 : relevé des ventes des différents titres de transport – Année 2019
- Annexe n°4 : remises consenties aux dépositaires – Année 2019
- Annexe n°5 : Répartition des voyages en fonction des titres – Année 2019
- Annexe n°6 : Composition, spécificités et kilométrages du parc au 31 Décembre 2019.

Synthèse statistiques du S.I.T.U.S au 31 Décembre 2019

1. Renseignements d'ordre général :

- Nombre de communes adhérentes au Syndicat Mixte : 45 (28 communes appartenant au GrandSoyssons Agglomération + 12 communes extérieures+ 5 communes de la Communauté de communes de Retz en valois)
- Nombre de communes desservies : 45
- Longueur du réseau :
 - TUS : 99,999 Km (y compris le tronc commun)
 - TAD : 185,658 Km
 - SCOL'TUS : LMJV : 600,34 km – Me : 445,14 km
- Nombre de kilomètres parcourus :
 - TUS : 580 462,99 Km
 - TAD : 374 998,74 Km
 - SCOL'TUS : 276 801,58 km

2. Statistiques démographiques :

- Population du RT : 61 024
- Population desservie : 61 024
- Nombre de membres au Comité Syndical : 12
- Nombre de voyageurs estimés (données 2019) :
 - TUS : 1 189 737 000 voyages - TAD : 51 896 voyages
- Nombre de cartes Sénior délivrées (données 2019) : 718
- Nombre de cartes handicapées délivrées (données 2019) : 160
soit un total de 878 cartes
- Nombre de coupons jeunes délivrés (données 2019):
 - Mensuels : 5 151
 - Trimestriels : 2 671
- Nombre de cartes « SCOL'TUS » délivrées (données 2019) : 2 405

3. Statistiques financières :

- Taux de versement transport : 0,60 %

4. Etat de la dette du Syndicat

- Emprunt : Néant

5. Données sociales au 1^{er} Janvier 2020

- a) Emplois titulaires : 7 (filière administrative : un Rédacteur Territorial principal de 2^{ème} classe, trois Adjoints Administratifs, trois Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe),
- b) Emploi stagiaire : 0
- c) Emplois non titulaires : 0
- d) Vacance de poste ne donnant pas lieu à recrutement : 0

**Répartition des charges intercommunales relatives aux Transports Urbains
aux Transports à la Demande**

bains et
ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

Année 2019

Communes	Population INSEE au 01/01/2019	Prix unitaire Hors Taxes 2019	TOTAL H.T
Belleu	3791	13,46 €	51 026,86 €
Billy-sur-Aisne	1183	13,46 €	15 923,18 €
Courmelles	1839	13,46 €	24 752,94 €
Crouy	2948	13,46 €	39 680,08 €
Cuffies	1832	13,46 €	24 658,72 €
Pasly	1025	13,46 €	13 796,50 €
Soissons	29417	13,46 €	395 952,82 €
Venizel	1393	13,46 €	18 749,78 €
Villeneuve-Saint-Germain	2561	13,46 €	34 471,06 €
POPULATION TUS	45989	13,46 €	619 011,94 €
Acy	1029	13,46 €	13 850,34 €
Bagneux	72	13,46 €	969,12 €
Berzy-le-Sec	399	13,46 €	5 370,54 €
Chavigny	146	13,46 €	1 965,16 €
Cuisy-en-Almont	355	13,46 €	4 778,30 €
Juvigny	276	13,46 €	3 714,96 €
Leury	107	13,46 €	1 440,22 €
Mercin-et-Vaux	985	13,46 €	13 258,10 €
Missy-aux-Bois	102	13,46 €	1 372,92 €
Noyant-et-Aconin	508	13,46 €	6 837,68 €
Osly-Courtil	328	13,46 €	4 414,88 €
Ploisy	78	13,46 €	1 049,88 €
Pommiers	656	13,46 €	8 829,76 €
Septmonts	577	13,46 €	7 766,42 €
Serches	319	13,46 €	4 293,74 €
Sermoise	347	13,46 €	4 670,62 €
Vauxbuin	809	13,46 €	10 889,14 €
Vauxrezis	331	13,46 €	4 455,26 €
Vregny	91	13,46 €	1 224,86 €
Population TAD	7515	13,46 €	101 151,90 €
Population de la CAS	53504	13,46 €	720 163,84 €
Braye	122	13,46 €	1 642,12 €
Bucy-le-Long	1931	13,46 €	25 991,26 €
Chaudun	260	13,46 €	3 499,60 €
Chivres-Val	550	13,46 €	7 403,00 €
Ciry-Salsogne	934	13,46 €	12 571,64 €
Clamecy	229	13,46 €	3 082,34 €
Dommiers	296	13,46 €	3 984,16 €
Fontenoy	506	13,46 €	6 810,76 €
Margival	375	13,46 €	5 047,50 €
Missy-sur-Aisne	658	13,46 €	8 856,68 €
Neuville-sur-Margival	120	13,46 €	1 615,20 €
Pernant	683	13,46 €	9 193,18 €
Rozières-sur-Crise	233	13,46 €	3 136,18 €
Saconin-et-Breuil	244	13,46 €	3 284,24 €
Tartiers	168	13,46 €	2 261,28 €
Terny-Sorny	334	13,46 €	4 495,64 €
Vuillery	44	13,46 €	592,24 €
Population hors CAS	7687	13,46 €	103 467,02 €
Population du Ressort Territorial	61191	13,46 €	823 630,86 €

RELEVÉ DES VENTES "SCOL'TUS" ANNÉE 2019

MOIS	48,30 €		210,00 €		420,00 €	
	QTE	MONTANT	QTE	MONTANT	QTE	MONTANT
JANVIER	499	24101,70				
FEVRIER	268	12944,40				
MARS	93	4491,90	67	14070,00	108	45360,00
AVRIL	139	6713,70				
MAI	9	434,70				
JUIN	4	193,20				
JUILLET	0	0,00	1	210,00	1	420,00
AOÛT	222	10722,60				
SEPTEMBRE	373	18015,90				
OCTOBRE	12	579,60				
NOVEMBRE	5	241,50				
DECEMBRE	604	29173,20				
TOTAUX	2 228	107 612,40	68	14 280,00	109	45 780,00
TOTAL SCOL'TUS	167 672,40					

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le



ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

NOMBRE ET RECETTES DES TITRES DE TRANSPORTS POUR L'ANNEE 2019

MOIS	TUS UNITAIRE		Carnet TUS		ASTUS LIBERTE Hebdo		ASTUS JEUNE MENSUEL		ASTUS LIBERTE MENSUEL		ASTUS JEUNE TRIMESTRIEL		PA / PH		Carnet TUS TR		ASTUS JEUNE MENSUEL - TR		ASTUS JEUNE TRIMESTRIEL - TR		ASTUS LIBERTE TR		Tàd UNITAIRE		Carnet Tàd		Abonnement Salariés Tàd / TUS		Carte SCOL TUS		PASS URBAINS		TOTAL BRUT			
Prix unitaire au 1er janvier		1,20		7,60		7,80		13,00		21,20		32,40		52,00		3,80		6,50		16,10		10,60		2,30		12,40		52,00		48,30		210,00		420,00		5,00
Prix unitaire au 1er octobre		1,20		7,70		7,80		13,10		21,30		32,40		53,00		3,80		6,50		16,10		10,70		2,30		12,50		52,00		48,30		210,00		420,00		10,00
	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes	QTE	Recettes		
JANVIER	19 500	23400,00	882	6 703,20	1	7,80	252	3 276,00	136	2 883,20	656	21 254,40	49	2 548,00	277	1 052,60	119	773,50	22	354,20	141	1 494,60	1 033	2 375,90	249	3 087,60	18	936,00	499	24 101,70	0	0,00	0	0,00	1	5,00
FÉVRIER	13 000	15600,00	684	5 198,40	5	39,00	193	2 509,00	138	2 925,60	7	226,80	110	5 720,00	341	1 295,80	131	851,50	87	1 400,70	104	1 102,40	182	418,60	288	3 571,20	18	936,00	268	12 944,40	0	0,00	0	0,00	2	10,00
MARS	19 500	23400,00	988	7 508,80	1	7,80	299	3 887,00	140	2 968,00	8	259,20	526	27 352,00	678	2 576,40	110	715,00	163	2 624,30	110	1 166,00	776	1 784,80	374	4 637,60	17	884,00	93	4 491,90	67	14 070,00	162	68 040,00	3	15,00
AVRIL	6 500	7800,00	380	2 888,00	0	0,00	168	2 184,00	125	2 650,00	535	17 334,00	128	6 656,00	787	2 990,60	166	1 079,00	22	354,20	93	985,80	507	1 166,10	108	1 339,20	18	936,00	139	6 713,70	0	0,00	0	0,00	7	70,00
MAI	19 500	23400,00	938	7 128,80	2	15,60	261	3 393,00	132	2 798,40	40	1 296,00	24	1 248,00	794	3 017,20	203	1 319,50	5	80,50	90	954,00	227	522,10	291	3 608,40	17	884,00	9	434,70	0	0,00	6	2 520,00	2	10,00
JUIN	13 000	15600,00	458	3 480,80	0	0,00	180	2 340,00	137	2 904,40	1	32,40	5	260,00	107	406,60	20	130,00	0	0,00	91	964,60	851	1 957,30	140	1 736,00	18	936,00	4	193,20	0	0,00	0	0,00	1	5,00
JUILLET	6 500	7800,00	612	4 651,20	0	0,00	75	975,00	132	2 798,40	23	745,20	22	1 144,00	1 592	6 049,60	227	1 475,50	240	3 864,00	96	1 017,60	797	1 833,10	249	3 087,60	21	1 092,00	0	0,00	1	210,00	2	840,00	3	30,00
AOÛT	13 000	15600,00	613	4 658,80	1	7,80	137	1 781,00	110	2 332,00	46	1 490,40	15	780,00	648	2 462,40	95	617,50	10	161,00	88	932,80	400	920,00	168	2 083,20	21	1 092,00	222	10 722,60	0	0,00	0	0,00	1	5,00
SEPTEMBRE	13 000	15600,00	625	4 750,00	6	46,80	920	11 960,00	124	2 628,80	290	9 396,00	0	0,00	424	1 611,20	156	1 014,00	50	805,00	98	1 038,80	610	1 403,00	249	3 087,60	21	1 092,00	373	18 015,90	0	0,00	0	0,00	1	5,00
OCTOBRE	26 000	31200,00	1 020	7752,00	1	7,80	4	52,00	1	21,20	421	13640,40	0	0,00	258	980,40	64	416,00	33	531,30	0	0,00	562	1292,60	333	4129,20	30	1560,00	12	579,60	0	0,00	0	0,00	4	20,00
NOVEMBRE	19 500	23400,00	15	114,00	5	39,00	7	91,00	151	3216,30	5	162,00	0	0,00	618	2348,40	337	2190,50	100	1610,00	115	1230,50	585	1345,50	265	3312,50	33	1716,00	5	241,50	0	0,00	0	0,00	3	15,00
DÉCEMBRE	0	0,00	475	3657,50	4	31,20	273	3576,30	144	3067,20	2	64,80	0	0,00	128	486,40	83	539,50	0	0,00	107	1144,90	286	657,80	124	1550,00	26	1352,00	604	29 173,20	0	0,00	0	0,00	1	5,00
TOTAL	169 000	202 800,00	8 597	65 475,40	26	202,80	3 385	44 093,90	1 618	34 345,90	2 034	65 901,60	879	45 708,00	6 652	25 277,60	1 711	11 121,50	732	11 785,20	1 249	13 273,20	6 816	15 676,80	2 917	36 217,60	258	13 416,00	2 228	107 612,40	68	14 280,00	170	71 400,00	201	1 915,00

ANNEXE 4 - REMISES CONSENTIES AUX DEPOSITAIRES

ANNEE 2019

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le

NOV.

DEC.

TOT

Berger

Levaillant

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV.	DEC.	TOT
TUS														
LA CIVETTE - M. ARMAND	SR 3	23,41	21,89	6,99		12,16	14,59	18,85			16,72	14,17		128,78
RELAY France - KIOSQUE GARE (Virement)	SR 5					30,40					30,40			60,80
LE SAINT CLAUDE - M. BLECHE T	SR 8	7,60		6,99		8,21		6,99		8,82	2,43	4,93		45,97
TABAC LAMARTINE - HERNANDEZ	SR 10	18,24		10,34		10,64		9,12			20,37		9,86	78,57
TABAC TOUTE LA PRESSE - LETONDAL	SR 11		5,78	3,34			8,82				1,82		5,85	25,61
LE BELVEDERE CUFFIES - M.VICENTE	SR 15	3,35		1,82		3,04			1,82	10,64	2,74	2,77		26,18
LE LONGCHAMP - M.ZHAN	SR 19	17,94		17,33		20,98		15,20			22,80	16,94		111,19
MAG'PRESS - MME PASQUIER	SR 20	29,49	29,49	26,14	25,54	27,36		27,97	29,79		40,13	37,58	26,18	299,67
CAFE DE LA GARE - M. SOCRE	SR 21		35,57	19,46		26,14			20,06		21,58	0,31		123,12
CAFE DE LA GARE CROUY - M. DEMARET	SR 23	3,95		3,34			4,86				4,86		5,54	22,55
LE CHAMBELLAN BELLEU - M.BOUJALELE	SR 26		9,42	4,26		5,78		7,30			5,78		7,08	39,62
LE MARYLAND - MME BIENFAIT	SR 27			4,56		3,34					4,86			12,76
LE GALLIA SOISSONS - M. ZHAR	SR 29	31,62		30,40	30,40		25,54		32,22	30,40	8,51	29,88		218,97
MAISON DE LA PRESSE - MME POSTEL	SR 39		22,50	5,78		21,28		12,77			12,46	14,78		89,57
LE ST BRICE - MME LAVIOLETTE	SR 40	15,81		16,72		11,86		11,55			15,20	3,08		74,22
LE RALLYE - M. SAHLI	SR 45	3,95		2,74		3,34			3,65		1,82		1,85	17,35
CAFE DE LA MAIRIE FONTENOY - M. PETIT	SR 73							0,61			2,43			3,04
AU BON ACCUEIL MISSY/AISNE - M. DELAPORTE	SR 82	7,00		3,34		4,86			3,34		1,52	2,77		22,83
LE YELLOW - M DURIEX	SR 86	7,30		3,65		8,82		8,51			8,21		6,16	42,65
SITIS MARKET VILLENEUVE ST GERMAIN - M. ARJDAL	SR 87	12,16		7,60		7,60		5,47			9,73	7,70		50,26
LA MARINE - M. LENEUTRE	SR 91		4,26	0,61			3,95				5,78			14,60
TABAC FAUBOURG DE CRISE - M.BENSEBA	SR 93		6,08	1,82		7,30			4,86		3,65	7,70		31,41
LE BON JOUR (CORA)	SR 94			1,22		3,34			6,08		8,51	4,93		24,08
BAR AU BUCY	SR 95													
TAD														
LA CIVETTE - M. ARMAND	SR 3	14,88	14,38	2,98		11,41	11,90	6,45			14,88	9,00	4,00	89,88
RELAY France - KIOSQUE GARE (Virement)														0,00
TABAC LAMARTINE - HERNANDEZ	SR 10	7,44		2,48		5,46		1,98			4,96			22,32
LE LONGCHAMP - M.ZHAN	SR 19	4,96		10,91		11,90		7,44			10,91	10,00		56,12
MAG'PRESS - PASQUIER	SR 20	20,34	12,90	10,40	10,91	10,42		11,41	7,94		11,90	13,50	9,00	118,72
CAFE DE LA GARE - M. SOCRE	SR 21		19,34	9,42		10,42			13,89		8,93			62,00
MAISON DE LA PRESSE - MME POSTEL	SR 39		56,05	15,87		34,72		37,20			25,30	37,00		206,14
LE ST BRICE - MME LAVIOLETTE	SR 40	5,95		4,96		4,96		4,96			4,96	2,00		27,79
BOULANGERIE POMMIERS - M. KOWALSKY	SR 64	10,90		8,43		7,94		3,97			7,94		7,00	46,18
CAFE DE LA MAIRIE FONTENOY - M. PETIT	SR 73	3,47		2,98				0,99			9,92			17,36
ROCK'N CAFE - M. LEFEVRE	SR 88			2,98			4,46				4,96		4,00	16,40
LE BON JOUR (CORA)	SR 94			1,49		3,97			1,98		0,99	2,50		10,93
BAR AU BUCY	SR 95													0,00
T O T A L		249,76	237,66	251,35	66,13	317,65	74,12	198,74	125,63	49,86	357,96	221,54	86,52	2 237,64

Délibération n°110220-008 Rapport Président

Répartition des voyages en fonction des titres en 2019

MOIS	Oblitération s	TU	Carnets	PA et HAND	Jeunes	Mensuels Tout Public	Hebdo	Autorisation s	Oblitération sTAD	TU TàD	Carnets TàD	Abonnemen t TàD	Coupons TR	Carnets TR	Total Voyages TUS hors correspond ances	Total VoyagesTà D
JANVIER	25 375	12 688	9 389	10 530	43 327	7708	13	2 043	4 165	750	2 957	458	26057	3299	115 054	4 165
FÉVRIER	24 522	12 261	9 073	8 413	28 762	7220	65	2 972	4 154	748	2 949	457	26408	3188	98 362	4 154
MARS	27 681	13 841	10 242	9 746	47 321	7538	13	2 922	5 194	935	3 688	571	24060	3599	119 282	5 194
AVRIL	27 700	13 850	10 249	9 383	24 931	6813	0	3 693	4 225	761	3 000	465	14845	3601	87 364	4 225
MAI	27 106	13 553	10 029	9 169	40 869	7011	13	2 232	4 882	879	3 466	537	23279	3524	109 679	4 882
JUIN	25 629	12 815	9 483	9 299	37 669	7429	0	2 370	4 257	766	3 022	468	25081	3332	107 477	4 257
JUILLET	26 734	13 367	9 892	10 643	2 851	7593	13	7 062	4 449	801	3 159	489	11828	3475	66 725	4 449
AOÛT	25 211	12 606	9 328	10 249	1 934	5498	13	1 342	2 697	485	1 915	297	9461	3277	53 708	2 697
SEPTEMBRE	27 682	13 841	10 242	9 855	48 682	7140	78	1 772	4 377	788	3 108	481	18983	3599	114 191	4 377
OCTOBRE	27 500	13 750	10 175	10 643	33 734	7416	39	3 008	4 676	842	3 320	514	25644	3575	107 985	4 676
NOVEMBRE	25 360	12 680	9 383	9 472	39 198	6749	39	2 678	4 615	831	3 277	508	22740	3297	106 237	4 615
DÉCEMBRE	24 306	12 153	8 993	9 866	36 471	7031	92	1 378	4 205	757	2 986	463	24530	3160	103 673	4 205
Totaux	314 806	157 403	116 478	117 269	385 749	85 146	379	33 472	51 896	9 341	36 846	5 709	252 915	40 925	1 189 737	51 896
% des voyag		13,23%	9,79%	9,86%	32,42%	7,16%	0,03%	2,81%		18,00%	71,00%	11,00%	21,26%	3,44%	100,00%	100,00%

ANNEXE 6 - COMPOSITION DU PARC TàD AU 31/12/2019

N°	Marque et Type	Date de 1ère Mise en circulation	Puissance CV	Nbre places assises	Nbre total de places	Immatriculation	Relevé des compteurs au 31/12/2018	Relevé des compteurs au 31/12/2019	Kms	en aa/mm/jj		
1	RENAULT MASTER	23/04/2009	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	AA 673 CZ	255 721	272 933	17 212	10	08	08
2	RENAULT MASTER	30/12/2010	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	BF 937 ND	229 208	262 653	33 445	09	00	00
3	RENAULT MASTER	30/12/2010	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	BF 985 ND	268 651	286 729	18 078	09	00	00
4	RENAULT MASTER	25/01/2011	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	BG 236 SP	251 249	283 771	32 522	08	11	06
5	CITROËN JUMPER	29/10/2012	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	CM 128 HP	167 239	192 711	25 472	07	02	02
6	CITROËN JUMPER	18/07/2013	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	CX 776 AH	179 708	207 034	27 326	06	05	13
7	CITROËN JUMPER	23/12/2013	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	DB 634 QW	133 310	154 604	21 294	06	00	08
8	CITROËN JUMPER	23/12/2013	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	DB 687 QW	171 259	205 115	33 856	06	00	08
9	CITROËN JUMPER	30/07/2014	7	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	DJ 355 BE	139 071	166 192	27 121	05	05	00
10	AROBUS SPRINTER	14/12/2015	6	21 + 1	22	DY 742 CG	109 217	127 160	17 943	04	00	17
11	IVECO INDCAR	01/06/2016	8	29 + 1	29 + 1 fauteuil roulant	EC 423 RM	44 350	78 573	34 223	03	07	00
12	RENAULT MASTER	02/09/2016	8	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	EE 785 ZL	82 542	104 904	22 362	03	03	29
13	RENAULT MASTER	02/11/2017	8	6 + 1	7 + 1 fauteuil roulant	ER 158 TP	41 483	69 400	27 917	02	01	29
14	RENAULT MASTER	10/12/2018	8	7 + 1	8 + 1 fauteuil roulant	FC 013 JX	1 483	28 000	26 517	01	00	21
15	RENAULT MASTER	05/07/2019	8	7+1	8 + 1 fauteuil roulant	FH 178 QX	0	10 562	10 562	00	05	26
16	RENAULT MASTER	05/07/2019	8	7+1	8 + 1 fauteuil roulant	FH 979 QW	0	13 905	13 905	00	05	26
-	RENAULT MASTER	21/12/2006	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	44 XY 02	263 723	276 369	12 646	sorti du parc le 25/07/2019		
-	RENAULT MASTER	22/04/2009	8	12 + 1	13 + 1 fauteuil roulant	AA 925 CL	243 879	244 850	971	sorti du parc le 25/07/2019		
TOTAL DES KMS EFFECTUES PAR LES VEHICULES EN 2019									402 401			

Moyenne d'âge du parc des véhicules TàD au

mardi-31-décembre-2019

05 ans 02 mois et 26 jours

ANNEXE 6 - COMPOSITION DU PARC TUS AU 31/12/2019

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le en aa/mm/jj

ID : 002-250204120-20200211-110220_PV-AU

N°	Marque et Type	Date de 1ère Mise en circulation	Puissance CV	Nbre places assises	Nbre total de places	Immatriculation ancienne	Immatriculation nouvelle	N° Parc	Relevé des compteurs au 31/12/2018	Relevé des compteurs au 31/12/2019	Kms parcourus			
1	HEULIEZ GX117L	24/07/2006	16	23	86 + 1 fauteuil roulant	BW	116 GB	15	478 166	517 807	33 641	12	04	23
2	HEULIEZ GX127L	09/08/2007	16	23	85 + 1 fauteuil roulant	BW	132 GB	16	413 298	447 478	34 180	12	04	23
3	HEULIEZ GX127L	08/07/2008	16	23	85 + 1 fauteuil roulant	BW	990 NY	17	385 702	425 393	39 691	11	05	24
4	HEULIEZ GX327	07/08/2009	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	AC	892 JF	18	371 068	410 662	39 594	10	04	25
5	HEULIEZ GX327	09/08/2010	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	AY	513 DT	19	337 240	376 338	39 098	09	04	23
6	HEULIEZ GX327	10/08/2011	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	BS	569 QC	20	295 985	335 624	39 639	08	04	22
7	HEULIEZ GX327	02/07/2012	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	CH	859 EV	21	269 008	308 598	39 590	07	05	30
8	HEULIEZ GX327	17/07/2013	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	CW	746 ZM	22	228 015	267 600	39 585	06	05	15
9	HEULIEZ GX327	13/12/2013	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DB	025 HN	23	212 720	252 357	39 637	06	00	19
10	HEULIEZ GX327	13/12/2013	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DB	113 HN	24	212 991	252 613	39 622	06	00	19
11	HEULIEZ GX337	10/07/2014	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DH	432 NN	25	171 552	211 102	39 550	05	05	22
12	Fiat Dietrich City 21	17/04/2015	6	10	21 + 1 fauteuil roulant	DQ	312 VH	26	103 219	119 302	16 083	04	08	15
13	Fiat Dietrich City 21	17/04/2015	6	10	21 + 1 fauteuil roulant	DQ	372 VH	27	89 297	119 330	30 033	04	08	15
14	HEULIEZ GX337	21/07/2015	21	29	115 + 1 fauteuil roulant	DT	117 KX	28	143 689	183 326	39 637	04	05	11
15	IVECO URBANWAY	10/06/2016	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	EC	604 YS	29	98 376	138 006	39 630	03	06	12
16	IVECO URBANWAY	15/06/2017	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	EN	552 HQ	30	61 269	100 863	39 594	02	06	17
17	IVECO URBANWAY	27/07/2018	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	EZ	981 JS	31	9 887	46 379	36 492	01	05	04
18	Mercedes City 29	01/07/2019	6	11	28 +1 fauteuil roulant	FH	327 NC	32	0	9 398	9 398	00	06	00
19	IVECO URBANWAY	26/09/2019	18	26	107 + 2 fauteuils roulants	FK	433 KE	33	0	8 877	8 877	00	03	05
-	HEULIEZ GX 317	08/07/2003	21	29	100 + 1 fauteuil roulant	3158 BW	XB 02 140 GB	12	586 769	608 009	21 240	sorti du parc le 14/10/2019		
TOTAL DES KMS EFFECTUES PAR LES VEHICULES EN 2019											670 811			



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS

DELIBERATION N°10: DELEGATION DE POUVOIR

Mardi 11 Février 2020

Tableau des dépenses du 23 novembre au 31 décembre 2019

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Berser
Levraut

N°	Emission	Tiers	Adresse du Tiers	Objet	Affiché le Compte	Montant HT	Montant TTC
559	26/11/2019	ENGIE	251 Avenue du Bois 59130 Lambersart Cedex	Gaz Boutique Bus- Novembre 2019	6061	240,31	271,41
560	26/11/2019	ENGIE	251 Avenue du Bois 59130 Lambersart Cedex	Gaz 3ème étage immeuble du SITUS- Novembre 2019	6061	116,94	123,37
561	26/11/2019	ENGIE	251 Avenue du Bois 59130 Lambersart Cedex	Gaz 2ème étage immeuble du SITUS- Novembre 2019	6061	211,74	237,13
562	26/11/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - complément Lot 2 - Septembre 2019	611	1867,96	2054,76
563	26/11/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - complément Lot 5 - Septembre 2019	611	222,8	245,08
564	26/11/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 1 - Octobre 2019	611	20543,94	22598,33
565	26/11/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 2 - Octobre 2019	611	21744,72	23919,19
566	26/11/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 3 - Octobre 2019	611	7097,14	7806,85
567	26/11/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 4 - Octobre 2019	611	23856,24	26241,86
568	26/11/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 5 - Octobre 2019	611	21051,32	23156,45
569	26/11/2019	Courriersauto	ZA La Haute Borne 80136 Rivery	Exploitation TUS - Octobre 2019	611	199835,47	219819,02
570	26/11/2019	LOCAM	29 Rue Leon Blum 42048 Saint-Étienne Cedex 01	Location TPE du 30/11/2019 au 29/12/2019 (Contrat n°1351934)	6135	21	25,2
571	26/11/2019	KASPRZAK	44 Rue Principale 02220 Serches	Nettoyage vitres immeuble 8 rue de la Buerie -Septembre- octobre 2019	61521	71,5	85,8
572	02/12/2019	EDFGDF	59 avenue d'Italie CS39405 80094 Amiens Cedex 3	Electricité immeuble du SITUS - Novembre 2019	6061	408,16	473,99
573	02/12/2019	Credipar	12, Avenue André Malraux 92591 Levallois-Perret Cedex	Location de voiture de service du SITUS - 30 novembre au 30 décembre 2019	6135	180,42	216,5
574	02/12/2019	LOCAM	29 Rue Leon Blum 42048 Saint-Étienne Cedex 01	Location CAISSE - 4ème Trimestre 2019 (N°1459470)	6135	463,77	553,17
575	02/12/2019	OCI	Rue des Champs aux Oeufs 57280 Fèves	Installation d'un Switch - Novembre 2019	6156	37	44,4
576	02/12/2019	Maryline Besson	73 rue Guy Môquet 75017 Paris	Prestation complémentaire analyse	617	1000	1200
577	02/12/2019	ORANGE	78 Rue Olivier de Serres 75015 Paris Cedex 15	Contrat Pro Numéris - Novembre 2019	6262	667,96	801,55
578	02/12/2019	ORANGE	78 Rue Olivier de Serres 75015 Paris Cedex 15	Contrat Professionnel Services - Novembre 2019	6262	61,8	74,16
579	02/12/2019	TRESOR	rue de Mayenne 02200 Soissons	Remises consenties - Novembre 2019	6222	201,4	221,54
580	02/12/2019	Mr le Trésorier	rue de Mayenne 02200 Soissons	Frais bancaires- Novembre 2019	627	34,3	34,3
581	03/12/2019	TRESOR	rue de Mayenne 02200 Soissons	Ecritures comptables (mandat au 6218 - titre au 7718)	6218	317,49	317,49
593	10/12/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 1 - Novembre 2019	611	27895,31	30684,84
594	10/12/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 2 - Novembre 2019	611	29514,28	32465,71
595	10/12/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 3 - Novembre 2019	611	9628,81	10591,69
596	10/12/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 4 - Novembre 2019	611	32376,98	35614,68
597	10/12/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 5 - Novembre 2019	611	28592,17	31451,39
598	10/12/2019	Courriersauto	ZA La Haute Borne 80136 Rivery	Exploitation TUS - Novembre 2019	611	179684,15	197652,57
599	10/12/2019	RTA	97 rue Pierre Sémard 02430 Gauchy	Exploitation réseau TAD - Novembre 2019	611	55186,65	60705,32
600	10/12/2019	RTA	97 rue Pierre Sémard 02430 Gauchy	Exploitation ligne 106 Serches/Acy - Novembre 2019	611	2373,48	2610,83
601	10/12/2019	HPN	19, Rue de Villeneuve 02200 Soissons	Entretien des locaux du SITUS - Novembre 2019	61521	408,56	490,27
602	10/12/2019	OCI	Rue des Champs aux Oeufs 57280 Fèves	Messagerie collaborative - Décembre 2019	6156	51	61,2
603	10/12/2019	KEOLIS	20 Rue le Peletier 75320 Paris Cedex 9	Assistance Technique - Décembre 2019	618	38619,09	46342,91
604	10/12/2019	LE CHEQUE DEJEU	27-29, Avenue des Louvresses 92234 Gennevilliers Cedex	Chèque Déjeuner - Décembre 2019	6238	744	744
605	10/12/2019	la poste	Carré Pro 02880 Crouy	Affranchissement du Courrier - Novembre 2019	6261	142,01	142,01
606	10/12/2019	ORANGE	78 Rue Olivier de Serres 75015 Paris Cedex 15	Abonnement Orange - Décembre 2019	6262	230	276
607	10/12/2019	ORANGE	78 Rue Olivier de Serres 75015 Paris Cedex 15	Ligne fixe et internet - Décembre 2019	6262	124	148,8
614	16/12/2019	OCI	Rue des Champs aux Oeufs 57280 Fèves	Matériel informatique	2183	1588,52	1906,22
615	20/12/2019	LOCAM	29 Rue Leon Blum 42048 Saint-Étienne Cedex 01	Location TPE du 30/12/2019 au 29/01/2019 (Contrat n°1351934)	6135	21	25,2
616	20/12/2019	LEVASSEUR	18 Boulevard Paul Doumer 02200 Soissons	Chocolats fin d'année	6238	101,23	106,8
617	23/12/2019	TRESOR	rue de Mayenne 02200 Soissons	Remises consenties - Décembre 2019	6222	78,65	86,52
618	23/12/2019	Mr le Trésorier	rue de Mayenne 02200 Soissons	Frais bancaires- Décembre 2019	627	27,66	27,66
619	24/12/2019	BUREAU02	rue des Moines 02200 Villeneuve-Saint-Germain	Photocopies Copieur IRAC5535I - Décembre 2019	6064	226,91	272,29
620	24/12/2019	BUREAU02	rue des Moines 02200 Villeneuve-Saint-Germain	Photocopies Copieur IRAC256 - Décembre 2019	6064	38,32	45,98

Tableau des dépenses du 23 novembre au 31 décembre 2019

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Berser
Levraut

N°	Emission	Tiers	Adresse du Tiers	Objet	Affiché le Compte	Montant HT	Montant TTC
621	24/12/2019	la poste	Carré Pro 02880 Crouy	Achat Lettres suivies- Décembre 2019	6201	66,5	76,68
622	31/12/2019	WOELFFLE	Z.I 59309 Valenciennes Cedex	Enveloppes sans fenêtre - Décembre 2019	6064	195	234
623	31/12/2019	RTA	97 rue Pierre Sépard 02430 Gauchy	Exploitation ligne 106 Serches/Acy - Décembre 2019	611	1898,78	2088,66
624	31/12/2019	HPN	19, Rue de Villeneuve 02200 Soissons	Entretien des locaux du SITUS - Décembre 2019	61521	408,56	490,27
625	31/12/2019	KASPRZAK	44 Rue Principale 02220 Serches	Nettoyage vitres immeuble 8 rue de la Buerie - novembre/décembre 2019	61521	69,98	83,98
626	31/12/2019	BUREAU02	rue des Moines 02200 Villeneuve-Saint-Germain	Fournitures administratives - Décembre 2019	6068	202,26	242,71
627	31/12/2019	CORA SOISSONS	92 QUATER A ET B BOULEVARD DE LA SOLIDARITE 57070 Metz	Achats produits d'entretien - Décembre 2019	618	278,18	318,35
628	31/12/2019	la poste	Carré Pro 02880 Crouy	Affranchissement du Courrier - Décembre 2019	6261	637,82	637,82
629	31/12/2019	Courriersauto	ZA La Haute Borne 80136 Rivery	Exploitation TUS - Décembre 2019	611	184626,99	203089,69
630	31/12/2019	Villevoye	1 Rue du Chauffour 02200 Missy-aux-Bois	Nettoyage chéneaux	61521	362,3	434,76
631	31/12/2019	OCI	Rue des Champs aux Oeufs 57280 Fèves	Régie Technique - 27/09 et 15/11/2019	6156	950	1140
632	31/12/2019	RTA	97 rue Pierre Sépard 02430 Gauchy	Exploitation réseau TAD - Décembre 2019	611	53952,56	59347,82
633	31/12/2019	UBI TRANSPORTS	Cité de l'Entreprise 71000 Mâcon	Campagne d'envoi 2Sms - 4ème Trim. 2019	6156	497,21	596,65
634	31/12/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 1 - Décembre 2019	611	22054,11	24259,52
635	31/12/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 2 - Décembre 2019	611	23308,68	25639,55
636	31/12/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 3 - Décembre 2019	611	7595,01	8354,51
637	31/12/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 4 - Décembre 2019	611	25562,22	28118,44
638	31/12/2019	CSQT	29 bis Avenue du Général de Gaulle 02100 Saint-Quentin	Exploitation des Transports Scolaires - Lot 5 - Décembre 2019	611	22622,55	24884,81
639	31/12/2019	TRESOR	rue de Mayenne 02200 Soissons	Dernières écritures 2019	678	17936,81	17936,81
640	31/12/2019	TRESOR	rue de Mayenne 02200 Soissons	Rattachement des charges à payer sur 2019	617	3640	3640
641	31/12/2019	Credipar	12, Avenue André Malraux 92591 Levallois-Perret Cedex	Location de voiture de service du SITUS - 31 décembre 2019 au 30 janvier 2020	6135	180,42	216,5



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS

QUESTIONS DIVERSES

Mardi 11 Février 2020

Mise en place Ligne TaD 1 en ligne régulière à titre expérimental

10 févr. 2020

Chef de projet

SITUS

Dates de début/fin du projet

7 févr. 2020 - 5 janv. 2021

Avancée

1%

Tâches

15

Ressources

5

Mise en place expérimentation

Tâches

Nom	Date de début	Date de fin
Réception courrier de la CAS	07/02/20	07/02/20
Réunion RTA /SITUS	10/02/20	10/02/20
Faire questionnaire	11/02/20	24/03/20
Proposition organisationnelle de la ligne	21/04/20	24/04/20
Retour à GSA	23/04/20	23/04/20
Sondage des usagers	25/03/20	06/04/20
Petit déjeuner entreprise (à la re,contre des usagers)	02/04/20	03/04/20
Analyse des données	07/04/20	20/04/20
Présentation au Comité Syndical (SITUS)- Validation communication	27/04/20	27/04/20
Présentation CA RTA	28/04/20	28/04/20
Rencontre des entreprises pour communication	15/06/20	15/06/20
Campagne de communication	01/07/20	17/07/20
Campagne de communication	17/08/20	02/09/20
Lancement de la ligne à titre expérimental	01/09/20	04/01/21
Evaluation de la ligne	01/09/20	04/01/21

Diagramme de Gantt

